



RAPPORT

À

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE,

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS
À L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

RAPPORT N° **20**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée de Martinique est réunie pour l'examen des orientations budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Il s'agit de soumettre au débat des conseillers à l'Assemblée de Martinique, les priorités budgétaires et sectorielles, ainsi que les conditions d'équilibre du budget primitif 2021, au regard des paramètres et des contraintes permettant de le bâtir.

La préparation du budget 2021 intervient cette année dans un environnement macro-économique exceptionnel, frappé par des turbulences hors des standards habituels, que les modèles de prédiction économique sont incapables d'appréhender.

Cette construction s'inscrit nécessairement dans la poursuite des mesures et des plans de soutien mis en œuvre en 2020, l'adaptation aux effets de la crise sanitaire et économique et l'objectif de relance et de refondation de l'économie.

La persistante faiblesse de la compensation des Allocations Individuelles de solidarité continuera à réduire les marges de manœuvre

Cependant, l'anticipation d'une augmentation des recettes prévisionnelles d'investissement hors emprunt pour la gestion 2021 résultant de la progression des subventions, soutenue notamment par le programme REACT- EU, le Programme Opérationnel 2014-2020 finissant, le Contrat de Convergence et de Transformation en cours et le nouvel Accord Territorial de Relance, garantira à la Collectivité Territoriale de Martinique de conserver en 2021 un haut niveau d'intervention en qualité de chef de file de l'action sociale et de premier investisseur public local.

Le niveau d'emprunt proposé pour 2021(170 M€) permettra de compléter ces financements.

Ces prévisions de recettes qui restent encore à affiner, permettraient une progression globale des dépenses de l'ordre de 12,83%. Ces marges de manœuvres seront particulièrement utilisées, en poursuivant l'effort de rationalisation, pour réaffirmer le soutien au secteur économique et au secteur social.

L'esquisse du budget primitif 2021 intègre ainsi l'objectif de maîtrise des grands équilibres financiers, tout en s'attachant à promouvoir les ambitions portées dans le plan de refondation martiniquais.

Sur cette base, il est donc proposé d'articuler les débats autour de 4 grandes priorités :

- les Femmes et les Hommes au cœur de la refondation
- la transformation numérique des acteurs et du territoire
- les bases pour conforter le développement économique durable
- l'action territoriale au service d'un aménagement plus équitable et plus résilient

I Les Femmes et les Hommes au cœur de la Refondation

La crise du Covid-19 a imposé partout, que l'on place les Femmes et les Hommes au cœur des préoccupations.

Tout en confirmant les effets désastreux d'un resserrement de la politique d'investissements en milieu hospitalier, elle a mis en exergue les dysfonctionnements d'un système social qui pouvait laisser pour compte les plus vulnérables.

Elle a montré combien on devait pourvoir compter sur des compétences pour faire face à la crise, mais aussi pour rebondir.

C'est pourquoi, La Collectivité fait pour 2021 le choix d'investir massivement dans ce qui fait la richesse martiniquaise : l'Humain.

Elle poursuivra les politiques déjà mises en œuvre mais portera l'effort pour

- conforter la politique de solidarités **et renforcer l'accès aux services sociaux**, en particulier à l'accès aux soins
- mettre en place un programme conséquent pour assurer la montée en compétences, inciter aux reconversions, développer des expertises, notamment dans les métiers d'avenir.

II La transformation numérique des acteurs et du territoire

La crise sanitaire et économique, mais aussi le renforcement des risques naturels, a mis en exergue le rôle clé et transversal du numérique dans toutes les activités, notamment dans les missions de :

- Animation économique
- Aménagement du territoire et prévention des risques
- Amélioration des conditions de travail de la CTM et d'accès de la population aux services publics.

La CTM mettra en œuvre une politique **permettant de généraliser et de systématiser le numérique partout et pour tous.**

III Les bases d'un développement économique durable

La crise a démontré la nécessité de ne plus dépendre de l'extérieur pour les biens essentiels, de ne plus risquer des ruptures d'approvisionnements stratégiques.

Cette exigence s'impose encore plus dans **l'économie insulaire** de la Martinique.

Or la crise a révélé la capacité des entreprises martiniquaises à s'inscrire dans de nouvelles logiques de production sur place pour faire face à de besoins urgents (masques, gel hydro-alcoolique...)

C'est sur ce terreau que la Collectivité doit consolider sa politique en mettant en place des **accélérateurs de souveraineté économique**, pour réduire la dépendance aux importations, sécuriser les approvisionnements et réduire ainsi l'empreinte carbone.

Des dispositifs transversaux comme les **outils financiers**, les outils **d'innovation** et de **structuration** de filière devraient permettre de relever le niveau de compétitivité.

Parallèlement, le développement de cadres collectifs pour promouvoir des **comportements écoresponsables**.

L'objectif est de créer les conditions pour développer le « fabriqué en Martinique », dans une logique durable.

Les actions proposées viseront à accélérer la conversion écologique de l'économie et du tissu productif. La transformation des exploitations agricoles vers le bio et la qualité, le développement de l'industrie du futur, le déploiement d'une économie bleue, l'investissement dans les énergies de demain et la performance énergétique, le développement d'un tourisme plus durable, la bonne gestion de l'eau répondent à cette logique.

Ces nouvelles orientations devraient permettre de **réduire à la fois déficit économique et déficit écologique.**

IV L'action territoriale au service d'un aménagement plus équitable et plus résilient

La crise a montré la plus grande vulnérabilité des populations déjà fragilisées.

En 2021, les actions engagées par la CTM auront pour objectif de redynamiser les différentes zones pour en faire des espaces **d'attractivité et d'équité.**

La Collectivité s'appuiera donc sur ses politiques publiques pour :

- Assurer un **meilleur accès aux structures et activités culturelles**
- Renforcer le rôle de **cohésion sociale du sport**
- Agir pour le **développement du potentiel touristique**
- Améliorer les conditions **d'accessibilité, de déplacement et de mobilité**
- Aménager **les espaces portuaires**
- Assurer la **sécurisation et réhabilitation du patrimoine scolaire et administratif**

L'objectif est de développer des **zones d'emplois et d'activités** sur tout le territoire et faciliter l'accès de la population à l'ensemble des services rendus. Assurant ainsi un mieux-être des Femmes et des Hommes

Il vous est proposé d'en délibérer

Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique



Alfred MARIE-JEANNE

9 FEV. 2021



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

S'engager vers un modèle rénové

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Propos liminaire : S'engager vers un modèle rénové	1
IERE PARTIE : LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	6
I.1 Le contexte global	6
1.1.1 Perspectives mondiales : des opportunités pour contrecarrer la crise	
1.1.2 La Caraïbe : une reprise difficile	
1.1.3 La conjoncture à la Martinique : un redressement contrarié	
1.1.4 Les initiatives pour la relance	
1.2 Les perspectives de la Loi de Finances 2021 : de nouvelles mesures en faveur d'une relance territorialisée	16
1.2.1 Une année 2020 impactée par la crise	
1.2.2 Perspectives 2021 : un nouvel environnement financier	
1.3 Le cadrage budgétaire pour 2021	18
1.3.1 Une marge de manœuvre réduite : la faiblesse de compensations des Allocations Individuelles de Solidarité	
1.3.2 L'évolution des ressources : une volonté de relance de l'activité économique par une forte mobilisation des recettes d'investissement	
1.3.3 L'évolution des dépenses pour 2021 : la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement pour sauvegarder la capacité à investir	
IIe PARTIE : OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIERES AU SERVICE DE LA REFONDATION MARTINICAISE	31
Introduction	31
Synthèse	33
Axe 1 : LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DE LA REFONDATION	34
1.1 Conforter les initiatives en matière de solidarités et d'accès aux soins	34
1.1.1 Un programme ambitieux pour l'accès aux soins et la prise en charge des personnes dépendantes	
1.1.2 Un soutien confirmé aux publics fragilisés par la crise sanitaire	
1.1.3 L'Année de bienveillance en faveur des personnes âgées	
1.1.4 La poursuite des efforts de solidarité	
1.2 Renforcer la montée en compétences pour s'adapter aux mutations	49
1.2.1 L'Accompagnement des élèves à la performance	
1.2.2 Le Développement et le renforcement les actions de formation professionnelle	
1.2.3 L'Attractivité de l'enseignement supérieur	

AXE II : LA TRANSITION NUMERIQUE DES ACTEURS ET DU TERRITOIRE	57
II.1 Assurer l'animation économique du territoire	57
2.1.1 La transformation numérique des entreprises et des Collectivités	
2.1.2 La montée en compétitivité des entreprises numériques	
2.2.3 L'attractivité de l'écosystème numérique	
2.1.4 La refonte de l'offre publique de médiation numérique	
2.1.5 L'aménagement numérique : Infrastructures et réseaux	
II.2 Renforcer le rôle de la géomatique et de la télégestion dans les missions d'aménagement du territoire, de développement durable, et de prévention des risques	60
2.2.1 Les outils numériques pour faciliter l'accès aux données, leur partage et la collaboration	
2.2.2 La mutualisation des outils pour anticiper et gérer les menaces environnementales	
2.2.3 Le renforcement des informations aux usagers de la route pour assurer l'attractivité du territoire	
II.3 Améliorer les conditions de travail des salariés et assurer un meilleur accès de la population aux services publics	62
2.3.1 Le pilotage de la transformation numérique	
2.3.2 L'amélioration des interconnexions et accès distants des systèmes d'information	
2.3.3 Le déploiement des solutions matérielles et logicielles de télétravail	
AXE III : LE CONFORTEMENT DES BASES POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	65
III.1 Se doter d'outils transversaux pour accompagner la restructuration des filières	65
3.1.1 Une offre d'ingénierie financière répondant aux besoins des entreprises	
3.1.2 L'Accompagnement à l'innovation et à la structuration des filières	
3.1.3 Des cadres pour l'ouverture au régional et à l'international	
3.1.4 Le Fonds de Transition Economique, écologique et solidaire/Tecos)	
3.1.5 La promotion des comportements écoresponsables exemplaires	
III.2 Accompagner la transformation des filières traditionnelles	70
3.2.1 Le Développement bleu autour de la pêche et l'aquaculture	
3.2.2 Un tourisme plus durable	
3.2.3 Accompagnement des entreprises de l'industrie, de l'artisanat et des services vers le futur	
3.2.4 La transformation de l'agriculture	
III.3 Renforcer les filières innovantes	74
3.3.1 Accompagnement de la transition énergétique	
3.3.2 La Maîtrise les déchets et le développement de l'économie circulaire	
3.3.3 Une gestion de l'eau pour préserver la ressource potable et améliorer les services d'assainissement	
3.3.4 La Préservation et valorisation du patrimoine naturel et la biodiversité	
3.3.5 Développer la culture du risque	

AXE IV : L'ACTION TERRITORIALE AU SERVICE D'UN AMENAGEMENT PLUS EQUITABLE ET PLUS RESILIENT **79**

4.1 Assurer un meilleur accès aux services et aux structures culturels **79**

- 4.1.1 L'Accès à la culture à la jeunesse
- 4.1.2 La Valorisation du patrimoine culturel et animation du territoire
- 4.1.3 Les Temps forts de notre histoire, de notre patrimoine et de notre culture
- 4.1.4 Le Soutien et le développement de la production cinématographique et audiovisuelle
- 4.1.5 Une Meilleure visibilité pour les bibliothèques, musées et sites

4.2 Renforcer le rôle de cohésion sociale du sport **86**

- 4.2.1 Pour un aménagement équilibré du territoire
- 4.2.2 Le sport, vecteur de valorisation du territoire
- 4.2.3 Des dispositifs correspondant aux attentes de la jeunesse
- 4.2.4 La densification de la pratique sportive

4.3 Accompagner le développement du potentiel touristique **88**

- 4.3.1 Le développement des Espaces d'Aménagement Touristique/les espaces de plaisance
- 4.3.2 La mise en lumière des bâtiments culturels et le patrimoine historique

4.4 Améliorer l'accessibilité du territoire, les déplacements et la mobilité propre **90**

- 4.4.1 Des outils pour planifier la mobilité
- 4.4.2 La maintenance routière préventive dans une logique durable
- 4.4.3 La modernisation du réseau routier
- 4.4.4 Un transport propre : les extensions du TCSP
- 4.4.5 Une alternative à l'Aéroport : l'Aérodrome de Basse Pointe

4.5 Garantir un meilleur accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation **95**

- 4.5.1 La maintenance des infrastructures de production d'eau potable
- 4.5.2 La maintenance des infrastructures de production et de distribution d'eau d'irrigation

4.6 Assurer la mise en conformité, la sécurisation du patrimoine scolaire et administratifs **97**

4.6 Rénover les infrastructures portuaires et maritimes **99**

- 4.6.1 La modernisation et la maintenance des infrastructures
- 4.6.2 Les travaux sur les appontements et les pontons
- 4.6.3 Le bon fonctionnement des infrastructures portuaires et maritimes
- 4.6.4 Les études

AXE V LA BONNE MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU BUDGET **102**

5.1 Des mesures pour l'épanouissement au travail du personnel **102**

5.2 L'Accompagnement de la mise en œuvre de l'action territoriale **103**

- 5.2.1 Un fonctionnement courant plus performant
- 5.2.2 L'organisation des besoins locaux de déplacements
- 5.2.3 L'amélioration de la sécurité sur les sites
- 5.2.4 Une meilleure gestion des besoins en locaux et en foncier

5.3 une meilleure maîtrise des outils fiscaux **106**

5.4 La valorisation de l'action territoriale **107**

5.5 La poursuite du déploiement du projet « Atout Evaluation » **107**

CONCLUSION

PROPOS LIMINAIRE

S'ENGAGER VERS UN MODELE RENOVE

Conformément aux dispositions de l'article L.4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée de Martinique est réunie pour l'examen des orientations budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Il s'agit de soumettre au débat des conseillers de l'Assemblée de Martinique, les priorités budgétaires et sectorielles, ainsi que les conditions d'équilibre du budget primitif 2021, au regard des paramètres et des contraintes permettant de le bâtir.

2021 constitue la sixième année d'activités de la Collectivité Territoriale de Martinique, qui depuis le 1er janvier 2016, se substitue à la Région et au Département, assumant pleinement l'ensemble de leurs compétences.

Les exercices 2016 et 2017 ont été marqués par la prise en compte des importantes difficultés financières héritées des deux collectivités et par les premières mesures visant au redressement de la situation.

L'exercice 2018 a permis d'enregistrer les premiers signes encourageants du retournement de tendance (épargne nette, maîtrise de l'endettement, qualité comptable), résultant des choix politiques et de gestion qui a pu dégager des marges de manœuvre pour la réalisation de nouveaux projets

L'exercice 2019 a confirmé, en dépit d'une croissance économique ralentie au niveau mondial, la tendance constatée d'une amélioration de la conjoncture économique de la Martinique attestée par les indicateurs de référence (climat des affaires, inflation, investissement des entreprises, croissance des encours des crédits d'investissement, emploi, pouvoir d'achat, épargne...).

C'est dans ce contexte de redressement qu'est intervenue la très grave crise du Covid-19 qui a brisé la dynamique engagée, provoquant, au niveau mondial et en Martinique, une profonde récession économique.

Pour accompagner les entreprises et les populations fragilisées à faire face, la Collectivité a très rapidement mis en place des mesures d'urgence qui ont permis, en lien avec les dispositifs de l'Etat, de contenir le repli de l'activité consécutif aux deux confinements générées par la situation sanitaire.

Ce dispositif est aujourd'hui complété par l'**Accord Territorial de relance pour la Refondation de la Martinique**, qui permettra d'injecter 374M€ dans l'économie (176 M€ de l'Etat et 198 M€ de la CTM), approuvé en Séance Plénière des 4 et 5 février 2021

Parallèlement, la Collectivité bénéficiera, dans le cadre du REACT-EU (« Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe »), de ressources supplémentaires d'un montant de 166 M€, sans obérer les moyens prévus au PO 2021-2027.

Les orientations budgétaires pour 2021 s'inscrivent donc dans un environnement financier dont il faut pleinement tirer parti, mais qui nécessite cependant une grande vigilance, afin de ne pas compromettre les grands équilibres financiers.

Pour autant, notre volontarisme ne doit pas faire fi des rigidités structurelles de notre budget (dépenses obligatoires), des limites de notre fiscalité, et de l'insuffisance lourde et persistante des compensations de l'Etat (transferts de charges, Allocations Individuelles de Solidarité...)

La Collectivité devra donc rester très mobilisée pour faire face aux besoins importants qu'elle a déjà identifiés et dont elle a défini les réponses en termes de politiques publiques, à travers les plans, schémas, programmes adoptés au cours de ces quatre dernières années.

Face aux nouvelles exigences du contexte, il s'agira également de privilégier les investissements destinés à améliorer l'efficacité des dépenses en faveur du capital humain, de valoriser nos multiples atouts et potentialités pour s'engager dans un modèle économique plus durable, de systématiser le recours au numérique, tout cela devant se conjuguer à un meilleur accès de toutes et de tous à l'ensemble des services sociaux et économiques.

Il nous faut poursuivre fermement cette stratégie de refondation, en construisant un budget qui serve de levier pour permettre à l'ensemble des acteurs publics et privés de mobiliser toutes les ressources existantes et à venir.

Il nous appartient de faire de 2021, malgré un contexte global de grandes incertitudes sanitaire et économique, une année d'opportunités.

IERE PARTIE : LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Le débat sur les Orientations Budgétaires se situe dans un contexte global marqué par les effets de la crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la COVID 19.

Si les indicateurs laissent percevoir une timide reprise au niveau international, l'économie mondiale devrait connaître une période prolongée de production inférieure à la tendance enregistrée avant la crise et des pertes de revenus substantielles.

C'est dans ce contexte, qui impactera nécessairement la Martinique, qu'il convient de définir les Orientations Budgétaires, en tenant compte des nouveaux aménagements de la Loi de Finances 2021, pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui s'imposeront pour accompagner la refondation d'une Martinique plus résiliente et plus durable.

I.1 LE CONTEXTE GLOBAL

I.1 1 Perspectives économiques mondiales : des opportunités pour contrecarrer la crise

Selon les prévisions présentées par la Banque mondiale dans l'édition de janvier 2021 du « Rapport sur les Perspectives économiques mondiales »¹, l'économie mondiale devrait se redresser en 2021 après la profonde récession provoquée par la COVID-19.

Cependant, cette reprise sera timide. La production mondiale sera bien inférieure à son niveau d'avant la pandémie, sachant que ces projections de rebond modéré sont exposées à des risques baissiers liés notamment aux difficultés entourant le déploiement des vaccins anti-COVID et aux turbulences déclenchées par la dette accumulée par de nombreuses économies de marché émergentes et en développement.

La crise a en outre accentué les inégalités entre les pays développés et émergents ;

Alors que certaines économies étaient entrées dans une trajectoire de reprise, la mutation du virus et sa propagation rapide dans d'autres régions oblige l'ensemble des dirigeants à revoir leurs stratégies de reprise accélérée des activités économiques.

Une évolution erratique du taux de croissance en 2020 ²

Les dernières estimations publiées par le FMI en octobre 2020 anticipent un repli du PIB mondial de 4,4 % en 2020, la quatrième plus grave récession des 150 années passées, derrière celles provoquées par les deux Guerres mondiales et la Grande dépression. **Cette estimation ne prend toutefois pas en compte les nouvelles mesures de confinement et de couvre-feu annoncées dans plusieurs pays européens au mois d'octobre, qui devraient peser sur l'activité durant les derniers mois de l'année.**

¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2021/01/05/global-economic-prospects>

² Sources : FMI, BEA, Eurostat, Insee, Banque de France, Banque Mondiale 2020

Pour 2021, la croissance économique mondiale pourrait s'établir à 5,2 %, soit une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions de juin.

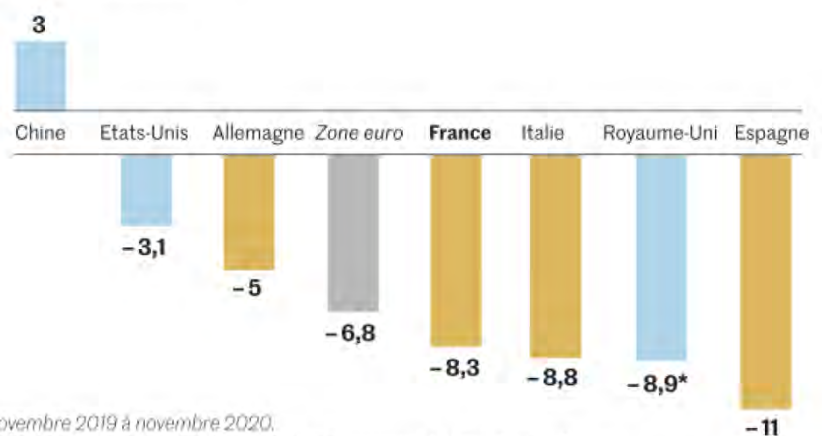
Aux **États-Unis**, le PIB a rebondi au troisième trimestre pour progresser de 7,4 % en rythme trimestriel, après une chute de 9,1 % au trimestre précédent. La reprise de la consommation (+8,9 %) et de l'investissement privé (+16,3 %) sur le trimestre explique en grande partie cette tendance. Sur l'ensemble de l'année 2020, le FMI estime que le pays devrait enregistrer une baisse de son PIB de 4,3 %, nettement inférieure à ce qui avait été anticipé en juin (-8,0 %).

Dans la **zone euro**, le rebond a été encore plus marqué sur le trimestre puisque le PIB a augmenté de 12,6 % par rapport au trimestre précédent, soit la hausse la plus importante depuis le début des séries temporelles. Sur l'année entière, le PIB diminuerait de 8,3 % selon le FMI, avec des écarts marqués entre les pays.

Un effondrement du PIB en zone euro

Taux de croissance en 2020, par pays, en %

■ Pays appartenant à la zone euro



* données de novembre 2019 à novembre 2020.

Sources : Eurostat, Office for National Statistics, Oxford Economics • Infographie : Le Monde

En **France**, le PIB enregistre également une progression importante au troisième trimestre (+18,2 %) selon l'Insee. Les principales composantes du PIB rebondissent nettement, qu'il s'agisse de la consommation des ménages (+17,3 %), de l'investissement (+23,3 %), des importations (+16,0 %) ou des exportations (+23,2 %). Le FMI anticipe une chute du PIB de 9,8 % sur l'ensemble de l'année, plus marquée que celle estimée par la Banque de France (-8,3 %).

Toutefois, la prise en charge du chômage partiel et la mise en place d'outils de protection des revenus pendant et après le confinement ont permis de soutenir à minima l'activité économique.

Les **pays émergents et en développement** verraient leur PIB décliner de 3,3 % en 2020. Cette évolution masque toutefois d'importantes disparités entre les pays : la Chine pourrait voir son PIB croître de 1,9 % sur l'année tandis que l'Inde, le Brésil et le Mexique enregistreraient un repli de respectivement 10,3 %, 5,8 % et 9,0 %.

Pour sa part, le **Japon** retrouverait une croissance positive de 5 % sur le 3^e trimestre. Pour 2020, le FMI table sur une baisse du PIB de 5,3 % dans ses dernières estimations, soit une révision à la hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport à juin.

S'agissant des pays de l'**Asie de l'est et Pacifique**, l'impact de la crise COVID-19 a été foudroyant sur les pays de cette zone, provoquant notamment une hausse du sous-emploi. L'Inde par exemple connaît une contraction de sa production estimée à 9,6% en 2020/21.

Pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, la pandémie a eu des effets catastrophiques dans cette région, entraînant une chute de la production économique des pays exportateurs de pétrole. Cette chute est donc estimée à 7,7% par rapport à 2020.

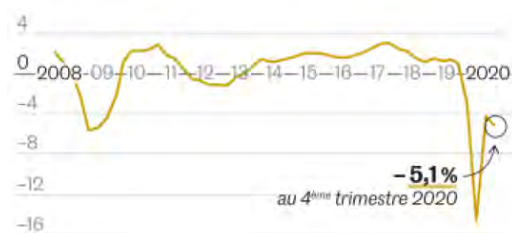
Pour l'**Afrique Subsaharienne**, la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement qui s'en sont suivies ont perturbé l'activité économique de cette région. Ainsi, le niveau de vie moyen est tombé au plus bas taux enregistré il y a plus de dix ans dans un quart des pays de la région et le revenu par habitant a diminué de 6,1%.

Enfin, **dans les pays à faible revenu**, après un recul de l'activité de 0,9 % l'année dernière, le PIB devrait progresser de 3,3 % en 2021, soit un niveau de croissance bien inférieur à celui qui prévalait avant la pandémie.

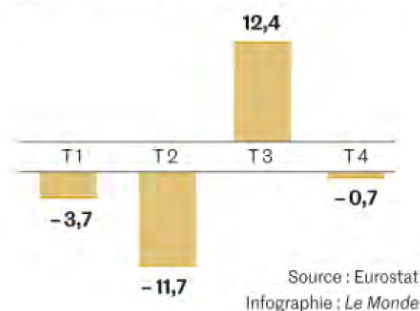
Globalement, on constate une diminution du PIB au 2^e trimestre, suivi d'un rebond au 3^e trimestre, sans que pour autant les effets de la crise ne soient jugulés.

Une évolution erratique du taux de croissance en 2020

Taux de croissance du PIB de la zone euro par rapport au même trimestre de l'année précédente, en % de variation



Taux de croissance du PIB de la zone euro en 2020 par rapport au trimestre précédent, en % de variation



Des incertitudes et des menaces

Si la situation financière se dégradait fortement et si les autorités ne réussissaient pas à limiter ces tensions et la généralisation des cessations de paiements, il s'ensuivrait des crises financières susceptibles d'aboutir à une nouvelle année de baisse de revenu dans le monde entier.

Les risques liés à l'aggravation de la dette grèvent les perspectives de reprise.

Par ailleurs, en dépit de la reprise, l'économie mondiale devrait connaître une période prolongée de récession.

Des perspectives encourageantes

Les différentes analyses indiquent qu'un programme d'action global peut contribuer à contrecarrer certains des effets à long terme de la pandémie (projets d'infrastructures vertes à fort rendement économique, technologies écologiquement durables...)

La plupart des plans de relance font d'ailleurs le choix de projets respectueux en matière d'environnement qui peuvent avoir des effets positifs sur l'emploi et sur la productivité.

1.1.2 Les pays de la Caraïbe : une reprise incertaine³

Selon les dernières perspectives du FMI, d'octobre 2020, le PIB de la région caraïbe devrait se replier de 5,4 % en 2020 et l'indice des prix à la consommation s'inscrirait en hausse de 9,3 % en fin d'année.

En juillet 2020, les estimations du FMI prévoyaient une diminution de 9,9 % sur l'année pour les îles tributaires du tourisme et un ralentissement à +0,6 % pour les pays exportateurs de produits de base. Si ces estimations s'inscrivaient en légère hausse pour les premiers (estimation en juin : -10,3 % sur l'année 2020), elles ont été revues à la baisse pour les seconds (+3,5 % sur un an, en juin 2020) sous l'effet des prévisions d'exportations moroses compte tenu d'une reprise longue et incertaine de l'économie mondiale.

Contrairement aux constats faits lors des récessions précédentes, l'emploi a diminué plus fortement que le PIB au deuxième trimestre 2020. Les pays des Caraïbes présentent deux caractéristiques structurelles qui ont entraîné des conséquences économiques relativement importantes :

- un nombre comparativement plus élevé qu'ailleurs de personnes qui exerce une activité nécessitant une proximité physique et moins de personnes qui occupent un emploi pouvant s'effectuer en télétravail. Près de 45 % des emplois se situent dans les secteurs à forte intensité de contact (restaurants, magasins, transports, etc.), contre à peine plus de 30 % dans les pays émergents. Seul un emploi sur cinq peut-être exercé à distance, soit la moitié de ce que l'on observe dans les pays avancés et moins que la moyenne des pays émergents (26 %).
- Ces caractéristiques conjuguées à un niveau élevé d'informalité et de pauvreté, ainsi qu'au ralentissement des échanges commerciaux et aux perturbations financières provoqués par les difficultés que connaît l'économie mondiale, ont concouru à l'effondrement historique de l'activité.

Tributaires du tourisme à hauteur de 20 à 90 % du PIB et de l'emploi, les pays des Caraïbes ont été les plus durement touchés. Alors qu'ils ont relativement bien réussi à endiguer la propagation du virus, l'arrêt brutal de la venue de touristes et les confinements locaux ont porté un coup fatal à leur économie. La reprise risque de prendre du temps, le FMI prévoit une

³ Source : IMF blog, Samuel Pienknagura, Jorge Roldòs et Alejandro Werner 1 Antigua - et - Barbuda, Aruba, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint - Kitts - et - Nevis, Sainte - Lucie et Saint - Vincent - et - les - Grenadines. 2 Guyana, Suriname et Trinité - et - Tobago.

croissance de 4,0 %¹ et 3,8 %² en 2021. La plupart des pays ne devraient pas retrouver leur PIB et leur revenu réel par habitant d'avant la pandémie respectivement avant 2023 et 2025, soit plus tard que toutes les autres régions du monde.

1.1.3 La conjoncture à la Martinique : un redressement contrarié ⁴

La Martinique a connu, à partir de 2018, deux années successives de créations d'emploi et de forte croissance des crédits, confirmant la tendance au redressement de l'économie.

La crise sanitaire du Covid-19 devrait freiner cette tendance, et pourrait même l'inverser.

En effet, aux premiers et deuxième trimestre 2020, l'activité des entreprises martiniquaises a été fortement impactée par la crise sanitaire Covid-19. L'ensemble des soldes d'opinion se sont dégradés et les prévisions d'investissement se sont effondrées. Si la situation s'est améliorée au troisième trimestre, les indicateurs restaient néanmoins en deçà des niveaux d'avant crise.

- L'indicateur du climat des affaires (ICA) a chuté (-30,7 points) pour s'établir à 70,6 points, un niveau proche de son point bas du premier trimestre 2009. Au troisième trimestre 2020, il s'est légèrement amélioré et s'établissait à 91,3 points (89,8 en Guadeloupe et 85,25 en Guyane).

Mais il restait encore nettement en dessous de sa moyenne de longue période, dessinant une reprise économique en aile d'oiseau, sans véritable rattrapage.

- S'agissant du marché du travail : après la dégradation du début d'année, à fin septembre, la situation de l'emploi s'est améliorée, de concert avec la reprise post-confinement. Le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) était en diminution au troisième trimestre (-4,7 %, CVS) et s'élevait à 40 270 (CVS). En parallèle, le nombre d'offres d'emploi enregistrées était en forte hausse (+78,3 %, CVS).

L'amélioration des conditions sur le marché du travail a profité à l'ensemble des tranches d'âge : les inscrits en DEFM A étaient en baisse de 6,3 % (CVS) pour les 25-49 ans, de 3,3 % pour les plus de 50 ans et de 1,5 % pour les moins de 25 ans.

Le repli du nombre de demandeurs d'emploi est également visible dans les chiffres communiqués par l'Acoss selon lesquels la masse salariale privée a retrouvé son niveau du premier trimestre de 2020 (soit 547,6 m€). En cumul sur les trois premiers trimestres, elle reste cependant inférieure de 8 % à son niveau de l'année précédente.

Sur un an, malgré l'impact de la crise sanitaire, le nombre de DEFM A est en légère baisse (-0,2 %, CVS). Toutefois, les perspectives d'emploi au quatrième trimestre se dégraderaient selon l'enquête de conjoncture.

La modeste amélioration du climat conjoncturel constatée au 3^e trimestre semble avoir profité à l'ensemble des secteurs, mais dans des proportions inégales. Le redressement des soldes

⁴ *Sources* : IEDOM Tendances conjoncturelles 3e trimestre 2020, INSEE, décembre 2020

d'opinions est plus franc pour les secteurs de l'industrie, du BTP et dans une moindre mesure de l'agroalimentaire.

Cependant, au quatrième trimestre, le renforcement des mesures de restrictions en octobre puis le confinement instauré en novembre aurait entraîné un nouveau recul de l'activité au quatrième trimestre, non encore mesuré.

A noter notamment une situation moins favorable pour les secteurs à forte intensité de contact, nécessitant une proximité physique (secteurs du commerce, des services à l'entreprise et du tourisme/hébergement restauration, activités de loisirs), directement soumis aux mesures de restriction, qui constituent une grande proportion des entreprises martiniquaises.⁵

S'agissant plus particulièrement du tourisme, au troisième trimestre 2020, le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des hôtels de Martinique est deux fois moins élevé que celui de l'année dernière. De même, les dépenses touristiques par carte bancaire des résidents français baissent de 4,4 % par rapport à la saison 2019. Pourtant, le relèvement du plafond de paiement sans contact et l'absence de manipulation d'espèces favorisent ce mode de paiement : le nombre de transactions en Martinique augmente de 0,6 % tous secteurs d'activité confondus, pour un montant total en hausse de 7,4 %. Les restrictions de voyage imposées jusqu'au 13 juillet et la contrainte d'un test PCR négatif pour entrer en Martinique expliquent en partie les difficultés du secteur du tourisme.

L'ensemble de ces caractéristiques conjuguées au ralentissement des échanges commerciaux et aux perturbations financières provoqués par les difficultés que connaît l'économie mondiale, ont concouru comme partout ailleurs, au ralentissement de l'économie.

Cette situation rappelle la crise financière et internationale de 2008 qui s'était doublée de la crise économique et sociétale de 2009.

La production avait alors chuté de 3,8 % en valeur (après une hausse de 4,3 % en 2008) et avait fait entrer la Martinique, sur la période 2010-2018, dans une récession au cours de laquelle elle perdra jusqu'à 5 % de ses emplois.

L'amélioration du marché de l'emploi et le redressement constaté depuis 2018, a permis aux entreprises de résister : la part des entreprises n'ayant pas subi de dégradation du chiffre d'affaires par rapport au même trimestre l'année précédente a augmenté de 24,1 % à 42,2 % au troisième trimestre.

De même, la part de celles qui déclaraient une perte supérieure à 50 % a fortement baissé de 16,9 % à 1,2 %.

⁵ Selon le Fonds Monétaire International (FMI), dans les pays en développement, seul un emploi sur cinq soit 20% peut-être exercé à distance, soit la moitié de ce que l'on observe dans les pays avancés (40%) et moins que la moyenne des pays émergents (26 %).

Il faut noter par ailleurs que les mesures économiques (prêt garanti de l'État aux entreprises, médiation du crédit, reports de charges fiscales, fonds territorial...), et sociales (chômage partiel, arrêt maladie, versement d'aides aux familles modestes) mises en place par l'Etat et la CTM pour amortir le choc, ont été indispensables, mais pourraient s'avérer insuffisantes.

Car inévitablement, les effets de la crise s'accumuleront avec les fractures et les fragilités économiques, sociales et environnementales existantes.

Cette crise a, de fait, mis en lumière et accentué des problèmes structurels et des difficultés persistantes :

- Une **exposition plus forte des populations les plus démunies** : 29 % des familles martiniquaises vivaient déjà sous le seuil de pauvreté. La Délégation des Secours Catholiques par exemple, a accompagné plus de 6 000 personnes au premier semestre 2020, contre 4636 personnes sur l'ensemble de l'année 2019. Les demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA) ont bondi à un niveau jamais atteint en Martinique. Au 31 octobre 2020, la population globale de bénéficiaires s'élevait à 46.667 contre 43.512 au 1^{er} avril 2020.
- La **fragilité de grand nombre de nos entreprises**, peu aptes à s'ajuster aux mutations soudaines. Seules 6,5 % des entreprises ont pu poursuivre leur activité sans instaurer de mesures spécifiques de soutien
- Une **trop faible intégration entre consommation et production** : si les dépenses de consommation ont fortement rebondi après le confinement, elles ont surtout profité aux importations de consommation durables (+ 111,8%), de biens d'investissement (+70,9 %), de véhicules utilitaires (+59,0 %), de bien de consommation non durables (+13%).

A cette situation s'est greffée une exposition simultanée à une multitude d'autres risques : la Martinique a été confrontée, sur la même période, à une forte sécheresse, suivie de pluies diluviennes entraînant des glissements de terrain considérables, tandis que la Montagne Pelée redonnait signe de vie, et que les sargasses refaisaient leur apparition.

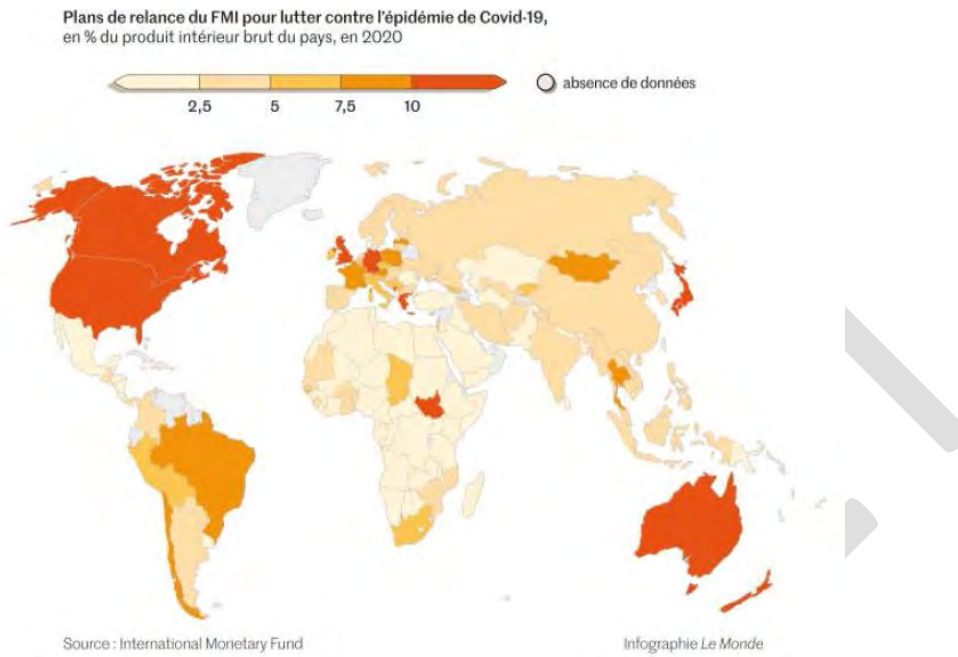
C'est dire l'urgence et l'obligation de réagir pour faire de cette crise une véritable opportunité pour organiser une mutation vers un modèle plus inclusif, plus autosuffisant, plus compétitif, et plus résilient.

Il nous appartient, acteurs publics et privés, de trouver les voies d'une refondation-restructuration du modèle économique, social et environnemental de la Martinique.

1.1.4 Les initiatives pour la relance

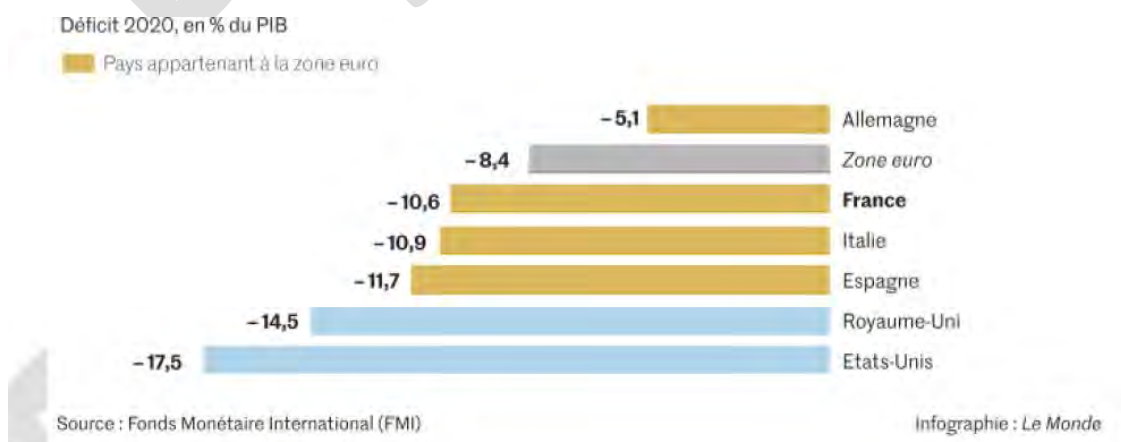
C'est dans ce contexte de crise généralisée que des plans massifs de soutien ont été lancés par les pays développés afin de maintenir sous perfusion leurs structures productives. Selon les estimations du FMI, 11 600 milliards d'euros ont été injectés dans ces économies.

Des plans massifs de soutien dans les pays développés



Cet interventionnisme se traduit par des déficits inédits atteignant 17,5 % du PIB aux Etats-Unis, et 8,4 % en zone euro :

Des déficits historiques



Cette politique de soutien a permis jusqu'à maintenant d'éviter la multiplication des faillites et de contenir l'augmentation du chômage.

Des faillites et un chômage encore contenu



Le plan de relance européen

Les 27 états membres de l'UE ont trouvé un consensus pour emprunter au nom de l'Union sur les marchés de capitaux, une somme de 750Mds d'euros destinée à reconstruire l'économie européenne suite aux ravages causés par l'épidémie de COVID-19.

Ces fonds devront correspondre pour 37%, à des dépenses engagées par les Etats en vue de satisfaire des exigences environnementales européennes dont la neutralité carbone à horizon 2050, et pour 20 % à des dépenses destinées à la digitalisation de l'économie y compris pour les PME.

Le plan de relance français :

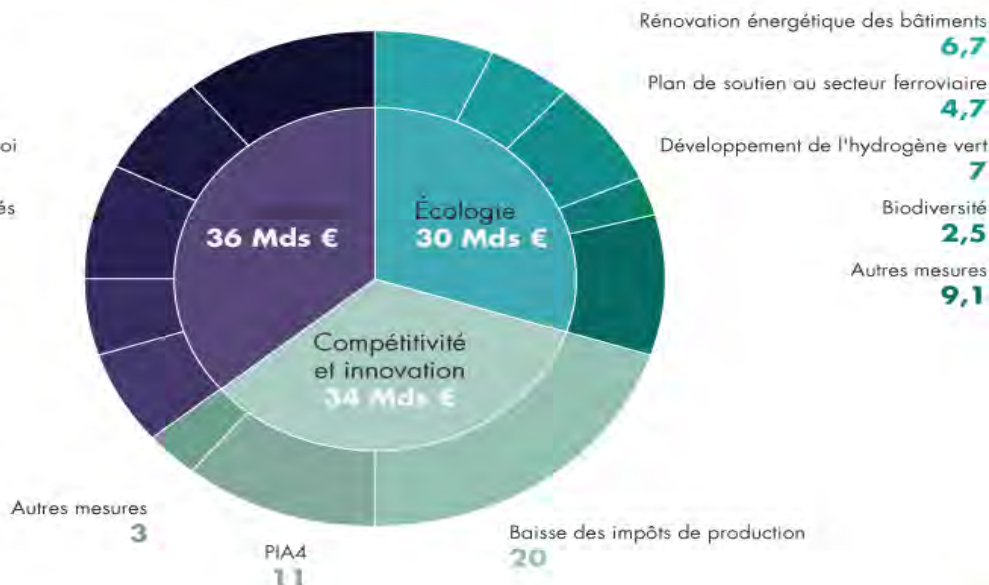
Pour répondre à l'ampleur historique de la récession qu'a connu l'économie française en 2020 et dans le souci de restaurer la confiance des acteurs privés, des ménages et des entreprises, un plan de relance a été présenté par le gouvernement le 03 septembre dernier.

Ce Plan s'élève à 100 Mds€. Il s'articule autour des trois axes majeurs suivants : La transition écologique (30Mds soit 30%), la compétitivité (34 Mds soit 34%), la cohésion sociale et territoriale (36 Mds€ soit 36%)

PRINCIPALES MESURES DU PLAN DE RELANCE

En milliards d'euros

Autres mesures
10,7
Plan jeunes
6,7
Sauvegarde de l'emploi
7,6
Soutien aux collectivités territoriales
5
Plan d'investissement dans la santé
6



Source : lalinancepourtous.com



L'Accord Territorial de Relance pour la Refondation de la Martinique

Doté de 374M € auxquels viennent s'ajouter les 508 M€ de crédits déjà contractualisés, cet accord permettra d'accompagner la **transformation durable des territoires** (performance énergétique, eau-assainissement, mobilités durables, risques...) pour 30% ; **la restructuration économique** (tourisme, agriculture durable, industrie du futur et numérisation des entreprises, économie circulaire) pour 25% ; **l'intégration socio-professionnelle** (éducation et formation) pour 24% ; et la **cohésion sociale et territoriale** (santé, aides aux communes, lutte contre la précarité, transformation numérique des acteurs publics) pour 21%.

1.2 LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2021⁶⁷ : DE NOUVELLES MESURES EN FAVEUR D'UNE RELANCE TERRITORIALISEE

1.2.1 Une année 2020 impactée par la crise sanitaire

La crise sanitaire a entraîné une augmentation des dépenses des collectivités locales et une diminution de leurs ressources

Les recettes fiscales et non-fiscales des collectivités locales ont été directement affectées dès 2020, dans le contexte de la crise sanitaire et sous l'effet de certaines mesures telles que le confinement.

D'une part, les ménages et les entreprises ont à la fois **réduit leur niveau de consommation** et repoussé leurs décisions d'investissement ce qui a eu un effet immédiat sur le produit de certains impôts, notamment les **droits de mutation à titre onéreux (- 10 %)** mais également sur les recettes domaniales et tarifaires. D'autre part, la mise en œuvre du chômage partiel a entraîné une contraction des recettes de versement mobilité (- 8 %) puisque les indemnités versées aux salariés n'y étaient pas soumises.

Au total, d'après les travaux du député Jean-René Cazeneuve^{1(*)}, le montant des **pertes de ressources en 2020 par rapport aux budgets initiaux s'élève à 6,2 milliards d'euros** dont 3,5 milliards d'euros de pertes de recettes fiscales et 2,7 milliards d'euros de pertes de recettes non fiscales.

De même, les collectivités locales ont dû faire face à un **surcroît de dépenses nettes** évalué d'après Jean-René Cazeneuve à + 7,7 euros par habitant pour les collectivités du bloc communal, + 15,8 euros par habitant pour les départements et + 9 euros par habitant pour les régions.

Des mesures de compensation et de soutien ont été engagées en 2020

En premier lieu, en 2020, plusieurs mesures de compensation des baisses de recettes des collectivités locales ont été mises en œuvre ou proposées.

Ainsi, à l'occasion de la troisième loi de finances rectificative pour 2020, des **prélèvements sur recettes en faveur des collectivités** du bloc communal ou **d'outre-mer** ainsi que des **avances remboursables** au profit des départements ont été institués.

En second lieu, des mesures ont été prises ou sont proposées pour **soutenir les collectivités locales** exposées à certaines hausses de dépenses.

Ainsi, plusieurs **équipements sanitaires** bénéficient d'un **taux réduit de TVA**, alors que les collectivités locales ont dû procéder à des acquisitions massives de ces produits.

⁶ *Source* : Rapport général n° 138 (2020-2021) de MM. Charles GUENÉ et Claude RAYNAL, fait au nom de la commission des finances, déposé le 19 novembre 2020

⁷http://www.senat.fr/rap/l20-138-326/l20-138-326_mono.html#:~:text=Le%20projet%20de%20loi%20de%20finances%20pour%202021%20propose%20une,fonci%C3%A8res%20recouvr%C3%A9es%20au%20titre%20des

1.2.2 Perspectives 2021 : un nouvel environnement financier

De nouvelles pertes de recettes sont attendues en 2021

En 2021, les collectivités locales continueront à être exposées à une **dégradation de leurs ressources** d'autant plus importantes que la crise sanitaire pourrait durer.

En effet, plusieurs recettes fiscales dont l'évolution est sensible à la conjoncture économique ne sont perçues, avec un certain décalage par les collectivités locales. Tel est le cas, par exemple, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le produit diminuerait de 10 % en 2021 par rapport à 2020.

Cependant, pour accroître la compétitivité des entreprises, le Gouvernement a proposé de **remplacer la part de CVAE revenant aux régions par une fraction de TVA** dans le cadre de la réforme des impôts de production.

Des mesures budgétaires en faveur d'une relance territorialisée

Dans la Loi de finances pour 2021, une enveloppe de 600 millions d'euros est mise à la disposition des préfets de régions afin de financer, dans le cadre d'un **dialogue avec les présidents de conseil régionaux, des investissements en matière de rénovation énergétique et de développement des mobilités et des transports**.

Par ailleurs, au titre du volet « Écologie » du plan de relance, une enveloppe de 1 milliard d'euros est prévue pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales.

Ces différentes mesures qui sont complétées par des outils pour accompagner la consolidation des entreprises, favoriser l'intégration socio-professionnelle, la cohésion territoriale sont intégrées dans la dotation qui constitue la **déclinaison territorialisée de France Relance**.

Un nouveau schéma de financement des collectivités locales prévu par la réforme de la taxe d'habitation

En 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales entamée en 2017 entrera dans sa dernière étape caractérisée par la nationalisation du produit restant à percevoir jusqu'en 2023 et par la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités locales. Pour mémoire, ce schéma repose sur l'attribution dès 2021 :

- De la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en prévoyant un mécanisme de correction tendant à assurer que le produit perçu l'année de la réforme corresponde aux recettes de taxe d'habitation perdues ;
- D'une fraction de TVA aux EPCI et aux départements pour compenser la perte de recettes que le schéma de compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour les communes implique à leur détriment.

Une telle réforme n'est pas sans incidence sur les indicateurs de péréquation des collectivités locales d'autant plus que la taxe d'habitation et la taxe foncière représentaient, respectivement, des parts significatives du montant des ressources mobilisées pour calculer, par exemple, les potentiels financier et fiscal.

Par ailleurs, la part croissante qu'est appelée à occuper la TVA dans l'ensemble des ressources des collectivités locales pose la question des mécanismes de garantie qui sont prévus pour faire face aux risques de retournement conjoncturel.

1.3 LE CADRAGE BUDGETAIRE 2021 POUR LA CTM

1.3.1 Une marge de manœuvre réduite : la faiblesse de compensation des dépenses d'allocations individuelles de solidarités (AIS)

Le tableau présenté ci-dessous présente les sommes au titre des différents exercices

(Montants en million d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020
Allocations RSA	207,37	207,52	214,81	213,77	220,42
Allocations APA	58,36	58,21	59,78	64,90	69,45
Allocations PCH	23,20	23,26	26,50	25,52	26,80
Dépenses AIS	288,93	288,99	301,09	304,19	316,67

Depuis les lois de décentralisation de 2002 et 2004, la mise en œuvre et la gestion des allocations individuelles de solidarité, repose principalement sur les Départements.

L'Etat a toutefois conservé sa compétence générale de fixation des normes : définition des critères d'accès à ces aides et de leurs mécanismes de calcul.

Depuis le transfert et la mise en œuvre par la Martinique de ces AIS, leur volume annuel n'a cessé de croître, dépassant la barre des 300 M€ annuels à partir de 2018, pour atteindre 316 millions en 2020.

Le reste à charge de la CTM

Le reste à charge affecte structurellement les équilibres financiers de la collectivité à l'instar de ce que subit une grande proportion de départements.

En cumulé de 2004 à 2020, le reste à charge se montait pour la Collectivité Territoriale de Martinique à près de 924 M€.

La charge nette de la CTM a été estimée pour 2020 à 87 M€.

La crise sanitaire, qui a entraîné une crise sociale et une forte croissance de la demande de RSA risque de compromettre les marges budgétaires de la collectivité, limitant la capacité de la Collectivité à financer d'autres dispositifs de solidarité.

A ce jour, aucune réponse pérenne n'est apportée par le gouvernement aux difficultés financières des départements résultant de l'insuffisance de compensation des AIS, au regard des sommes décaissées par ces collectivités.

Exception faite de la Martinique, les collectivités de Guyane, de Mayotte et de la Réunion, ont été libérées d'une partie du reste à charge par le Gouvernement qui crée de fait une forme de disparité entre les collectivités uniques d'outre-mer.

Plusieurs interventions ont été effectuées, et renouvelées, auprès du gouvernement pour rétablir l'équité en ces territoires, sont restées à ce stade sans réponse.

L'Assemblée plénière de Martinique, le 14 novembre 2017, a adopté une motion demandant au Président de la République, de retenir la Martinique comme territoire d'expérimentation de la recentralisation du Revenu de Solidarité Active.

Toute éventualité de reprise immédiate par l'Etat est à exclure. Pour autant la Collectivité de poursuivra résolument ses revendications pour obtenir satisfaction.

1.3.2 L'évolution des ressources de la Collectivité Territoriale de Martinique : une volonté de relance de l'activité économique par une forte mobilisation des recettes d'investissement

La préparation du budget 2021 intervient cette année dans un environnement macro-économique exceptionnel, frappé par des turbulences hors des standards habituels, que les modèles de prédiction économique sont incapables d'appréhender.

La charge financière toujours plus élevée résultant de l'accumulation annuelle d'une compensation insuffisante des dépenses sociales obligatoires de la Collectivité, les effets de la pandémie et le niveau d'incertitudes hors normes qui en découle obèrent nos marges de manœuvre pour 2021.

Cette construction s'inscrit nécessairement dans la poursuite des mesures et des plans de soutien mis en œuvre en 2020, l'adaptation aux effets de la crise sanitaire et économique et l'objectif de relance de l'économie.

La Collectivité Territoriale de Martinique conservera en 2021 un haut niveau d'intervention en qualité de chef de file de l'action sociale et de premier investisseur public local.

L'estimation des recettes attendues pour la gestion 2021 est basée sur les données rétrospectives issues des exercices budgétaires antérieurs et des mesures définitives de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

Le soutien à l'investissement public local s'avère plus que jamais capital pour atténuer les effets de la crise économique, sociale et sanitaire.

La stratégie de recherche de co-financements de l'Etat et des fonds européens, permettant d'optimiser les ressources mobilisables pour le financement de la stratégie de refondation martiniquaise, devra se traduire en 2021 par la croissance des ressources d'investissement hors emprunt.

Le niveau d'emprunt proposé pour 2021(170 M€) permettra de compléter ces financements.

Le tableau suivant présente les projections de recettes pour l'exercice budgétaire 2021. Ces estimations seront affinées jusqu'au vote du BP 2021, en fonction notamment des notifications qui seront reçues par la CTM.

LES PREVISIONS DE RECETTES POUR 2021

	BP 2020	TOTAL VOTÉ 2020 Hors reports *	OB 2021	EVOLUTION 2021/2020 OB/BP
INVESTISSEMENT	185 422 109 €	375 128 440 €	314 177 493 €	69,44%
INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	115 422 109 €	145 128 440 €	144 177 493 €	24,91%
Dotations d'investissement - Etat	53 442 749 €	53 442 749 €	53 222 432 €	-0,41%
Subventions européennes d'investissement	47 587 260 €	76 963 191 €	70 672 281 €	48,51%
Subventions, participations et recouvrements divers	14 392 100 €	14 722 500 €	20 282 780 €	40,93%
Emprunts	70 000 000 €	230 000 000 €	170 000 000 €	142,86%
FONCTIONNEMENT	928 289 610 €	948 255 595 €	942 373 254 €	1,52%
1- RECETTES FISCALES	661 898 013 €	674 532 010 €	650 822 963 €	-1,67%
Impôts directs locaux - Fraction compensatoire TFPB	77 576 000 €	77 576 000 €	78 200 000 €	0,80%
Fiscalité locale (IFER/CVAE/ FNGIR / DCRTP) - Fraction compensatoire CVAE	56 348 997 €	56 985 109 €	56 879 251 €	0,94%
Compensation AIS - Transfert frais de gestion TFPB + Fds Péréquation DMTO +Fds de stabilisation	38 227 213 €	49 808 950 €	40 480 314 €	5,89%
Produit fiscalité indirecte (Tabac, droits de mutation, carburant) + Compensation spécifique aux DOM / carburants	142 000 000 €	138 976 550 €	138 000 000 €	-2,82%
Fiscalité transférée (TICPE et TSCA)	197 742 666 €	197 742 666 €	198 742 666 €	0,51%
Fraction TVA (Loi Finances 2018 - DGF des régions)	16 385 602 €	16 385 602 €	16 385 602 €	0,00%
Taxe additionnelle à l'octroi de mer	75 200 000 €	75 106 637 €	75 000 000 €	-0,27%
Compensation réforme de l'apprentissage	21 049 360 €	22 771 012 €	19 128 822 €	-9,12%
Subvention fiscale	9 053 487 €	9 003 043 €	8 900 000 €	-1,70%
Autres recettes fiscales (fonds de péréquation, fiscalité urbanisme ...) **	28 314 688 €	30 176 441 €	19 106 308 €	-32,52%
2- RECETTES NON FISCALES	259 614 005 €	266 945 993 €	279 550 291 €	7,68%
Dotation globale de fonctionnement	146 000 000 €	145 179 807 €	144 679 548 €	-0,90%
Autres recettes non fiscales	113 614 005 €	121 766 186 €	134 870 743 €	18,71%
3- Subvention globale FSE	6 777 592 €	6 777 592 €	12 000 000 €	77,05%
TOTAL DES RECETTES	1 113 711 719 €	1 323 384 035 €	1 256 550 747 €	12,83%

Les recettes prévisionnelles d'investissement devraient enregistrer une très forte progression en 2021 :

- **Les recettes d'investissement hors emprunt**

L'anticipation d'une augmentation des recettes prévisionnelles d'investissement hors emprunt pour la gestion 2021 résulte de la progression des subventions européennes, soutenue notamment par les fonds européens REACT- EU, et les programmes d'investissements initiés par la Collectivité dans le cadre du Programme Opérationnel (2014-2020), du Contrat de Convergence et de Transformation (2019-2022) et de l'Accord Territorial de Relance (2021-2022)

Les dotations d'investissement de l'Etat devraient rester stables.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), la Dotation Régionale à l'Équipement Scolaire (DRES) et la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) resteraient aux niveaux alloués en 2020.

- **Un recours optimisé à l'emprunt**

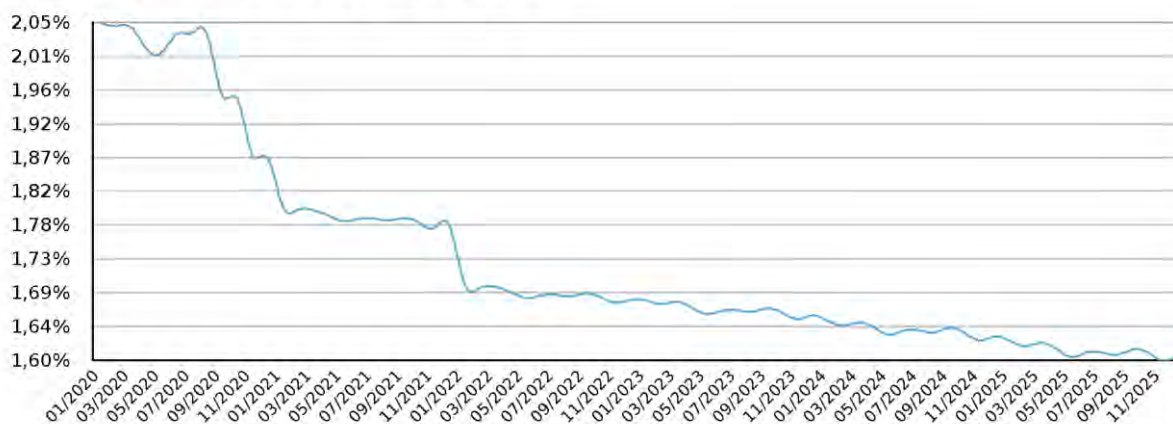
Au 1^{er} janvier 2021 la dette de la CTM s'élève à 749 184 815,08 €.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
749 184 815,08 €	1,82 %	14 ans et 6 mois	7 ans et 9 mois	59

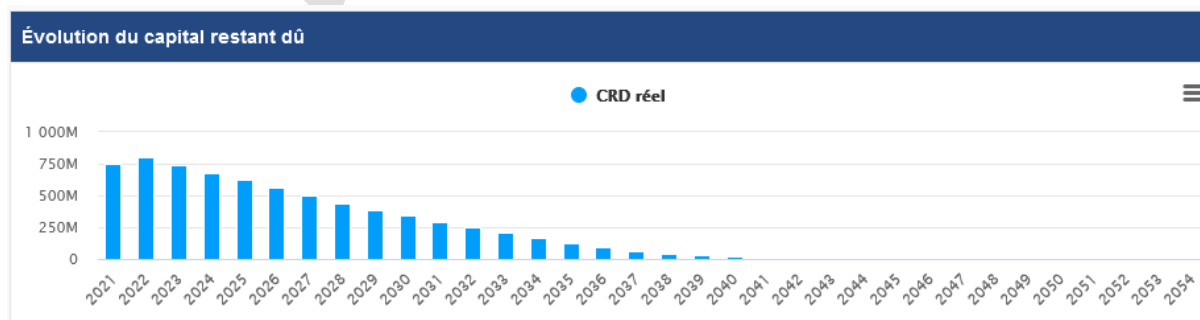
Cette dette est souscrite à un taux moyen performant de 1,82 %.

Sa durée de vie résiduelle (c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette) serait de 14 ans et 6 mois.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Le graphique ci-dessous présente l'évolution du capital restant dû (CRD) au 1^{er} janvier 2021.

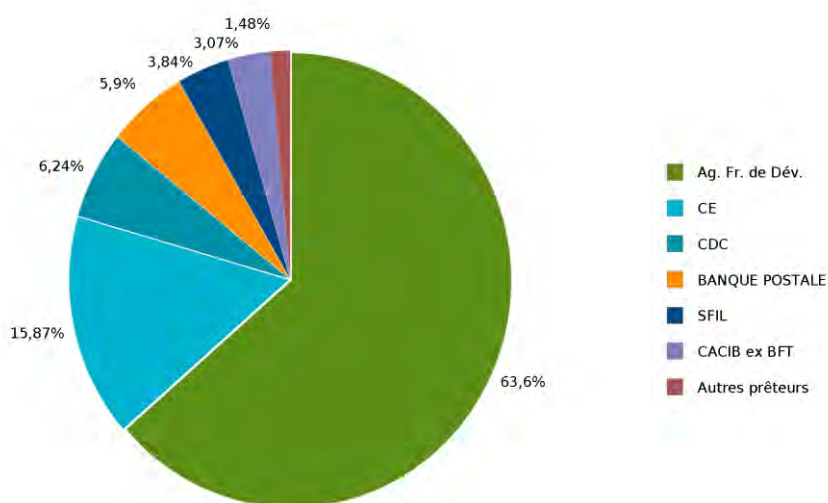


Structure de la dette au 01/01/2021

Le stock de dette comprend 59 emprunts.

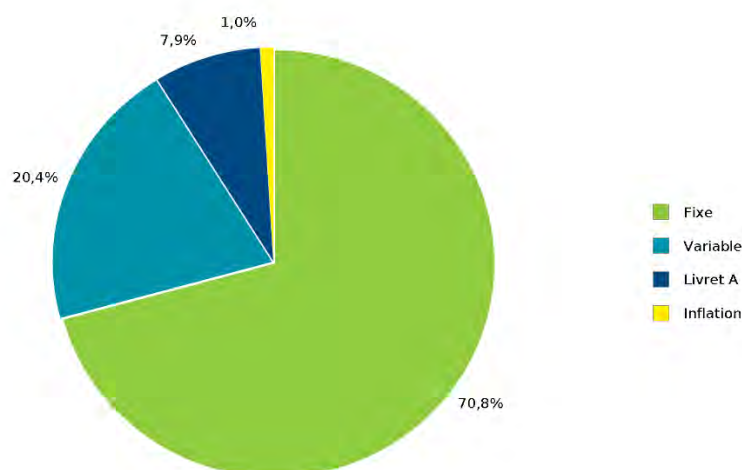
Les principaux financeurs sont l'AFD (63,60%), la Caisse d'Épargne (15,87%), la CDC (6,24%), la Banque Postale (5,90%), la SFIL CAFFIL (3,84%) et le Crédit Agricole (3,07%).

REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

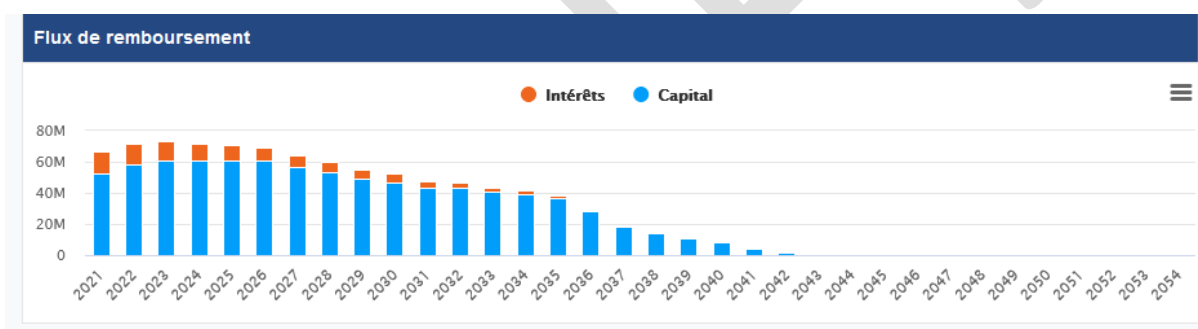


La dette à taux fixe de la CTM représente 70,77%. Elle est intégralement libellée en euros. Les emprunts à taux variables représentent 29,23%

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	530 164 798.05 €	70,77 %	2,23 %
Variable	152 763 200.19 €	20,39 %	0,66 %
Livret A	58 960 839.35 €	7,87 %	1,15 %
Inflation	7 295 977.49 €	0,97 %	1,85 %
Ensemble des risques	749 184 815.08 €	100,00 %	1,82 %



Le graphique ci-dessous présente le profil de remboursement de la dette.



Une absence d'exposition au risque selon la charte de bonne conduite

Les collectivités territoriales présentent leur en-cours de dette selon une matrice des risques partagée, issue de la charte de bonne conduite signée par les banques, dite « charte GISSLER ». Cette classification permet d'appréhender simplement et rapidement le risque correspondant à chaque produit financier selon le type de sous-jacent (classé de 1 à 6) et sa structure (classée A à F).

La classification la plus sûre, 1A, correspond aux taux fixes ou variables en euros. A l'opposé, les produits « hors charte » classés 6F, sont ceux présentant le risque le plus important pour la collectivité et sont qualifiés « d'emprunts toxiques ».

Appliquée à la CTM, cette classification montre que le risque de la dette est nul.

Ainsi 100% de la dette CTM est positionnée sur des taux fixes ou variables classiques et sur des index de la zone euro, et classée en 1A.

Une gestion active de la dette

Une gestion active de la dette développée avec ses partenaires financiers, a permis à la CTM d'anticiper et donc de mieux maîtriser, voire de stabiliser l'évolution de ses charges de dette. Un élément crucial étant donné le cadre budgétaire et financier de plus en plus difficile qui s'impose à elle.

Cette gestion active de la dette induit des renégociations ou des remboursements quand l'opportunité se présente.

Ainsi en début 2020 la CTM disposait dans son encours de dette un emprunt jusqu'alors indexé sur du taux variable. Il s'agit de la ligne de prêt LT080330 (CO5256) consenti par le Crédit Agricole à hauteur de 20 M€. Les conditions du marché ayant été très favorables sur les taux longs, ce prêt a bénéficié d'un passage au taux fixe de 0,00% sur les 8 années résiduelles.

S'agissant des emprunts nouveaux, la CTM a modifié ses processus de mobilisation de l'emprunt au travers d'un cadre pluriannuel de contractualisation avec le réseau bancaire, en cohérence avec l'optimisation de la programmation des investissements.

Le niveau de mobilisation de l'emprunt proposé au titre de l'exercice 2021 est évalué à 170 M€ pour permettre une politique de relance volontariste de l'activité économique et sociale. Dans cette hypothèse, le stock de la dette s'établirait au 31/12/2021 à **871 345 259 €**.

Ces évaluations seront affinées jusqu'au vote du Budget Primitif 2021 en tenant compte du besoin de financement des programmes de refondation à réaliser et de la capacité d'autofinancement dégagée par la CTM.

Les recettes fiscales de la section de fonctionnement diminueraient légèrement par rapport au budget primitif 2020 :

Le scénario présenté pour les orientations budgétaires 2021 est fondé sur l'hypothèse d'une légère baisse des ressources fiscales par rapport à la prévision de réalisation 2020.

Il intègre également l'engagement de la Collectivité à ne pas actionner le levier fiscal.

Afin de ne pas obérer le pouvoir d'achat des martiniquais, l'objectif demeure le maintien des taux de fiscalité à leurs niveaux antérieurs.

Le panier des ressources fiscales de la Collectivité était, jusqu'en 2020, principalement composé des produits suivants : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE), la taxe sur les carburants, la taxe sur les certificats d'immatriculations et permis de conduire, la taxe spéciale sur les conventions d'assurances, l'octroi de mer, la taxe sur les rhums et les tabacs, le produit des droits de mutation à titre onéreux, ...

L'évolution de certaines recettes dépend des fluctuations de la conjoncture économique.

Ainsi, le produit des droits de mutation dépendra étroitement de la situation du marché de l'immobilier.

Plus généralement, la consommation des ménages influera le produit de la taxe sur les carburants, de l'octroi de mer...

La réforme de la fiscalité locale ainsi que la baisse des impôts de production décidée par le gouvernement afin de relancer la compétitivité des entreprises dans le contexte de crise sanitaire modifient en profondeur le panier de recettes de la CTM.

- **Une perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, transférée au bloc communal et compensée par une fraction de TVA à compter de 2021**

La réforme de la fiscalité locale organise la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales perçue par le bloc communal.

Un dispositif de refonte de la fiscalité locale a été introduit par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Afin de compenser cette perte de recettes, la part du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) encaissées par les départements est transférée, à compter de 2021, aux communes.

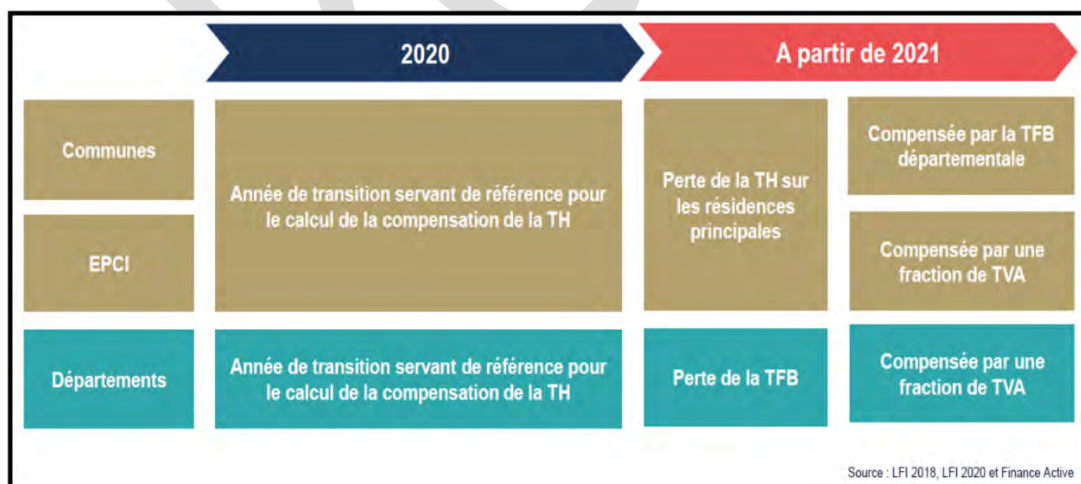
Les conseils départementaux seront compensés de ce transfert aux communes, par l'attribution d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Le montant de la fraction de TVA versée à la CTM sera égal en 2021 au produit résultant de l'application aux bases départementales de TFPB de 2020 du taux de TFPB adopté en 2019 par le conseil départemental.

Cette fraction de TVA évoluera ensuite chaque année au même rythme que cette imposition nationale.

Ce transfert de la part départementale de TFPB se traduit pour la CTM par la perte de son pouvoir de taux et d'une recette pérenne et prévisible dont l'évolution est conditionnée par la croissance des valeurs locatives cadastrales, déconnectée des fluctuations de la conjoncture économique.

Le calendrier de la réforme fiscale

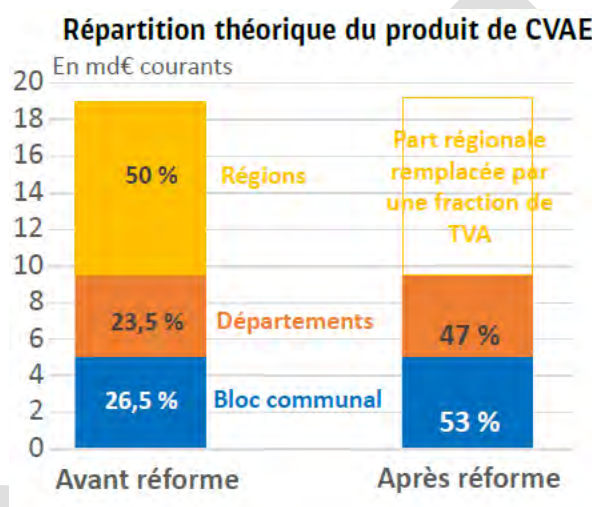


- **La suppression de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) affectée à la CTM**

La loi de finances pour 2021 organise la baisse des impôts de production et la compensation pour les collectivités territoriales.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) représente en 2019 environ 19 milliards d'euros et est allouée aux collectivités selon la clé de répartition suivante : 26,5 % pour les communes, 23,5 % les départements et 50 % les régions.

La suppression de la part régionale de CVAE à compter de 2021 modifie la répartition du produit de la taxe entre les différents niveaux de collectivités. Ainsi, seuls les départements (47%) et les communes (53%) continuent de percevoir le produit de CVAE.



Infographie la banque postale

En compensation de cette suppression une fraction de TVA est attribuée à la CTM.

Cette fraction de TVA sera égale en 2021 à la CVAE perçue en 2020. En 2022, elle sera égale à la CVAE perçue en 2020 augmentée de la dynamique de la TVA 2022.

La CTM percevra ainsi en 2021 la part départementale de CVAE ainsi qu'une fraction de TVA en compensation de la suppression de la part régionale.

Au total, à partir de 2021, la TVA – sensible aux fluctuations de la conjoncture économique – représentera une part croissante des recettes de fonctionnement de la CTM : compensation de la suppression de la DGF régionale en 2018, de la suppression de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la part régionale de CVAE en 2021.

Ces bouleversements augmentent ainsi l'exposition des recettes de fonctionnement de la Collectivité aux aléas de la conjoncture économique (TVA, DMTO, CVAE, octroi de mer, taxe sur les carburants) et appellent à la vigilance.

Les recettes non fiscales de la section de fonctionnement devraient en revanche progresser.

Cette progression résulterait principalement de l'inscription de crédits complémentaires au titre des fonds européens et du Plan d'Investissement dans les Compétences.

- **La dotation globale de fonctionnement:**

Les dotations de l'Etat, dont la principale composante est la dotation globale de fonctionnement (DGF) restent en diminution après les baisses successives enregistrées de 2014 à 2017, malgré la stabilisation générale de la dotation au plan national à partir de 2018.

La DGF perçue par la CTM devrait diminuer légèrement en 2021, la dotation forfaitaire (composante de la DGF) étant indexée sur l'évolution de la population.

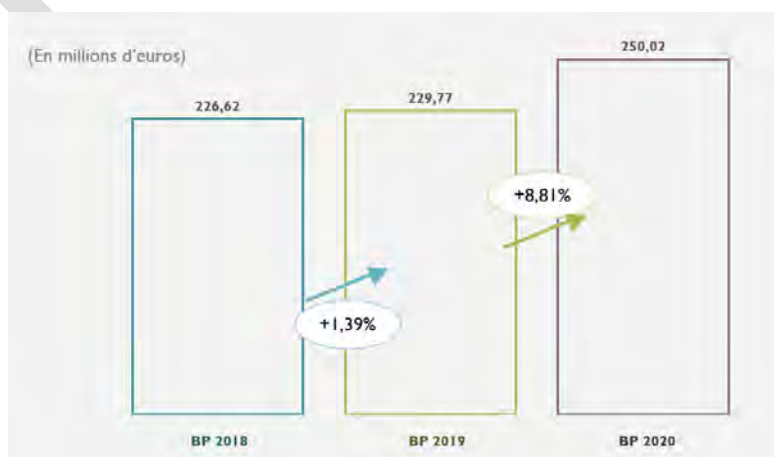
- **Les autres recettes non fiscales**

Les produits à inscrire dans cette rubrique relèvent principalement des fonds Européens (Atout évaluation, Cap performance, formation des jeunes et du personnel), de divers recouvrements de l'aide sociale, de la part prévention de la conférence des financeurs, de la participation des familles à la restauration scolaire, ...

Par ailleurs, il est attendu pour le budget 2021 une recette relative au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) porté conjointement par les services de l'Etat et la CTM.

1.3.3 L'évolution des dépenses pour 2021 : la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement pour sauvegarder notre capacité à investir.

Le BP 2020 s'inscrivait dans les limites fixées par le **Contrats dits de Cahors**, à savoir une augmentation des dépenses de fonctionnement contenue à 1,1% par rapport à l'année antérieure. Toutefois, le contexte de la crise sanitaire, et les dépenses exceptionnelles indispensables qui l'ont accompagné, ont remis en cause cet objectif contraignant, conduisant à sa **suspension** en 2020, puis en 2021.



Ces prévisions de recettes restant à affiner, permettraient une progression globale des dépenses de l'ordre de 12,83%. Ces marges de manœuvres seront particulièrement utilisées pour la poursuite du soutien au secteur économique et au secteur social.

Les incertitudes affectant les perspectives de ressources déterminent les efforts à consentir en matière de rationalisation des dépenses de fonctionnement pour permettre la réalisation de notre programme de relance.

La CTM portera une attention très particulière à l'ingénierie financière et fera un recours optimisé, voire maximisé, aux financements européens et à ceux du Contrat de Convergence et de Transition, à la dotation territorialisée de France Relance et au REACT EU.

L'esquisse du budget primitif 2021 intègre ainsi l'objectif de maîtrise des grands équilibres financiers, et s'attache à promouvoir les ambitions portées dans le plan de refondation martiniquais.

Les prévisions en matière de programmation pluriannuelle

Pour répondre aux nouveaux besoins en matière d'investissement le volume prévisionnel des autorisations de programme (AP) serait porté de 1 878 859 387,41 € à 2 310 968 700,98 €.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement (AE) le montant s'élèverait à 1 230 053 847,48 € soit une augmentation de 43 979 000 €.

Une faible évolution des dépenses liées aux Ressources humaines

Les Ressources Humaines occupent un rôle essentiel dans la dynamique d'action de la Collectivité et la mise en œuvre des projets qu'elle déploie.

Depuis la création de la CTM et la nécessaire restructuration qui s'est imposée dans un contexte de changement particulièrement important, les chantiers qui ont été investis et menés ont permis d'harmoniser et de formaliser les procédures de gestion des agents au quotidien pour permettre de créer les conditions de fonctionnement adéquates.

Dans la récente période avec des contraintes inédites suite à la brusque crise sanitaire qui a frappé toutes les institutions et secteurs d'activité, les agents ont su faire preuve de mobilisation pour permettre la continuité des services et le déploiement des chantiers d'urgence. Il en a été de même lors des intempéries de fin d'année.

Dans un tel contexte dont les effets à long terme restent quelque part imprévisibles, 2021 sera d'une certaine manière une année complexe dans laquelle le défi majeur restera plus que jamais le maintien d'un pilotage resserré de la gestion des Ressources Humaines, au rythme des changements et adaptations à déployer pour une action publique réactive et efficace.

Les actions pour l'amélioration des conditions de travail, la qualité de vie au travail, la préservation de la santé des agents, au regard des contraintes sanitaires qui s'imposent désormais, gardent une place prépondérante dans les chantiers à conduire, et ce tout en ayant une attention soutenue sur l'évolution globale des dépenses.

Les frais de personnel en tout état de cause, constituent un élément incontournable de l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité.

Si les départs à retraite restent à un bon rythme les besoins en nouvelles compétences et expertises ne sont pas négligeables pour répondre à de nouveaux enjeux tant d'organisation que d'efficacité de l'action publique.

La masse salariale, du fait de la structuration de la pyramide des âges subit le poids du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui reste inévitable, principalement sous l'effet de l'avancement individuel des agents dont une bonne partie est dans les niveaux de fin de carrière. Certains métiers connaissent aussi des mutations liées à un environnement de travail en transformation, la place désormais incontournable du Télétravail et des process dématérialisés en témoignent largement et exigent des investissements en formation et matériel pour un service public adapté et de qualité.

Les compétences du personnel constituent le premier atout à partir duquel l'action de la collectivité peut rayonner malgré un contexte d'insécurité économique.

Les ressources humaines sont au cœur de la démarche d'adaptation et d'anticipation qui s'impose compte tenu des changements significatifs de notre environnement, lesquels impactent nos modes d'intervention et de délivrance des services.

Ces dernières années, le nombre d'agents est passé de 4235 en 2017, à 4153 en 2018, à 4147 en 2019 et à 4214 en 2020.

19% d'entre eux relèvent de la catégorie A, 12% de la catégorie B, 61% de la catégorie C, et 8% sont des ASFAM

69% d'entre eux sont titulaires, et 31% contractuels.

805 agents ont été concernés en 2020 par le PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération). 508 ont bénéficié d'avancements de grade.

Ce personnel est majoritairement affecté aux filières techniques (50%), contre 30% aux filières administratives, 8% aux filières médico-sociales, 8% à la filière Assistante Sociales, 4% pour les autres filières.

Il faut noter ces dernières années une évolution croissante du recours aux apprentis, le nombre d'apprentis passant de 63 apprentis en 2016, à 77 en 2018 et à 103 apprentis en 2020.

Evolution de la masse salariale

La masse salariale est estimée à 218 M€ pour l'exercice 2021. Le Budget primitif 2021 devrait intégrer une augmentation prévisionnelle de +0,4%, correspondant à la mise en œuvre par la CTM de décisions réglementaires.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DE 2017 A 2020									
	2017	2018	Evolution	2019	Evolution	2020	Evolution	OB 2021	Evolution
Charges de personnel	208 571 243,96 €	208 215 847,01 €	-0,17%	209 687 420,46 €	0,71%	217 158 738,08 €	3,56%	218 000 000,00 €	0,39%

En résumé

Un environnement financier plus favorable dont il faut tirer parti, mais qui nécessite une grande vigilance pour ne pas compromettre les grands équilibres financiers

- **Des AIS faiblement compensées**
- **Une volonté politique de mobiliser les ressources**
 - o Des recettes prévisionnelles en forte progression
 - o Des recettes fiscales de fonctionnement en baisse
 - o Des recettes non fiscales de fonctionnement en augmentation
- **Une progression globale des dépenses**

Conclusion

L'économie martiniquaise subira de plein fouet les effets de la crise sanitaire et économique mondiale.

Et malgré les nouvelles mesures budgétaires envisagées dans le cadre de la Loi de Finances 2021, la structure du budget restera impactée par la gestion des AIS.

La gestion active de la dette, peu exposée au risque, devrait permettre néanmoins d'anticiper, avec rigueur, les dépenses qui s'imposeront pour la refondation de la Martinique.

Ile PARTIE :

OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIERES AU SERVICE DE LA REFONDATION DE LA MARTINIQUE

Introduction

L'année 2021 est une année charnière : elle devrait marquer la transition entre la période d'avant Covid et la période d'après Covid.

Cette très grave crise sanitaire du Covid 19 est intervenue au moment où s'observait, selon les dernières publications de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer d'octobre 2019,⁸ et en dépit d'une croissance économique mondiale ralentie, une amélioration de la conjoncture économique de la Martinique. Les données publiées (indicateur du climat des affaires, inflation, investissement des entreprises, croissance des encours des crédits d'investissement...) ne reflétaient pas un simple sursaut conjoncturel, mais marquaient une tendance constatée depuis le 1^{er} trimestre 2018.

Rappelons que, en rupture avec la politique « au fil de l'eau », la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) nouvellement mise en place, s'est très rapidement dotée de documents stratégiques de développement (Schéma Territorial de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation ; Schéma de l'Autonomie des Personnes Âgées et des personnes en situation de Handicap ; Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse, et de la Famille, le Pacte Territorial d'Insertion, Schéma Territorial d'Investissements Routiers, Programmation Pluriannuelle de l'Energie...), préfigurant ainsi le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique, le PADDMA**, en cours de finalisation.

Ainsi, malgré un héritage financier dégradé, la CTM a pu depuis 2016, s'appuyant sur des orientations stratégiques clairement définies, avec anticipation et rigueur, trouver les marges de manœuvre indispensables, pour faire face aux menaces démographiques, économiques environnementales...

Cette politique volontariste a permis de consolider le système économique et social.

La crise du COVID vient contrarier et pourrait porter un coup d'arrêt à cette tendance au redressement.

C'est, l'Etat et la CTM, en complément des Plans d'Urgence mis en place consécutivement aux deux confinements, se sont engagés à accompagner les acteurs privés et publics dans ces nouvelles dynamiques dans le cadre d'un **Accord Territorial de relance pour la Refondation de la Martinique**.

Cet Accord devrait permettre de répondre aux problématiques conjoncturelles, tout en s'inscrivant dans des dynamiques nouvelles et tendre ainsi résolument vers un modèle rénové.

Les 374M€ (soit 176 M€ de l'Etat et 198 M€ de la CTM) seront prioritairement injectés pour accompagner les entreprises et les populations fragilisées par la crise, tandis que seront privilégiés **le financement d'infrastructures vertes, des technologies écologiquement durables et respectueuses de l'environnement, d'actions pour transformer les modèles économiques des entreprises**.

Parallèlement, l'Union Européenne, dans le cadre du dispositif REACT-EU (« Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe ») propose une dotation supplémentaire de 166 M€ (sans grever des ressources prévues pour les années à venir (2021-2027), orientés vers **l'économie verte, l'économie numérique, l'économie de la santé et accompagner la transition agro-écologique**.

⁸ Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) Tendances conjoncturelles 2^e trimestre 2019

Dans les deux cas, une attention particulière est apportée aux Femmes et aux Hommes, s'agissant notamment de l'accès aux soins et à l'éducation.

Ce sont ces ressources, mobilisables rapidement, qu'il nous faut privilégier dans le cadre de la construction des Orientations Budgétaires 2021 (OB 2021)

Il faut également souligner que les épisodes environnementaux (pluies diluviennes, glissements de terrain, évènements volcanologiques) sont venus rappeler la nécessité de développer une **culture du risque plus immédiate**.

C'est pour prendre en compte toutes ces dynamiques, qu'il est proposé de privilégier, dans le cadre des OB 2021, les actions qui permettront :

- la poursuite de la mise en œuvre des schémas et plans qui ont structuré la stratégie définie par la Collectivité
- le lancement ou le confortement d'actions, qui en lien avec React EU, permettront de tendre vers un modèle social, économique et environnemental rénové.

L'innovation majeure des Orientations Budgétaires 2021 viendra donc de l'articulation de ces deux types de mesures visant à la fois à **garantir la sortie de crise**, et à s'engager, d'ores et déjà dans un **vrai programme de restructuration**.

Tenant compte de cet objectif, les orientations budgétaires proposées s'organiseront autour des grandes priorités suivantes :

- **Les Femmes et les Hommes au cœur de la Refondation**
- **La transformation numérique des acteurs et du territoire**
- **La structuration des bases pour un développement économique durable**
- **Un aménagement territorial plus équitable et plus résilient mobilisant les leviers de la commande publique**

Ces orientations devront s'inscrire, chaque fois que possible, dans une logique de coopération régionale et d'ouverture à l'international.

Pour en assurer la mise en œuvre la plus efficace, elles devront reposer sur :

- L'attention renforcée portée à l'épanouissement du personnel au travail dans un contexte de crise,
- Une meilleure maîtrise de outils fiscaux pour en garantir l'efficacité
- Une meilleure valorisation et communication de l'action territoriale
- La poursuite du déploiement du Projet « Atout Evaluation », pour mieux appréhender l'efficacité de l'action de la CTM

SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

I Les Femmes et les Hommes au cœur de la Refondation

La crise du Covid-19 a imposé partout, que l'on place les Femmes et les Hommes au cœur des préoccupations. Tout en confirmant les effets désastreux d'un resserrement de la politique d'investissements en milieu hospitalier, elle a mis en exergue les dysfonctionnements d'un système social qui pouvait laisser pour compte les plus vulnérables. Elle a montré combien on devait pourvoir compter sur des compétences pour faire face à la crise, mais aussi pour rebondir. C'est pourquoi, La Collectivité fait pour 2021 le choix d'investir massivement dans ce qui fait la richesse martiniquaise : l'Humain. Elle poursuivra les politiques déjà mises en œuvre mais portera l'effort pour

- conforter la politique de solidarités **et renforcer l'accès aux services sociaux**, en particulier à l'accès aux soins
- mettre en place un programme conséquent pour assurer la montée en compétences, inciter aux reconversions, développer des expertises, notamment dans les métiers d'avenir.

II La transformation numérique des acteurs et du territoire

La crise sanitaire et économique, mais aussi le renforcement des risques naturels, a mis en exergue le rôle clé et transversal du numérique dans toutes les activités, notamment dans les missions de :

- Animation économique
- Aménagement du territoire et prévention des risques
- Amélioration des conditions de travail de la CTM et d'accès de la population aux services publics.

La CTM mettra en œuvre une politique **permettant de généraliser et de systématiser le numérique partout et pour tous**.

III Les bases d'un développement économique durable

La crise a démontré la nécessité de ne plus dépendre de l'extérieur pour les biens essentiels, de ne plus risquer des ruptures d'approvisionnements stratégiques.

Cette exigence s'impose encore plus dans **l'économie insulaire** de la Martinique.

Or la crise a révélé la capacité des entreprises martiniquaises à s'inscrire dans de nouvelles logiques de production sur place pour faire face à de besoins urgents (masques, gel hydro-alcoolique...)

C'est sur ce terreau que la Collectivité doit consolider sa politique en mettant en place des **accélérateurs de souveraineté économique**, pour réduire la dépendance aux importations, sécuriser les approvisionnements et réduire ainsi l'empreinte carbone.

Des dispositifs transversaux comme les **outils financiers**, les outils **d'innovation** et de **structuration** de filière devraient permettre de relever le niveau de compétitivité.

Parallèlement, le développement de cadres collectifs pour promouvoir des **comportements écoresponsables**.

L'objectif est de créer les conditions pour développer le « fabriqué en Martinique », dans une logique durable.

Les actions proposées viseront à accélérer la conversion écologique de l'économie et du tissu productif. La transformation des exploitations agricoles vers le bio et la qualité, le développement de l'industrie du futur, le déploiement d'une économie bleue, l'investissement dans les énergies de demain et la performance énergétique, le développement d'un tourisme plus durable, la bonne gestion de l'eau répondent à cette logique.

Ces nouvelles orientations devraient permettre de **réduire à la fois déficit économique et déficit écologique**.

IV L'action territoriale au service d'un aménagement plus équitable et plus résilient

La crise a montré la plus grande vulnérabilité des populations déjà fragilisées.

En 2021, les actions engagées par la CTM auront pour objectif de redynamiser les différentes zones pour en faire des espaces **d'attractivité et d'équité**.

La Collectivité s'appuiera donc sur ses politiques publiques pour :

- Assurer un **meilleur accès aux structures et activités culturelles**
- Renforcer le rôle de **cohésion sociale du sport**
- Agir pour le **développement du potentiel touristique**
- Améliorer les conditions **d'accessibilité, de déplacement et de mobilité**
- Aménager **les espaces portuaires**
- Assurer la **sécurisation et réhabilitation du patrimoine scolaire et administratif**

L'objectif est de développer des **zones d'emplois et d'activités** sur tout le territoire et faciliter l'accès de la population à l'ensemble des services rendus. Assurant ainsi un mieux-être des Femmes et des Hommes

AXE 1 : LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DE LA REFONDATION

La crise du Covid-19 a imposé partout, que l'on place les Femmes et les Hommes au cœur des préoccupations.

Tout en confirmant les effets désastreux d'un resserrement de la politique d'investissements en milieu hospitalier, cette crise a mis en exergue les dysfonctionnements d'un système social qui pouvait laisser pour compte les plus vulnérables.

Elle a montré combien on devait pourvoir compter sur des compétences pour faire face à la crise, mais aussi pour rebondir.

La Collectivité fait donc pour 2021 donc le choix d'investir massivement dans ce qui fait la richesse martiniquaise : l'Humain.

Au-delà des politiques déjà mises en œuvre, elle accentuera les efforts pour :

- Renforcer les initiatives en matière de solidarités et d'accès aux soins
- Mettre en place un programme conséquent pour assurer la montée en compétences, inciter aux reconversions et développer les expertises pour faire face aux mutations.

I.1 CONFORTER LES INITIATIVES EN MATIERE DE SOLIDARITES ET D'ACCES AUX SOINS

Le champ des solidarités (plus de 450 millions d'euros par exercice budgétaire hors frais de personnel), est de fait l'un des premiers postes de dépenses de la CTM. La mise en œuvre des politiques qui caractérisent ce champ est particulièrement dense, organisée sur la base de dispositifs réglementaires déjà très consommateurs de crédits (RSA/RSO, APA, PCH, ASE, ASH, financement des établissements, PMI, etc....

Cependant, compte tenu du contexte sanitaire et social, la Collectivité devra **innover**, initier et mobiliser en complément du réglementaire, **des actions volontaristes**, seule ou avec l'Etat et des partenaires.

Les indicateurs sociaux très préoccupants, montrent en effet, s'il en était besoin, que la population martiniquaise n'échappe malheureusement pas aux conséquences négatives de la crise sanitaire et donc de la crise économique. L'un des faits marquants est l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (plus de 4.000), du nombre de recours aux aides sociales (secours exceptionnels, impayés de loyers, paniers alimentaires...) De fait, les signaux d'alerte s'allument tant aux niveaux des communes (CCAS), des associations caritatives, des missions locales, du service social étudiants

Plus grave encore, les régulateurs habituels à savoir, les jobs et les petits boulots se raréfient, ce qui précipite les actifs les plus fragiles dans la pauvreté voire la misère.

La CTM poursuivra la mise en œuvre des orientations initiées dans le cadre des Schémas et des Plans (Schéma de l'Autonomie, le Plan Territorial de l'Insertion...). Elle reconduira donc ses actions l'accompagnement de l'enfance, de prévention/santé, et pour le logement social.

Mais 2021 sera une année marquée **par trois axes forts** :

- la mise **aux normes et la réhabilitation des établissements de santé et des structures médico-sociales**
- **le soutien aux publics précarisés par la crise** avec notamment la consolidation des dispositifs mis en place pendant la crise : plan d'urgence social, dispositif yon à lot, plan d'urgence étudiants
- **L'année de bienveillance** envers nos aînés

I.1.1 Un programme ambitieux pour l'accès aux soins et à la prise en charge des personnes dépendantes

Les présentes orientations budgétaires sont établies en tenant compte des dotations complémentaires négociées avec **l'Etat dans le cadre de l'Accord Territorial de Relance et des ressources que la CTM a prévu de mobiliser auprès de l'Union Européenne, notamment à travers le Programme REACT EU.**

La montée en excellence des établissements de santé

Le resserrement important, ces dernières décennies des investissements hospitaliers a souvent entraîné un fonctionnement en mode dégradé des services hospitaliers. Par ailleurs, les particularités du mode de financement du médico-social ont eu pour conséquence une carence chronique des investissements dans les EHPAD, qui sont, pour certains en état de vétusté notoire.

S'agissant enfin du numérique, la Martinique accuse un retard en matière de référentiels techniques socles (interopérabilité, réversibilité, etc.)

C'est pourquoi la Collectivité, en lien avec les autorités sanitaires, envisage de lancer un programme ambitieux pour la montée en excellence **des établissements de santé.**

L'année 2021 sera marquée par le lancement de deux projets innovants :

- **le programme d'investissement pour les établissements de santé**
- **le gérontopole**

ACTION PHARE
IMAGERIE NUCLEAIRE-FILIERES D'EXCELLENCE-INEGALITES TERRITORIALES

- **Création et équipement de l'Institut Caribéen d'Imagerie Nucléaire dans le bâtiment abritant Cyclotron Médecine nucléaire-Anapath-et pharmacotechnie. (Conception-réalisation du bâtiment, Equipement des différents services de l'institut**

- **Développement de filières de soins d'excellence:**
 - o **Le cancer**
Création d'un service d'Hémato-oncologie de haut niveau
Création d'un plateau multidisciplinaire d'endoscopie
Mise à niveau de la Radiothérapie Martiniquaise

 - o **Les maladies cardiovasculaires**
Mise en œuvre de Technologies innovantes dans la prise en charge de l'AVC et de la pathologie vasculaire aux Antilles

 - o **Le rayonnement caribéen**
L'enfant « grave »: Création d'un centre de recours caribéen de l'enfant en situation critique.
La personne en situation de handicap: Prise en charge territoriale du Handicap locomoteur en centres experts

 - o **Mise à niveau du Système d'Information Santé du CHUM**

- **Résorption des inégalités territoriales en Martinique:**
 - o Equité Santé sur le Nord Atlantique (CHLD à Trinité)
 - o Equité sur le Nord Caraïbe (Hôpital du Carbet)

Depuis début 2018, la Collectivité Territoriale de Martinique a pris l'initiative de lancer une réflexion sur un nouveau projet pour le Centre Emma VENTURA (CEV). Cette réflexion a été menée en partenariat avec le CHUM et l'ARS.

Ce Gérontopôle d'excellence constituera un progrès incontestable dans l'accompagnement des aînés.e.s. L'objectif consiste à créer :

- un centre de prévention et d'évaluation gériatrique (évaluation gériatrique standardisée, consultation mémoire, consultations ophtalmologique, dentaire...),
- un centre de prise en charge de la maladie d'Alzheimer (unité cognitivo-comportementale, unité d'hébergement renforcée, soins palliatifs...),
- un centre de réadaptation (SSR gériatrique, HDJ de réadaptation...).

Le Gérontopôle d'Excellence s'inscrira dans un parcours d'accompagnement de la personne âgée prenant en compte la prévention, la réadaptation, le soin et l'institutionnalisation (l'entrée en résidence).

Un modèle plus chaleureux et protecteur pour les établissements médicaux-sociaux

La Collectivité envisage de transformer les structures médico-sociales par d'un « nouveau modèle » plus chaleureux et protecteur, et, concomitamment, créer un nombre de places suffisant pour faire place à l'évolution démographique en cours.

Son action s'articulera autour de 4 axes d'intervention :

- Augmentation et la diversification du potentiel d'accueil des publics
- Accompagnement des établissements dans le cadre des effets de la crise sanitaire ;
- Accompagnement de la prise en charge des publics dans le souci d'amélioration de la Bienveillance ;
- La mise en œuvre du dispositif de contrôle des ESMS.

L'augmentation et la diversification du potentiel d'accueil des publics en charge

Les périodes de confinement ont révélé le besoin de plus en plus prégnant de places supplémentaires d'accueil des personnes âgées, soit au sein des établissements existants soit dans le cadre d'une augmentation et d'une diversification de l'offre.

Il en a été de même pour les mineurs pris en charge au sein des structures de l'aide sociale à l'enfance, dans le cadre d'une recherche d'alternatives au placement institutionnel.

Ce besoin se traduira par **la mise en service de places autorisées antérieurement et par le lancement d'appels à projets** pour la création de structures nouvelles et innovantes.

Places supplémentaires :

- o 11 places supplémentaires d'hébergement permanent à l'EHPAD Bethléem de Schœlcher
- o 5 places supplémentaires d'hébergement permanent à l'EHPAD Ste-Hildegarde du Gros-Morne ;
- o 4 places supplémentaires de la capacité de prise en charge de 2 centres d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées dépendantes au Carbet et à Saint-Joseph ;
- o 5 places supplémentaires de l'accueil de jour de l'EHPAD Le Logis-St-Jean
- o 30 places d'EHPAD à domicile adossé à la Résidence H. Bourgeois du Lamentin

Lancements d'appels à projets :

- 2 appels à projets conjoints CTM/ARS pour la création de 2 EHPAD sur le Nord-Atlantique (+120 places)
- 6 appels à projets conjoints CTM/ARS pour la création de 6 Centres d'Accueil de Jour Autonomes pour Personnes Agées Dépendantes sur les 3 territoires (Nord/Centre/Sud) (+77 places)
- 1 appel à projet CTM pour la création de Foyer de vie en accueil de jour pour adultes en situation de handicap (+40 places)
- 2 appels à projets pour la création de dispositifs innovants d'accompagnement des mineurs en difficultés ou en situation de handicap, présentant des situations complexes.

Accompagnement des établissements dans le cadre des effets de la crise

L'arrivée de la 2^{ème} vague de l'épidémie et aujourd'hui des variants du virus, met en tension les établissements.

La nécessité de maintenir les gestes barrières, de renforcer les mesures d'hygiène de manière préventive et curative, de faire face aux absences des personnels des structures qui pourraient avoir contracté le virus sont autant de charges qui vont générer des surcoûts importants pour les gestionnaires (surcoûts liés au versement de la prime exceptionnelle Covid-19 ; surcoûts liés aux charges de personnel induites par la gestion de la crise sanitaire ; surcoûts liés aux autres charges d'exploitation induites par l'épidémie Covid-19.)

La démarche d'amélioration continue de la prise en charge des publics vulnérables et de leurs proches aidants sera renforcée.

En effet, le recensement des effets de la crise sanitaire dans les ESSMS a permis de mettre en évidence les phénomènes d'anxiété des équipes, des difficultés à maintenir un accompagnement sécurisé des publics.

Poursuite de l'accompagnement de la prise en charge des publics dans le souci d'accentuation de la bientraitance

L'amélioration continue de la qualité des prestations proposées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) constitue un enjeu important dans la mise en œuvre des politiques menées par la collectivité.

Pour inscrire les gestionnaires dans cette démarche visant à garantir une prise en charge « bientraitante » des usagers, sont prévues les actions suivantes : Accompagnement des plans de formation pour l'amélioration des pratiques professionnelles ; financement de méthodes innovantes de prise en charge des Personnes Agées et des mineurs) ; accompagnement financier des plans de prévention des risques majeurs Accompagnement des programmes d'humanisation, des établissements)

Mise en œuvre du dispositif de contrôle des ESSMS

Pour garantir une qualité de prise en charge de ces personnes vulnérables, sur le plan de leur santé, leur sécurité ou leur bien-être moral ou physique, les établissements et services sont soumis à de nombreuses règles. La Collectivité veillera au bon contrôle des ESSMS

En 2021, **deux audits financiers et organisationnels** seront effectués dans deux EHPAD.

1.1.2 Un soutien renforcé aux publics fragilisés par la crise

L'année 2021 sera marquée par **le soutien spécifique apporté aux étudiants**.

La Collectivité, compte tenu de la précarisation croissante liée à la crise, accentuera par ailleurs son action aussi aux **bénéficiaires du RSA**, ainsi qu'à **une nouvelle population à faible revenu** qui a fait son apparition pendant la crise.

2021 : Le soutien aux étudiants précarisés par la crise du COVID 19

En 2021, dans le cadre de son action envers les publics fragilisés, la CTM entend accroître son soutien aux étudiants en difficultés financières, durement frappés par les répercussions économiques de la crise du COVID 19.

La fermeture des hébergements destinés aux étudiants, la perte de ressources des parents, associée à la raréfaction des petits jobs indispensables à leur survie, l'insuffisance des bourses allouées ont amené les étudiants à des situations de **grande précarité**. La situation des étudiants étrangers s'est également aggravée.

La crise du COVID a révélé aussi la situation **d'exclusion numérique des étudiants**, compte tenu de la généralisation des cours à distance. Bon nombre de jeunes se sont trouvés dans l'isolement et l'incapacité de suivre leurs cursus du fait de leur impossibilité d'acquérir un ordinateur (ou de la vente de leur ordinateur pour survivre) et de disposer d'une connexion internet. Le taux de décrochage a explosé.

Aussi, afin de répondre aux besoins financiers supplémentaires des étudiants causés par la crise sanitaire, la CTM proposera une aide financière visant à :

- Développer l'offre de logements pour les étudiants, notamment par des **partenariats avec les bailleurs sociaux**. Il s'agira de développer l'offre de petits logements dans le cadre de la construction de programmes neufs et du redimensionnement et de la réhabilitation des logements anciens.
- Sécuriser les bailleurs privés et les bailleurs sociaux par **la garantie des loyers et la prise en charge des cautions ;**
- Mettre en place une **agence immobilière sociale pour les étudiants** grâce à un partenariat avec le CLAJJ ;
- Accorder des aides à **l'inclusion numérique** pour l'équipement informatique et l'accès à internet

L'insertion des populations vulnérables

Entre le 1^{er} mars 2020 et 31 octobre 2020, la population des brSa a augmenté de **3 554 nouveaux** bénéficiaires (46.667 **contre 43.512** au 1^{er} avril 2020.)

Cette évolution du nombre de nouveaux brSa laisse augurer une augmentation des demandes de rSa au cours du 1^{er} semestre 2021, compte tenu de l'appauvrissement des ménages et singulièrement des personnes en situation de précarité ou menacées de l'être.

Dès 2020, dans un souci de porter réponses aux besoins d'inclusion des personnes les plus fragilisées, la CTM a validé la mise en place de 8 dispositifs d'insertion structurants.

L'ensemble de ces actions dont le déploiement s'échelonne en 2021, contribuent aux opérations d'orientation, d'accompagnement, de mise en parcours d'insertion et de suivi des brSa ainsi que des jeunes majeurs portées par la CTM en sa qualité de cheffe de file des politiques d'insertion conformément aux dispositions de la loi rSa de 2008.

Citons, entre autres :

- Le versement automatique du droit RSA à plusieurs centaines de travailleurs indépendants, étudiants, demandes de dispense d'action en fixation de créances alimentaires durant la période de confinement,)

- La validation de la nouvelle aide financière aux employeurs du secteur non-marchand, pour l'accompagnement et la formation professionnelle de salarié(e)s en CUI-PEC 2020, inscrite à la CAOM 2020,
- L'Aide Individuelle à la Reprise d'Activité (AIRA) 2020, inscrite au PDI 2019-2020,

La lutte contre la paupérisation croissante

Les effets de la crise sanitaire ont indéniablement un impact social et économique sans précédent en Martinique. Au-delà des populations vulnérables connues des services sociaux, la demande sociale tend à s'accroître pour **une nouvelle population de classes moyennes à faible revenu ou bénéficiaires de minima sociaux**. Les principaux indicateurs socio-économiques montrent que la Martinique a vu se confirmer des situations d'inégalités sociales, une paupérisation d'une nouvelle frange de la population, un taux de chômage en augmentation, un nombre constant de bénéficiaires du RSA et de demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, l'action sociale devra s'inscrire dans une dynamique transversale et pluri-partenaire à travers des valeurs de solidarité et d'équité pour maintenir la cohésion sociale et réduire le risque de crise sociale. Il s'agit au cours de ces prochains mois de mettre en place une stratégie territoriale dans le cadre d'un projet social de territoire **destiné à restaurer, compenser ou améliorer l'autonomie** des personnes ou des groupes vulnérables notamment des bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi **mais également d'innover** en matière **d'intervention sociale** :

L'action phare consistera à favoriser l'accès au numérique par les populations vulnérables

Avec les risques liés à la COVID19, la majorité des acteurs institutionnels et économiques (CAF, CGSS, Pôle emploi, Banques, Impôts...) ont mis en place des plateformes numériques pour faciliter les démarches administratives ou financières. Cependant, compte tenu du taux de personnes en situation d'illettrisme, ces dispositifs constituent un frein à l'accès aux droits et participent au renforcement de l'exclusion. Dans un programme de déploiement du numérique sur le territoire, l'objectif sera de faciliter l'accès aux nouvelles technologies aux familles les plus éloignées de l'emploi et en situation de précarité. Le but est à la fois de favoriser **l'attribution d'un outil informatique à un public en situation de précarité et de favoriser un accompagnement social en terme de médiation numérique**

Par ailleurs, la Collectivité renforcera ou initiera les actions sociales suivantes :

- **Poursuite de la levée des freins sociaux à l'employabilité et à l'inclusion durable des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi** par la mise en œuvre du dispositif PISTE (Parcours d'Insertion Sociale Territoriale), la nouvelle organisation dans le cadre du Service Public de l'Insertion et la continuité de la stratégie de lutte contre la pauvreté
- **Innovation dans les interventions sociales dans le cadre d'un projet social de territoire** : le confinement lié à la crise sanitaire de la Covid 19 a mis en évidence, l'importance du travail social partenarial avec les différents acteurs du territoire. Il s'agit au regard de la complexité des situations sociales de mettre en place une démarche transversale et pluri-partenaire par la mise en place de référent **de parcours et d'un référentiel métier partagé** avec les principaux partenaires de l'action sociale (CAF, CGSS, CCAS...).
- **Secours exceptionnels, une réponse face aux situations de grande précarité** (accidents de vie, amélioration de l'habitat, dépenses de santé...) : le plan d'urgence COVID 2020 avec les principales associations caritatives et les CCAS sera reconduit.

- **Chèques Accompagnement Personnalisé, une réponse à l'urgence sociale** (alimentaire, habillement, fournitures scolaires) : une dotation spécifique devrait permettre d'optimiser la répartition sur l'ensemble du territoire et de répondre à la demande sociale liée à la crise sanitaire et économique dans le cadre du marché en cours.
- **Titres de transport pour la mobilité des personnes en situation d'exclusion sociale** : l'attribution de titre de transport devrait favoriser les déplacements sur le territoire et participer à l'insertion des publics en grande précarité. Cette action devra s'inscrire dans un partenariat avec Martinique Transport.
- **Approche rénovée de l'hébergement d'urgence à la Résidence Sociale de Balata** : la nouvelle offre de service de la Résidence Sociale de Balata doit pouvoir intégrer un accompagnement pluridisciplinaire pour répondre à la complexité des situations familiales sur le plan éducatif, social, psychologique et sanitaire. Un nouveau prestataire sera chargé de mener ce projet en coordination avec la DAS (Marché lancé en 2020).
- **Optimisation et extension de la Mesure d'Accompagnement Personnalisé sur le territoire** : pour les dispositifs de protection des personnes vulnérables
- **Fonds d'Aide aux jeunes : accompagnement vers un projet socio-professionnel et d'insertion sociale** des jeunes de moins de 25 ans. Un accent sera mis sur les actions collectives pour répondre aux problématiques des missions locales.
- **Financement de l'activité d'insertion professionnelle des missions locales** : La dotation de fonctionnement des missions locales s'inscrit dans une délibération cadre de 2019.
- **Innovation sociale par un accompagnement des actions sociales d'intérêt collectif** : Les actions sociales collectives menées par la DAS visent à réduire les freins à l'employabilité et la valorisation des potentialités de l'utilisateur notamment des bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi ou de l'insertion. Les thèmes retenus portent sur l'accompagnement budgétaire, le développement durable, la parentalité, l'autoconsommation et la resocialisation, la précarité énergétique.

1.1.3 L'année de bienveillance envers les personnes âgées et handicapées

Les personnes âgées peinent à évoluer dans notre société en pleine accélération, technologiquement exclusive, accentuant au possible le fossé intergénérationnel.

2021 année de la bienveillance envers nos aînés : L'année 2021 sera consacrée à la sensibilisation du tout public, et singulièrement des jeunes, à la bienveillance à l'égard des personnes âgées.

La CTM se mobilisera pour faire progresser le regard sur nos aînés et particulièrement celui des jeunes. Comment concilier une société qui va de plus en plus vite avec le besoin d'assistance, d'empathie et de sympathie sans cesse croissant de cette part vieillissante de notre population ?

La CTM entend débiter en 2021 plusieurs actions de soutien et d'accompagnement pour la tolérance envers nos aînés.

L'action de la Collectivité sera aussi marquée en **2021** par des actions **de numérisation**.

S'agissant de la **téléassistance**, même si cette dernière est accessible sur l'ensemble du territoire, la CTM entend offrir une prestation plus complète au regard des situations différentes des personnes âgées. Ainsi, le nouveau marché qui démarre au premier janvier 2020 a modernisé le dispositif en prenant en compte des problématiques telles les risques de chutes qui accélèrent la perte d'autonomie, la désorientation spatio-temporelle et enfin l'isolement. À cet égard, une première expérience de **téléassistance intelligente** a été menée grâce à la participation de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Son évaluation permettra, de conforter si elle s'avère concluante, l'évolution souhaité pour ce dispositif.

La mise en œuvre du projet de **géolocalisation** devrait concerner, dans un premier temps à titre expérimental, une trentaine de personnes âgées sujettes aux fugues.

S'agissant de la **structuration du secteur de l'aide à domicile**, l'objectif visé est de répondre aussi bien aux attentes des bénéficiaires en terme de qualité d'accompagnement qu'à ceux des **services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** dont la tutelle est assurée depuis juillet 2016 par la CTM.

Ces SAAD évoluent depuis des décennies dans un environnement économique dont la précarité a été accentuée par la crise sanitaire. L'un des engagements pris auprès de ces services est de sécuriser leur financement qui provient essentiellement des prestations assurées dans le cadre de l'APA et de la PCH. Aussi, l'année 2021 devrait marquer la fin des titres de paiement spéciaux (ex CESU) pour les SAAD et **la mise en place de la télégestion**. La télégestion devrait permettre d'atteindre l'objectif de garantir le financement mais aussi d'assurer un meilleur contrôle d'effectivité des aides apportées aux usagers, grâce à l'acquisition d'un **nouveau module du Progiciel SOLIS**

Par ailleurs, La Collectivité mettra en œuvre un certain nombre d'innovations envers les personnes âgées au travers de différents dispositifs :

- en juin 2021, **organisation des premières assises Caribéennes du vieillissement** initialement prévue en 2020.
- **mise en œuvre de l'accueil temporaire afin de prendre en compte le besoin de répit des aidants**. L'objectif est de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées en soulageant les aidants.
- **Evolution qualitative du dispositif de portage de repas** (acté par délibération n° 20-34-1 du 19 février 2020) pour assurer un maillage plus cohérent du territoire inscrivant la qualité au cœur de la prestation. Cette qualité des repas devra être privilégiée notamment pour les personnes atteintes de pathologies telles le diabète, l'hypertension artérielle et l'obésité. L'objectif est d'inscrire ce dispositif dans une prestation sociale et non dans la simple distribution de plateaux repas.
- **Prévention de la perte d'autonomie** : la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), continuera en 2021 à développer cette mission auprès des organismes porteurs de projets
- **Projet de bus social** pour apporter aux personnes âgées ou en situation de handicap, un service public au plus près des bassins de vie. Le concours d'autres partenaires (CAF,

CGSS, SAAD, SIAD, etc.) sera sollicité pour avoir un large échantillon d'informations et de services.

- Soutien aux **dispositifs d'habitat inclusif des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** (prévue par la Loi ÉLAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique)

1.1.4 La poursuite des efforts de solidarité

La protection maternelle et infantile et de prévention de santé

Le volet PMI

- En 2021, la CTM continuera d'œuvrer pour la qualité de l'accueil des jeunes enfants par le biais de subventions aux structures publiques et privées (**crèches et micro-crèches**).
- Par ailleurs, La Collectivité a mis en place un **dispositif d'aide au profit des assistantes maternelles** (cf. délibération-cadre n° 17-134-1 du 07 avril 2017). La capacité d'accueil des assistantes maternelles est de plus de 2.000 places. Ce chiffre devrait encore augmenter en 2021.

En 2021, une dotation en investissement est prévue pour accompagner les assistantes maternelles en matière d'aide à l'équipement.

La formation des assistant(e)s maternel(le)s : Conformément à l'article L421-14 du Code de l'action sociale et des familles, la Collectivité Territoriale de Martinique est chargée de la formation des assistant(e)s maternel(les) et assistant(es) familial(es) (aux) nouvellement agréé(e)s.

La CTM a fait le choix d'externaliser cette formation par le biais d'un marché public. Ce contrat, d'une durée d'un an reconductible 2 fois.

Ce marché crée des dépenses afférentes, telles que le défraiement des assistantes maternelles et le dédommagement des parents. Délibération n°16-361-1 du 24 avril 2016 portant modification de la délibération n° CP/190-09 du 23 avril 2009 relative à la formation assistantes maternelles.

- Les marchés de fournitures et de service : Collecte et traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) ; Produits de santé, spécialités pharmaceutiques et produits infantiles : médicaments, produits pharmaceutiques et du matériel médical nécessaires aux consultations ; Carnets de santé et des carnets de suivi de grossesse ; Livrets d'accueil visant à communiquer auprès des usagers sur les missions de la PMI ; Visuels, à installer dans les centres de PMI...
- Le soutien à la parentalité
Des ateliers de soutien à la parentalité organisés en vue de prévenir les situations à risques et les détresses pour l'enfant et sa famille, pallier aux carences éducatives.
- Salon Enfance et parentalité
Il était prévu en 2020 que la CTM participe au salon enfance et parentalité afin de présenter au public les compétences et ressources déployées au bénéfice des familles et des enfants martiniquais. L'organisation de ce salon devrait être reportée en 2021

L'enfance

Renforcement des dispositifs d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance

A leur sortie de l'aide sociale à l'enfance, certains jeunes majeurs sont souvent confrontés à des difficultés d'autonomie qui impactent leur capacité à s'intégrer socialement et professionnellement. Ils sont alors en risque d'être exposés à des situations de grande précarité, voire de rupture sociale et son corollaire l'errance.

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, la feuille de route de la collectivité en matière d'accompagnement vers **l'autonomie des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance**, « zéro sorties sèches » prévoit une réponse coordonnée des dispositifs et des acteurs afin qu'aucun jeune majeur sortant ASE ne soit sans solution à la sortie du placement.

L'objectif est de :

- Mettre fin aux sorties sèches de l'ASE par la définition d'un parcours vers l'autonomie
- Augmenter la mobilisation du contrat jeune majeur
- Renforcer le soutien socioéducatif et financier nécessaire à la mise en œuvre des parcours vers l'autonomie
- Mobiliser l'ensemble des acteurs permettant aux jeunes d'accéder à leurs droits
- Restructurer le maillage territorial autour du jeune
- Maintenir un lien, une référence pour le jeune

Renforcement des moyens de lutte contre la maltraitance des mineurs

- Signature d'un nouveau protocole de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes
- Contractualisation avec les établissements de conventions organisant les modalités de mise en œuvre de leur habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge
- Mise en œuvre de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC)
- Prévention et lutte contre la prostitution des mineurs accompagnés dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les forces, de l'ordre et la justice
- Prévention et lutte contre l'inceste par des moyens dédiés à la mesure du phénomène et au soutien des victimes et des familles
- Systématisation des temps d'évaluation par les professionnels de leurs pratiques afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des dispositifs

Lutte contre l'inceste.

« Selon un sondage Ipsos réalisé pour l'association Face à l'Inceste et publié en novembre 2020, **un Français sur dix** affirme avoir été victime de **violences sexuelles de la part d'un membre de sa famille durant son enfance**, soit 6,7 millions de personnes. 23 % des participants à l'enquête indiquent connaître dans leur entourage une, ou plusieurs, personnes victimes d'inceste. **78 % des victimes sont des femmes**, 22 % des hommes.

La loi du silence et les non-dits prévalent souvent au sein de la famille et de la société, au prix de lourdes conséquences psychologiques et physique pour les victimes.

La Martinique n'est malheureusement pas en reste, plusieurs affaires d'inceste sont portées chaque année devant la justice.

La CTM mettra en place les actions suivantes :

- La lutte pour la prévention de l'inceste (commander une étude, créer une ligne spéciale, proposer des mesures d'accompagnement des parents et de prise en charge des enfants concernés).
- L'évaluation de l'action de l'aide sociale à l'enfance en vue de redéfinir nos pratiques (cf. Débats introduits par le gouvernement).

Les actions de santé »

La CTM consacrera une dotation spécifique en 2021 à la prévention sanitaire par **la vaccination**.

Les marchés concernés comprennent des vaccins au profit des enfants de moins de 6 ans (PMI) et de plus de 6 ans (ARS). Aussi, un partenariat a été mis en place entre la CTM, la Ville de Fort-de-France et l'Agence Régionale de Santé.

Il s'agit de vaccins contre : les Papillomavirus humains HPV ; les HEPATITES A et B ; la Diphtérie, la Tétanos, la Poliomyélite ; la Rougeole, les Oreillons, et la Rubéole ; le Méningocoque C ; le Pneumocoque (Pn conjugué) ; la Grippe saisonnière.

Il est à noter, que tous les marchés de fourniture de vaccins arrivent à échéance en 2021.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des contrats, l'ARS prévoit d'augmenter les quantités sur certains vaccins, notamment contre la grippe saisonnière et l'hépatite B.

S'agissant du Covid 19, la Collectivité soutiendra les actions en matière de campagnes de vaccination.

Elle poursuivra par ailleurs sa politique selon les axes stratégiques suivants :

- la mise en œuvre des actions de **prévention du surpoids et de l'obésité**, causes de maladies chroniques associées (**hypertension, diabète...**), dans le cadre de la convention cadre signée entre la CTM et l'ARS. Des consultations « Nutrition-Santé » sont réalisées sur tout le territoire (6 points de consultations : Carbet, Marigot, Vauclin, Rivière Salée et 2 à Fort de France) par une équipe dédiée (médecin, infirmière, agent d'accueil) pour le repérage et l'accompagnement des patients atteints de surpoids ou d'obésité.

Ce dispositif est renforcé par le concours d'une diététicienne à titre individuel et par des ateliers collectifs.

- La lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique régulière est soutenue.
- les campagnes de prévention annuelles (notamment la consommation de tabac).
- Elaboration de supports de prévention (affiches...), développement de la communication en direction des jeunes, par le biais des réseaux sociaux.

Le centre de démoustication et de recherches entomologiques

Le fonctionnement du Centre de démoustication et de recherches entomologiques (CEDRE) est régi par des textes législatifs définissant et précisant l'évolution de la réglementation en matière d'organisation de la lutte contre les moustiques et la lutte anti vectorielle, notamment :

- La loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques ;
- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles ;

Les orientations budgétaires prises en la matière permettent d'assurer la mise en œuvre des missions du CEDRE dans le cadre de la démoustication généralisée à l'ensemble des espèces de moustiques menée sur le territoire.

Le laboratoire territorial d'analyses (LTA)

L'action phare pour 2021 consistera à doter le LTA d'une Plateforme pour réaliser des test COVID

Les autres objectifs pour l'année 2021 du LTA s'articuleront par ailleurs autour des **trois autres points forts** :

Réussir la mise en œuvre de l'Audit COFRAC prévu en mars 2021. Cet audit concerne :

- le renouvellement de l'ensemble des accréditations du laboratoire pour 5 ans
- les demandes d'extension pour les paramètres Analyse des bromates dans les eaux douces, minérales et carbogazeuses pour la chimie de eaux et Recherche salmonella pour les oiseaux pour les analyses vétérinaires.

Effectuer les analyses de chlordécone dans les sols, l'eau et les graisses animales (bovins) pour :

- Connaitre l'impact de la pollution des terres et des eaux chlordéconées sur la population martiniquaise, par la consommation des produits cultivés sur ces sols et issus de la pêche en zone côtière.
- Mieux accompagner la population, notamment les femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse, en réajustant sa consommation alimentaire au bénéfice de produits sans chlordécone.
- Répondre également à la demande régionale (Guadeloupe) et constituer une réelle avancée technologique.

En raison du coût financier que représentent les analyses de sang chez l'être humain actuellement (plus de 100 € par prélèvement), non remboursées par l'assurance maladie, ainsi que des délais pour l'obtention des résultats (analyses réalisées en Belgique), la CTM souhaite réduire ces coûts ainsi que la durée en effectuant ces analyses au LTA

Pour atteindre cet objectif, il conviendra d'agir sur 3 volets :

- Obtenir l'agrément d'un laboratoire biologique, délivré par le Ministère de la Santé.
- Obtenir l'habilitation COFRAC
- Mettre en place un budget pour : 'acquisition des appareils spécifiques pour les analyses biologiques (environ 500 000€), recrutement et à formation de techniciens biologistes (au logiciel dédié) et du médecin biologiste .

Mettre en place un programme d'investissement en informatique

Ce programme répond aux besoins suivants :

- Respecter les nouvelles exigences de la Norme COFRAC 17025 et du Guide technique GEN GTA02 relatif au système d'information dématérialisé. Ceci implique la mise en place d'une organisation interne en vue de la maîtrise des données informatisées du laboratoire, notamment la sauvegarde, la sécurité des données...);
- Procéder au remplacement du Lims (Logiciel métier) utilisé au LTA qui connaît de nombreux dysfonctionnements.
- Faire l'acquisition d'un logiciel Qualité pour gérer de manière dématérialisée l'ensemble de la documentation qualité et les données générées par le système Qualité (fiche de non-conformité, fiches réclamations clients, rapports d'audits internes...)
- Equiper le LTA en en tablettes supplémentaires pour les préleveurs, remplacer les ordinateurs obsolètes (20), fournir des écrans supplémentaires pour les PC portables

Il conviendra par ailleurs d'assurer un fonctionnement du laboratoire dans des conditions matérielles garantissant la santé des agents

La pollution du site générée par la distillerie La favorite durant la campagne sucrière ainsi que l'inadéquation du système de froid et de ventilation du bâtiment affectent la santé des agents.

Des travaux de mise aux normes de l'usine effectués demeurent insuffisants à ce jour. Une reconfiguration du système de froid du bâtiment est à l'étude.

Outre les problèmes liés à la pollution, le bâtiment connaît des dysfonctionnements qui impactent l'activité du laboratoire et la sécurité du site, sur lesquels les services interviennent en permanence.

Le « planning familial »/CPIOF

Cette structure devrait intégrer en 2021 les services de la Collectivité Territoriale de la Martinique

Conformément au Code de la Santé publique **le Centre de planification, d'information, d'orientations Familiales (CPIOF)** s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la Santé sexuelle et reproductive. Les enjeux en ce domaine demeurent importants à la charnière du sanitaire, du social, et de l'éducatif.

Elle s'adresse à l'ensemble de la population et doit être adaptée aux besoins spécifiques du territoire et plus particulièrement à certains publics : personnes en situation précaire, victimes de violences, jeunes en difficulté ou en échec scolaire, etc.

L'objectif prioritaire, **dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place au sein de la CTM, sera l'augmentation de la fréquentation par tous les publics et spécifiquement les jeunes scolaires et non scolarisés**

Il s'agira d'inverser la courbe (2015 : 12 341 consultations, 2018 : 7374 consultations, 2019 : 6782 consultations).

La visibilité auprès du grand public sera accentuée, par le biais de partenariats :

- Mise en place de partenariats avec les communes pour information grand public en partenariat avec les CCAS
- Partenariats avec les centre de ressources pour la prévention en santé sexuelle sur des publics spécifiques : étudiants, personnes en situation de handicap.

L'habitat et le logement social

Il est à noter qu'un appel à projets pour construire 6 000 logements en outre-mer : appel à projets pour vente en état futur d'achèvement (VEFA) lancé avec l'appui de CDC Habitat, dans le cadre de France Relance (niveau national)

Pour accompagner cette dynamique ans le domaine de l'Habitat et du Logement Social, la Collectivité Territoriale de Martinique poursuivra la mise en œuvre du nouveau dispositif cadre voté le 06 juin 2018.

Ce nouveau dispositif concerne les aides à la réhabilitation et les aides à la construction.

Il est recentré en priorité sur les petits travaux urgents de première nécessité pour les aides autonomes à la réhabilitation, et sur les opérations comportant des surcoûts spécifiques pour les aides à la construction HLM.

Une attention particulière est accordée également aux travaux d'adaptation à la mobilité réduite et au grand âge, qui bénéficient de financements plus importants que les travaux courants, afin de contribuer au maintien à domicile de nos aînés dans des conditions décentes.

L'accent restera mis sur l'accompagnement des plus fragiles pour l'accessibilité, la mise au norme électrique etc.

Toujours concernant l'accompagnement des plus fragiles, une attention particulière sera portée aux aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui visent à permettre à des personnes en difficulté l'accès et le maintien dans un logement décent.

Les aides aux associations du secteur du logement font également partie de l'action de la Collectivité dans ce domaine.

Dépenses mobilisables pour la santé et la lutte contre la précarité dans les documents contractualisés

	Ressources mobilisables 2021-2022				Total
	Etat	CTM		React ET	
Ets de santé/EPADH	13,3	8,4		100	121
Lutte/précarité	1,1	7			8,1

I.2 RENFORCER LA MONTEE EN COMPETENCES ET LA PROFESSIONNALISATION POUR S'ADAPTER AUX MUTATIONS

Les crises économiques poussent généralement les acteurs à se concentrer sur le court terme. Mais elles doivent aussi être l'occasion de se préparer à l'avenir.

C'est pourquoi la Collectivité :

- Maintiendra son action dans l'accompagnement des élèves, notamment en portant l'accent sur l'adaptation de la carte de formation.
- Renforcera les actions de formation professionnelle pour le maintien des savoir-faire et des compétences, tout en orientant les jeunes vers les secteurs d'avenir
- Accentuera son partenariat avec l'Université des Antilles, par l'ouverture de nouvelles formations et la dynamisation de la recherche.

I.2.1 Accompagnement des élèves à la performance

L'année scolaire 2020-2021 est marquée par la nécessaire mise en place de conditions particulières liées à la gestion de la crise.

Comme la précédente année, le constat de rentrée laisse apparaître une diminution d'effectifs de 918 élèves du second degré avec 31.082 élèves contre 32.000 à la rentrée 2019, ce sont environ 300 élèves de moins que le prévisionnel.

Dans le contexte tendu de la crise sanitaire, la Collectivité poursuivra ses efforts :

- pour améliorer **l'accueil des élèves et les conditions de travail** des personnels dans ses 68 EPLE,
- pour élever le niveau de formation des élèves et **adapter la carte de formations** aux besoins du territoire
- tout en poursuivant la **rationalisation** des dépenses publiques.

Améliorer l'accueil des élèves

L'année 2021 mettra l'accent sur la construction et la rénovation d'internats de la réussite

Les établissements visés sont le Lycée Victor Anicet, par la construction d'un internat, ainsi que la rénovation des internats de Bellevue, du Marin, du François

Ces **internats de la réussite** doivent permettre à des lycéens et étudiants motivés, mais ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, de poursuivre leur scolarité dans des conditions plus favorables.

La CTM veillera à s'inscrire dans les appels à projets prévus dans le cadre de France Relance

La Collectivité poursuivra par ailleurs ses actions par la réorganisation de la restauration scolaire

- Poursuite en 2021 de la mise en place progressive de l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire en collège.
- Création d'espaces intra-muros dédiés à la restauration des collégiens
- En partenariat avec le PARM I, poursuite de l'audit pour mise à niveau des dispositions relatives aux mesures d'hygiène et de sécurité dans les restaurants scolaires.

S'agissant de l'amélioration des conditions de travail des personnels ATEE, outre les formations relatives à la sécurité sanitaire, la CTM envisage, à l'attention des personnels dédiés à l'entretien et aux espaces verts, de financer l'acquisition de matériels autoportés et tractés.

La mise en œuvre des premières conclusions du Schéma Directeur des EPLE, priorisera les actions d'entretien, de rénovation, de reconstruction ou d'amélioration sur le cadre du bâti des collèges et lycées,

Élever le niveau de formation et d'adaptation aux besoins du territoire

2021 mettra l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation des jeunes

La Collectivité doit relever les défis de l'évolution démographique du territoire, et faire face à l'émergence de nouveaux métiers.

Elle s'emploiera à élever le niveau de qualification des jeunes :

- En favorisant un continuum lisible de Bac-3 à Bac+3,
- En apportant son soutien aux filières d'excellence au travers de dispositifs tels que **1^{er} Campus ou Cordées de la Réussite (en mobilisant des crédits dans le cadre d'appels à projets France Relance)**
- En apportant également son concours aux plus fragiles avec la lutte contre le décrochage scolaire et la prise en compte de l'obligation de formation des 16-18 ans issue de la loi du 28 Juillet 2019

La Collectivité poursuivra par ailleurs son action au bénéfice des élèves par :

La modernisation des équipements : numérique, plateaux techniques et SEGPA

Le **développement du numérique éducatif**, tant au niveau de l'amélioration des infrastructures, de l'offre de services sécurisés que du déploiement de l'opération « Un équipement pour tous » doit être poursuivi et amplifié.

Par ailleurs sera intensifiée la modernisation et la mise aux normes des plateaux techniques des établissements d'enseignement professionnel et des SEGPA sont également prévus.

La mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre des compétences élargies de la CTM en matière d'information et d'orientation

La Collectivité Territoriale de Martinique a en charge la coordination d'un plan d'actions en partenariat avec l'Académie de Martinique, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction de la Mer.

Le plan d'actions s'articule autour de trois axes fondamentaux :

- L'information sur les formations et leurs débouchés (actions de valorisation des filières et des réalisations des établissements scolaires, publications de guides territoriaux...)
- la découverte des métiers : création d'un réseau d'ambassadeur.rice.s métiers, lancement du Concours de Pitch, concours de créations de mini entreprises en partenariat avec Martinique Développement
- la valorisation ou la mise en place d'outils d'accompagnement des publics dans le choix de leur orientation : valorisation de l'Exposition « Infinités Plurielles, prise en charge de l'intervention de coaches professionnel.le.s en milieu scolaire

Rationaliser les dépenses et optimiser les usages

Il s'agira pour la CTM de mettre en place des actions en vue de maîtriser les dépenses et de mutualiser l'utilisation d'équipements des EPLE (expérimentation visant à mieux évaluer et maîtriser les coûts des contrats de maintenance (mutualisation **des plateaux sportifs**, transformation progressive **des unités de production de restauration**, sous réserve de faisabilité technique, en cuisine centrale).

1.2.2 Développement et renforcement des actions de formation professionnelle

Malgré un contexte marqué en 2020 par les difficultés liées à l'épidémie de covid-19, la Collectivité Territoriale de Martinique doit poursuivre en 2021, une politique volontariste de renforcement et de développement des actions de formation notamment dans le cadre du **Plan d'Investissement dans les compétences (PIC)**

En effet, elle s'est engagée avec l'Etat dans le **PIC** qui s'est fixé pour ambition d'améliorer l'accès à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés et d'accélérer les transformations du système de formation professionnelle, par l'expérimentation et le déploiement d'outils et de méthodes innovantes.

Ces dispositifs pourront être renforcés grâce à la mobilisation de nouveaux crédits prévus dans le cadre de l'**Accord Territorial de Relance** pour :

- la **diversification** de l'offre de formation et notamment des métiers **liés à l'économie bleue** dans le cadre de la transformation juridique de l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole
- la **digitalisation** de l'appareil de formation
- le soutien aux employeurs **d'apprentis**

La diversification de l'offre

L'action phare de la diversification sera la transformation **de l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole en vue de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)** destiné à contribuer à des réalisations spécifiques du Programme de Formation de la Collectivité.

L'Assemblée de Martinique par délibération °19-390-1 du 27 septembre 2019 s'est prononcée favorablement sur ce projet et a exprimé un accord de principe pour la transformation juridique de l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA).

La stratégie est de développer les actions de formation de la filière maritime et aquacole en Martinique pour améliorer l'attractivité des métiers de la mer et impulser la création d'emploi dans ce secteur d'activité.

Des crédits sont également mobilisables dans le **PO FEDER-FSE 2014-2020 pour entamer la réhabilitation du bâti.**

La nécessaire transformation numérique de l'appareil de formation

Il convient de tirer les expériences des événements de l'année 2020 en **intégrant l'aspect formation à distance (FOAD dans les marchés publics de formation professionnelle**. Cela implique une capacité des organismes de formation à proposer et organiser du contenu en ligne et un fonctionnement adéquat permettant de vérifier l'effectivité de la formation par la fourniture de justificatifs validés et répondant aux exigences des contrôles financiers.

Les stagiaires de la formation professionnelle doivent être également **en mesure d'accéder aux contenus et pouvoir se former à distance** (équipement informatique, accès à internet, etc...). La Collectivité pourrait s'attacher à mettre en œuvre des actions visant à atténuer les disparités entre les stagiaires équipés et ceux qui sont dépourvus d'outils informatiques.

Le soutien aux employeurs d'apprentis

L'Assemblée de Martinique par délibération n° 20-142-2 du 11 juin 2020 a approuvé la mise en place du dispositif territorial d'incitation au recrutement des apprentis « **primes incitatives au recrutement d'apprentis** » en faveur des employeurs des secteurs privé et publics implantés sur le territoire de la Martinique. Ce dispositif volontariste est cumulable avec les différentes aides accordées par l'Etat aux entreprises.

Il a été approuvé également **l'organisation annuelle d'un championnat des apprentis dans le but de valoriser et de développer l'attractivité de cette filière**. Cependant le contexte sanitaire actuel n'est pas propice à la mise en œuvre d'une telle opération.

Aussi pour satisfaire à l'objectif de promotion de ce mode de formation, la CTM pourrait dans le cadre d'une campagne de communication en lien avec la découverte des métiers porteurs ou en tension mettre en avant un ou deux apprenti.e.s par métier à travers des vidéos qui seraient accessibles sur tous les supports.

La mise en place de cette politique incitative démontre l'implication de la Collectivité pour soutenir l'engagement des employeurs recrutant des apprentis dans un contexte économique particulièrement éprouvé par les mesures sanitaires.

La Collectivité poursuivra par ailleurs les actions suivantes :

Le déploiement du système d'information de la formation professionnelle

En 2020, la Collectivité a poursuivi son équipement dans le domaine des outils métiers notamment en mettant en place le Système d'Information de la Formation Professionnelle (SIFPRO). Un des objectifs de la mise en place de cet outil était de permettre à la Collectivité de réaliser « l'accrochage AGORA » qui était une exigence portée par le Pacte afin de répondre à la nécessité d'effectuer les remontées de données relatives à la formation professionnelle au niveau de l'Etat.

Ainsi, grâce à cette acquisition, l'accrochage à Agora est opérationnel depuis le 13 novembre 2019. **En 2021**, le déploiement et la mise en œuvre de cet outil se poursuivront (installation et utilisation du logiciel, formation des agents, formation des personnels des organismes de formation)

Le développement des actions de formation

En ce qui concerne les actions de formations qui seront mises en place en 2021, il convient de noter que la volonté de la Collectivité est de :

- Poursuivre la **qualification des jeunes agriculteurs dans les niveaux supérieurs** (BTS et licences),
- Développer les qualifications dans **l'agriculture biologique**,
- Permettre une augmentation de l'offre de formation dans le domaine sportif et culturel à travers l'organisation de formations visant à délivrer des **BPJEPS**
- De diversifier l'offre de formation : **Commerce, Audiovisuel et multimédia, Numérique et informatique, Langues étrangères, Entrepreneuriat, Impression 3D, Métiers rares**
- De favoriser l'entrée en formation des **personnes en situation de handicap** en leur proposant des formations dédiées et un dispositif d'accompagnement
- Faciliter le maintien en formation des **mères ayant des difficultés de garde d'enfant**.

Le renforcement du contrôle des actions de formation

La Collectivité Territoriale de Martinique en sa qualité d'acheteur de formations se doit de garantir aux stagiaires un enseignement de qualité.

L'année 2021 verra se renforcer **les actions de suivi et de contrôle du service** fait par :

- La mise en place d'une équipe formée dédiée au contrôle
- Le lancement d'un contrôle administratif, pédagogique et financier des actions du programme territorial de formation.

Dans le **cadre de la politique de modernisation**, la Collectivité veillera à :

- Mettre en place un programme d'investissement pluriannuel pour les satellites (rénovation des bâtiments, équipements, ...),
- Proposer un cadre de procédure pour l'utilisation mutualisée des plateaux techniques se trouvant dans les établissements scolaires.
- De poursuivre l'installation des lieux d'accueil du Service Public de l'Orientation Territorial (SPOT) et la mise en route du site internet.

1.2.3 Attractivité de l'offre de l'enseignement supérieur

Dans une période de crise économique et sociale, l'investissement de la Collectivité de Martinique aux côtés des jeunes préparant leur avenir apparaît encore plus nécessaire. Le soutien de la Collectivité à l'Enseignement supérieur et à la recherche s'inscrit dans cette ambition.

En **2021**, l'accent sera plus particulièrement mis sur :

- la diversification de l'offre de formation, avec **l'enrichissement de la carte de formation et la finalisation des travaux du PUS, le développement des formations sanitaires et sociales et le financement de la recherche**
- dans l'innovation dans l'accompagnement des élèves vers l'excellence, notamment avec le dispositif **Cordées de la Réussite**
- la promotion de l'image à l'extérieur, notamment **avec le dispositif ELAN**

Développer l'offre de formation de l'enseignement supérieur et de la recherche

A partir de 2021, un nouveau **Schéma territorial de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'innovation (SRESRI)** devra être élaboré pour définir les orientations et les priorités stratégiques qui seront à la base de l'intervention de la Collectivité et des autres collectivités territoriales dans les domaines de l'ESRI sur la période 2022-2027.

Dans le cadre du SRESRI, en cohérence avec sa compétence développement économique, la Collectivité a fait le choix de faire de l'Enseignement supérieur et la recherche un moteur de développement du territoire martiniquais, en **adaptant constamment l'appareil de formation et la recherche aux besoins d'une économie en constante évolution.**

Les actions de la Collectivité seront orientées vers :

- **L'enrichissement de la carte des formations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** pour freiner le départ de la jeunesse et offrir des opportunités d'emploi et d'insertion aux jeunes diplômés sortants.
- **La relance des formations au « Pôle Martinique » de l'Université des Antilles** : La relance de formations (pour l'heure non accréditées) telles que les Masters mention Sciences Sociales, Comptabilité Contrôle Audit, Entreprises et Marchés, Génie des procédés et des bioprocédés, permettrait de développer les compétences des étudiants du pôle Martinique en matière de recherche et d'innovation et la poursuite de leurs études en doctorat.
- **L'ouverture de nouvelles filières dans le secteur sanitaire et scientifique** (ouverture de la formation d'infirmière en pratique Avancée en lien avec l'ARS, le CHUM (IFSI), l'UA ; ouverture d'une formation d'ergothérapeute qui répond à un besoin du territoire confronté aux problématiques de vieillissement de la population.
- Poursuite des travaux permettant la création de la filière **Institut National des Sciences Appliquées (INSA)**, école d'ingénieur au lycée Schœlcher pour proposer aux étudiants des connaissances spécifiques générales ciblées tout en contribuant au rayonnement de la Martinique et à sa politique de formation et d'enseignement, dans la Caraïbe et la zone Amérique.

La poursuite des travaux du PUS (cf partie 4.6)

Le PUS a pour objectif d'améliorer sensiblement les conditions d'accueil des étudiants, tant en termes de capacité –notoirement insuffisante- que de sécurité des bâtiments, en particulier du point de vue sismique. Il permettra la mutualisation des espaces entre les diverses formations (espace documentaire, aménagements extérieurs...) et avec le Centre hospitalier Universitaire Zobda Quitman.

Il accompagnera également la nouvelle organisation issue de la mise en place de **l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (notamment en matière d'évolution des cursus).**

Enfin, il permet, grâce à des surfaces de recherches supplémentaires de développer des programmes de santé orientés vers les populations caribéennes, peu développés au national.

Le financement de la recherche

La Collectivité poursuivra son engagement afin de soutenir la recherche, notamment par :

- Le financement des projets du pôle Martinique de l'UA et des institutions désireuses de renforcer leur capacité de recherche.
- La poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du nouveau dispositif Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) commencée en 2020. Ce dispositif sera poursuivi en 2021, afin de mener à bien la politique d'aide pour le financement de doctorats en entreprise, et ce en

vue de garantir les meilleures conditions d'insertion aux doctorants et d'aider les entreprises martiniquaises à accroître leur compétitivité.

- Le renouvellement du financement du recrutement de jeunes chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux qui participent aux activités d'enseignement, de soins et de recherche au CHUM. Cette mesure a un double objectif : développer la recherche et mettre en place des dynamiques qui favorisent le retour des jeunes médecins sur le territoire.
- L'accompagnement des doctorants dont l'étude s'inscrit dans l'un des axes de recherche présentant un intérêt territorial.

Les aides aux établissements de formation sanitaires et sociales

- Compte-tenu des enjeux nationaux relayés par le Ségur de la Santé, la Collectivité devrait pouvoir augmenter le quota d'entrants, en soins infirmiers, d'aides-soignants mais également d'accompagnants éducatifs et sociaux et bénéficier de compensations totales de la part de l'Etat pour les formations concernées.
- La Collectivité continuera à apporter des moyens financiers aux diverses structures gestionnaires des formations autorisées et agréées avec le cofinancement **des fonds européens et de l'Etat dans le cadre de l'Accord Territorial de Relance**

La création d'une dynamique d'innovation au développement de l'enseignement supérieur

- La refonte technologique de la bibliothèque numérique Manioc situé sur le pôle Universitaire de l'UA permettra de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premier plan et impulser la modernisation et l'innovation
- La professionnalisation des étudiants : Le dispositif PEPITE « Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) » permet d'offrir aux jeunes un parcours entrepreneurial dans le supérieur, mais aussi d'améliorer la reconnaissance et l'accompagnement des projets de création d'entreprise.

Accompagner les étudiants vers l'excellence

Accompagnement financier des étudiants

La Collectivité poursuivra ses efforts en faveur des étudiants, bacheliers ou titulaires de diplômes équivalents, en leur octroyant des aides financières non remboursables, et des prêts remboursables sans intérêts, des bourses et contrats doctoraux.

De nouvelles modalités d'accès aux prêts par la mise en place d'un dispositif de garantie d'emprunt en faveur des étudiants pourra se traduire par l'institution d'un Fonds de garantie territorial Étudiant en partenariat avec BPI France. Ce dispositif territorial, distinct du dispositif national de BPI France, sera décliné suivant 2 axes : Soutenir le démarrage et la poursuite des études et Inciter au retour

Le dispositif Cordées de la Réussite qui vise à contribuer à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en ouvrant ce dernier aux classes moyennes et défavorisées **sera renforcé dans le cadre de l'Accord Territorial de relance**

Ce partenariat avec l'Académie de Martinique et les têtes de cordées labellisées : l'INSA de Lyon, L'ECOLE FERRANDI Paris, le GARAC, l'IEP BORDEAUX permet d'introduire une plus grande **équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.**

En 2021, ce dispositif sera enrichi par de nouveaux partenariats avec l'Université des Antilles, les grandes écoles et l'Académie de Martinique.

Accompagnement social des étudiants

- Ateliers de soutien scolaire,
- le partenariat avec le CCLAJ pour l'accès au logement sera renforcé pour tenter de résoudre les problématiques d'accès au logement des étudiants qui restent sur le territoire.
- S'agissant de LADOM, il s'agira d'identifier les possibilités de partenariat et les axes d'intervention respectifs afin d'essayer de sécuriser au mieux les parcours des étudiants des formations sanitaires et sociales désireux faire des stages en France.

Analyse et l'évaluation des études de suivi des parcours des étudiants

Dans le but de renforcer la performance du territoire en matière d'attractivité et dans la perspective d'augmenter le taux de retour des étudiants au pays, une réflexion sera menée à partir des résultats des enquêtes de suivi des parcours des étudiants.

Promouvoir l'image de la Martinique à l'international

L'année 2021 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre du projet « ELAN » visant à octroyer des bourses pour soutenir la mobilité (entrante et sortante) étudiante, enseignante et universitaire, et la programmation d'actions conjointes de promotion afin d'accroître la visibilité de l'offre de formations supérieures aux Antilles.

La Collectivité continuera à développer des nombreux programmes d'échanges internationaux aux étudiants dans le **cadre des coopérations avec de nombreuses universités d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud, de la Caraïbe** et bien au-delà.

Les **partenariats internationaux stratégiques** des autres établissements seront encouragés et les séjours linguistiques seront accompagnés pour faire rayonner le territoire, à l'échelle international

Ressources mobilisables pour la formation et la professionnalisation dans les documents contractualisés (en M€)

	Ressources mobilisables 2021-2022				Total
	Etat	CTM		React ET	
Aide pour emplois des apprentis	Mesure nationale	3			3
GPEC/numérisation de la formations	1,8	1,8			3,6
Accompagnement personnalisé des jeunes	109,7	47,4		30	187,1
Formations sur les métiers d'avenir	9,6	3			12,6
Ingénierie de F.Profes.	1,32	1,32			2,64
TOTAL	122,42	56,52		30	208,94

AXE II : LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ACTEURS ET DU TERRITOIRE

La crise sanitaire et économique, mais aussi le renforcement des risques naturels a mis en exergue le rôle clé et transversal du numérique dans toutes les activités, notamment dans les missions de :

- Animation économique
- Aménagement du territoire et prévention des risques
- Amélioration des conditions de travail de la CTM et d'accès de la population aux services publics

La Collectivité mettra tout en œuvre pour assurer **le développement du numérique partout et pour tous**.

II.1 ASSURER L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le numérique transforme en profondeur la société et l'économie, et irrigue tous les domaines de manière transversale : éducation, santé, urbanisme, transport, logement, services publics, gestion de l'énergie, de l'eau... Il est un puissant levier de création de valeur, d'efficacité et de modernisation. Il doit viser à favoriser un égal accès des entreprises, des citoyens, des collectivités aux services innovants et aux nouveaux usages.

2.1.1 La transformation numérique des entreprises et des collectivités

Pour une entreprise, le numérique constitue une opportunité de croissance et de création de valeur autour de son offre. Pour une collectivité, le numérique bien maîtrisé doit aussi contribuer à réduire les coûts et à améliorer la qualité des processus.

L'année 2020 a été l'année de la digitalisation à marche forcée pour les entreprises traditionnelles martiniquaises. En 2021, les efforts se poursuivront.

En 2021, **le dispositif BALAN DIJITAL** permettra à l'économie martiniquaise de prendre durablement le virage du numérique afin d'accompagner les TPE à affronter les différentes crises auxquelles elles pourraient être confrontées. Ce dispositif est constitué de 3 volets :

- TPE de moins de 10 salariés, avec une prise en charge de 80% de leurs dépenses ;
- Marketplace locales ;
- Programmes de formation et d'accompagnement à la transformation numérique.

Pour les entreprises plus structurées, **le Pass Numérique** (l'aide à la transformation numérique des entreprises issue du dispositif territorial d'aides aux entreprises), permet d'accélérer l'appropriation des outils numériques professionnels par les entreprises traditionnelles martiniquaises. Cette aide est à destination des TPE de moins de 30 salariés qui n'ont pour la plupart, pas entamé leur transformation numérique.

La communication et la sensibilisation dédiée à la transformation numérique sera renforcée en 2021, cette cible n'ayant pas été atteinte en 2020. Un partenariat avec Martinique Développement est mis en place dans ce sens.

La Collectivité continuera d'accompagner en 2021 les projets numériques des entreprises, en particulier les TPE dans leur *transformation numérique*

Elle renforcera également l'accompagnement des collectivités sur les projets de villes intelligentes, de service E-administration et d'ouverture de leurs propres données.

2.1.2 La montée en compétitivité des entreprises numériques

Le dispositif territorial d'aides aux entreprises dans le domaine du numérique, voté en Juillet 2018, est rentré dans une phase opérationnelle en 2020. Ce dispositif permet de répondre aux besoins spécifiques des start-up et autres entreprises numériques.

Une nouvelle version du dispositif a été votée en 2020, avec la prise en compte notamment de la mobilité des entreprises numériques. Les modalités d'attribution seront révisées afin de gagner en performance sur des dossiers qualitatifs.

La Collectivité de Martinique continuera d'accompagner en 2021 les projets numériques innovants des entreprises.

2.1.3 L'attractivité de l'écosystème numérique

Une aide à la structuration de la filière permettra de financer les actions collectives relatives à la structuration de la filière numérique, portées par l'association unique représentant les professionnels du numérique. L'objectif est d'accompagner l'association Martinique Digitale dans l'obtention du label French Tech. Ce label permettra au territoire de rayonner et d'ouvrir les opportunités internationales pour notre écosystème.

Cette action pourra bénéficier de fonds dans **le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation**.

Afin de faire suite aux recommandations formulées dans l'étude filière de 2017, *la création d'un comité de filière numérique est fléchée pour l'année 2021*. Il en découlera un plan d'actions partagé, pour structurer la filière et consolider l'accompagnement de ses acteurs. Cette instance a vocation de porter un projet territorial commun autour de la filière numérique martiniquaise.

La 3^{ème} édition du concours « Fanm digital » piloté par la Collectivité visera à nouveau en 2021, à identifier, primer et accompagner les meilleurs projets de création ou de développement d'entreprises digitales menés par une femme. À travers ce prix, la CTM et les différents partenaires souhaitent continuer à valoriser les startupeuses locales, pour leur donner les meilleures chances de se développer.

2.1.4 La refonte de l'offre publique de médiation numérique

Dans le contexte actuel où le numérique bouleverse nos habitudes, nos façons d'agir dans la société, la Collectivité Territoriale de Martinique – CTM, souhaite fédérer les communes et acteurs privés autour d'un plan de modernisation des lieux où l'on accompagne la population dans les démarches administratives en ligne et la maîtrise des usages numériques. Aujourd'hui, plus de 30% des martiniquais sont éloignés du numérique et en grande difficulté pour prétendre à leurs droits ou accéder à des services disponibles uniquement sur internet. Les enjeux d'inclusion numérique concernent non seulement les plus fragiles mais désormais l'ensemble de la population. Le vieillissement de la population accentue cette fracture.

Pour donner suite au séminaire sur la médiation numérique qui s'est tenue au mois d'avril 2019, la CTM a mis en place un service innovant qui a pour but de **renforcer les cyberbases communales et autres espaces numériques** : il s'agit d'une brigade mobile de médiateurs numériques qui, dès juin 2021, permettra à la population qui le souhaite de gagner en compétences numériques, à travers des ateliers pédagogiques. Ce dispositif sera financé au titre du **programme opérationnel FEDER 2014-2020** »).

2.1.5 L'aménagement numérique : infrastructures et réseaux

La Collectivité a engagé depuis plusieurs années une politique d'aménagement numérique globale (infrastructures, usages et services) reposant sur :

- La délégation de service public (DSP) attribuée à Martinique Numérique (MNU), pour une durée de 20 ans, en 2007 pour l'établissement et l'exploitation du réseau de collecte LIANE qui constitue un premier maillon important pour les déploiements Très Haut Débit à venir ;
- L'Aide au déploiement d'un nouveau câble sous-marin reliant la Martinique à la Guadeloupe (MCN) ;
- Le Plan de résorption des zones blanches du territoire (dans le cadre de la DSP confiée à MNU) ;
- Le Schéma Directeur des Usages et Services dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- Raccordement en fibre des lycées et antennes de la Collectivité.

Ces actions constituent un actif important pris en compte dans le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) dont l'objectif consiste à atteindre une couverture totale du territoire en Très Haut Débit FTTH (fibre optique à la maison).

Parallèlement à cet objectif, la politique de continuité territoriale numérique de Martinique doit permettre une réduction tarifaire des accès Internet sur le territoire martiniquais, l'anticipation des besoins d'interconnexion, et l'amélioration de la qualité de service des accès. Tous ces éléments sont des préalables au succès de l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire martiniquais.

La mise en œuvre de cette politique d'aménagement numérique sur le territoire représente un enjeu financier de près de 160 M€ d'investissement que la Collectivité Territoriale de Martinique porte depuis 2016 sous sa propre maîtrise d'ouvrage en concertation avec ses partenaires.

Dans le contexte réglementaire et institutionnel en place, le déploiement de ces réseaux d'avenir, en dehors des zones déclarées par les opérateurs privés, passe nécessairement par une initiative publique des collectivités locales, avec l'appui technique et financier de l'État.

Ces déploiements de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné représentent un enjeu industriel et financier significatif. Il s'agit pour les collectivités locales de prévoir le déploiement d'une infrastructure de desserte structurante caractérisée par :

- Un objectif d'environ 100 000 prises à construire en dehors de Fort-de-France et Schœlcher qui font l'objet d'une initiative privée par l'opérateur Orange et des zones câblées par SFR/Numéricable qui seront couvertes en fibre optique par les opérateurs SFR et ORANGE ;
- Un investissement public pour la desserte en fibre optique du territoire de près de 160 M€ ;
- Un réseau de près de 4 500 kilomètres à déployer.

II.2 RENFORCER LE ROLE DE LA GEOMATIQUE ET TELEGESTION DANS LES MISSIONS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU TERRITOIRE, ET DE PREVENTION DES RISQUES

Les domaines d'interventions du Service de la Géomatique et de la Télégestion sont les infrastructures (routes, ports, eau, équipements), les superstructures (bâtiments) et la sécurité (connaissance, surveillance et gestion des risques naturels et anthropiques; participation aux plans d'interventions et à la gestion de crises).

Ses prestations prennent toute leur importance dans un contexte marqué par un renforcement des perturbations environnementales.

Les actions proposées en **2021** viseront principalement à :

- Développer les outils numériques pour améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine de la collectivité
- Consolider et mutualiser les outils nécessaires à la connaissance, la surveillance, la prévention et la gestion du patrimoine face aux risques naturels et aux menaces environnementales
- Améliorer l'attractivité du territoire : renforcer les outils d'information aux usagers de la route

2.2.1 Des outils numériques pour faciliter l'accès aux données, le partage et la collaboration :

La conservation du patrimoine est indispensable et passe par la consolidation, la mise à niveau et la pérennisation des bases de données métiers et des outils de Géomatique et de Télégestion. Ceux-ci devront être étendus à l'ensemble du patrimoine de la CTM (routes, ouvrages, falaises, ports, bâtiments, etc.). Les outils et prestations de géomatique et télégestion participent au quotidien à :

- la connaissance du patrimoine et du territoire,
- la gestion et l'exploitation des patrimoines routier et bâti,
- la connaissance, la prévention et la gestion des risques,
- l'aide à la décision,
- l'information aux usagers,
- l'innovation et le développement scientifique et technique

La modernisation des applications sera poursuivie (évolution des technologies); leur mobilité (portabilité sur smartphones/tablettes) lorsque nécessaire sera privilégiée **et de nouveaux outils seront développés afin de répondre aux besoins des unités opérationnelles.**

La sensibilisation et/ou la formation de l'ensemble des techniciens à l'utilisation des outils de Géomatique et de Télégestion sera poursuivie, que ce soit pour la gestion quotidienne des Infrastructures et superstructures, pour le montage de projets et le suivi de travaux ou encore pour la gestion de crises.

2.2.2 La mutualisation des outils pour anticiper et gérer les menaces environnementales

Les outils et bases de données de Géomatique et de télégestion seront confortés notamment pour répondre aux besoins de surveillance et de gestion du patrimoine de la CTM face aux risques naturels.

Compte tenu des enjeux il est important de **renforcer et de fiabiliser les bases de données, le parc d'équipements, le fonctionnement des équipements, les applications afférentes et la diffusion des données**. Il s'agit d'assurer la connaissance des risques pouvant affecter le territoire et le patrimoine de la Collectivité, la connaissance du comportement du patrimoine et des itinéraires et plans de secours. Il s'agit également de renforcer les outils de gestion de crise, l'information aux usagers et les différents partenariats sur dans ces domaines.

Les outils de géomatique et télégestion sont en effet utilisés aussi bien dans le cadre des actions relatives à la connaissance et la prévention des risques naturels (y compris grand public) que dans celui des actions quotidiennes des services et partenaires de la collectivité (aménagement, modernisation, gestion, exploitation,...) ou encore lors d'épisodes de gestion de crises (participation au plan PISTE, événements hydrométéorologiques, séismes, coulées de boue, glissements de terrains, pollution de l'air, etc.)

Le réseau d'équipements télégerés (stations météorologiques et hydrométriques, accéléromètres, caméras de vidéosurveillance de zones à risques, houlographes, marégraphes, etc.) implanté sur le territoire et sur le patrimoine de la Collectivité contribue fortement à l'amélioration de la connaissance, à la surveillance et à la gestion des risques naturels. Différents sites et équipements seront modernisés (réseau hydrométéorologique, houlographes, réseau de vidéosurveillance) ; d'autres seront instrumentés pour répondre aux besoins de surveillance et de gestion du patrimoine de la CTM (extension notamment du réseau de caméras de vidéosurveillance des risques).

Il s'agit également de **poursuivre les partenariats scientifiques et techniques** de la Collectivité (conventions avec Météo France, IPGP, OVSM, RAP, MADININAIR, REFMAR/SHOM, IGN, etc...) et les actions de coopération régionale (ex : Système d'Alerte aux tsunamis dans la Caraïbe). Ces partenariats participent à la connaissance du territoire, à la gestion des risques naturels et anthropiques et au développement de la culture du risque.

Le processus de formation et de mise à niveau sera poursuivi afin de **maintenir les compétences des personnels de maintenance**.

Il est également programmé la fourniture d'un second simulateur de séismes pour personnes, afin de **renforcer la sensibilisation de la population aux risques naturels**.

Parmi les priorités 2021 de modernisation des applications et données de géomatique et télégestion :

- **La modernisation de l'accès temps réel aux données de surveillance** et de gestion de crise (hydrométéorologie, houle, marée, trafic routier, vidéosurveillance, cartographies des scénarios d'inondation, etc...), via le site internet de la Collectivité.

-La numérisation de plans de bâtiments de la Collectivité, afin de compléter les données du SIB (Système d'Information sur les Bâtiments) et finaliser l'atlas des sites bâtis de la CTM, outil de gestion de crise, à destination des techniciens.

-Les données géolocalisées relatives au patrimoine de la CTM exposé au risque tsunami seront complétées afin, d'une part de poursuivre la détermination et la cartographie des cheminements d'évacuation depuis les équipements de la CTM vers les zones refuges, et d'autre part de finaliser l'atlas numérique du patrimoine de la CTM exposé au risque de tsunami

2.2.3 Le renforcement des outils d'information aux usagers de la route

- L'extension à d'autres axes, du système INFOROUTE, pourra être examinée en 2021 afin **d'améliorer les conditions de circulation sur la conurbation par une meilleure information aux usagers.**
- L'organisation et les procédures adaptées devront être mises en place, afin de pouvoir **diffuser aux usagers les différentes informations disponibles** (information sur les fermetures et déviations prévues et en cours, gestion des alertes de trafic et de pollution de l'air, perturbations ponctuelles, ...) en ligne et sur le terrain,
- L'amélioration des procédures et **outils de diffusion en ligne d'informations aux usagers de la route** sera poursuivie (informations sur la praticabilité des routes, etc...)

II.3 AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES ET ASSURER AINSI UN MEILLEUR ACCES DE LA POPULATION AUX SERVICES PUBLICS

Face à la crise sanitaire, la performance de la Collectivité s'appréciera au travers de plusieurs critères et notamment, de la **capacité à piloter la transformation digitale au sein des directions et services de l'Administration.**

Ce contexte particulier a impacté la programmation 2020 en investissement et entraîné un report des projets qui se concrétiseront en 2021.

2.3.1 Le pilotage de la transformation numérique

Le numérique offre à l'Administration l'opportunité d'améliorer l'efficacité publique. C'est un levier indispensable à l'évolution vers la simplification des relations avec les usagers et l'efficience dans les multiples domaines de compétence.

La transformation digitale

La migration vers le cloud de plusieurs applications (messagerie, visioconférence...) traduit la transformation digitale, qui se poursuivra par le renforcement des usages des solutions collaboratives en ligne et la migration d'applications vers des interfaces web dans les secteurs aussi variés et stratégiques que ceux des finances, du social, et des subventions...

Sur le secteur des finances, la transformation digitale, amorcée notamment par des projets tels que ACTES, CHORUS PRO, HELIOS (dématérialisation comptable et budgétaire), puis le PES ASAP implémenté en 2020 pour le paiement de la recette locale, se poursuivra en 2021.

La dématérialisation des affranchissements de courriers complétera les circuits de transmission électronique, suite à la généralisation du parapheur électronique et l'extension des certificats électroniques.

En termes de visibilité et de transparence de l'action publique, l'accent sera porté sur la modernisation des débats publics en visioconférence. Il s'agira notamment d'introduire des solutions de vote électronique et de gestion des temps de parole.

La visibilité de l'action publique

Les solutions de visioconférences mises en œuvre pour la diffusion en direct des séances de l'Assemblée plénière et des différentes instances décisionnelles seront complétées par des outils destinés à la gestion des débats : vote électronique, gestion des temps de parole.

La généralisation des télé services

La modernisation de la gestion du RSA en vue de faciliter la réinsertion des publics concernés sera amorcée en 2021. Une Gestion Electronique des Documents mutualisée entre plusieurs acteurs du Social, au sein de la Collectivité sera un facteur marquant dans l'amélioration du suivi de l'action sociale.

Les différentes plateformes de subventions, facteurs de réactivité, vont évoluer pour fluidifier la prise en charge et la qualité des échanges entre les entreprises et les services de la Collectivité.

L'objectif visé est de tendre vers un système d'information plus intégré et en conformité avec le RGPD. Enfin, le Réseau d'Informations Géographiques (RIGMA) sera enrichi par, de nouvelles données, des applications métiers supplémentaires et des fonctionnalités exploitant les données de l'entrepôt en 3D.

La modernisation du Système d'information

La modernisation du SI s'appuiera notamment sur les évolutions logicielles, dans le respect des obligations réglementaires. L'appui de prestataires qualifiés à l'émergence de solutions numériques innovantes auprès des usagers du SI sera essentiel à la réussite de ces projets.

La recherche de solutions performantes et interopérables constitue un des principaux objectifs.

2.3.2 L'amélioration des interconnexions et accès distants au S.I.

Les opérations de raccordement des bâtiments de la Collectivité territoriale et notamment des EPLE, via des liaisons variant de 50Mbs à 10Gbs seront perpétuées. Offrant ainsi, aux directions administratives, une amélioration progressive des services de téléphonie et d'accès à internet. La couverture WIFI sera étendue dans les bâtiments excentrés et améliorée sur les sites déjà équipés de bornes ainsi que sur les sites accueillant du public, dans le respect de la loi Abeille.

L'infrastructure SERVEURS évoluera pour garantir la montée en charge des accès distants dans le cadre du télétravail. A cet effet, l'investissement dans de nouveaux équipements réseaux et logiciels systèmes sera garant de la qualité et la performance des accès distants.

2.3.3 Le déploiement des solutions matérielles et logicielles du télétravail

L'organisation du travail dans les locaux de la collectivité sera modifiée, impliquant une évolution de la configuration du poste de travail standard, tout en veillant à la protection du système d'information contre les cyberattaques.

Evolution du parc vers des postes de travail nomades

Le télétravail implique une mutation du parc informatique vers des configurations favorisant le nomadisme et l'accès à distance sécurisé au système d'information de la Collectivité territoriale. Pour répondre à cette transformation rapide du parc, l'approvisionnement massif sur de courtes échéances devra être couplé à une prise en charge efficace des remplacements du parc de matériels et de fait, le recours à des prestations externes.

Les résolutions en faveur de la préservation de l'environnement et de la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire seront prises (critères de sélection des éco labels, gestion des DEEE, indice de réparabilité).

Equipement d'espaces connectés et mutualisés

Le télétravail facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail, générera également des adaptations du lieu de travail. Les outils d'impression, de vidéo projection et de visioconférence devront progressivement être mutualisés dans des locaux adaptés.

Cybersécurité - Renforcement des outils

Le système d'information jusqu'alors circonscrit à un périmètre limité est aujourd'hui, un espace plus ouvert et de ce fait, une cible beaucoup plus exposée aux erreurs humaines et aux cyberattaques. Le déploiement des postes nomades s'accompagnera en conséquence, d'une supervision renforcée afin d'assurer sécurité et intégrité du parc informatique.

Ressources mobilisables au titre de la transformation numérique dans les documents contractualisés

	Ressources mobilisables 2021-2022				Total
	Etat	CTM		React ET	
Transformation numérique des publics	2	5,6			7,6
Inclusion numérique	1,8	2			3,8
Transformation numérique des entreprises		16,5		10	26,5
TOTAL	3,8	24,1		10	37,9

AXE III LE CONFORTEMENT DES BASES POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

La crise a démontré la nécessité de ne plus dépendre de l'extérieur pour les biens essentiels, de ne plus risquer des ruptures d'approvisionnements critiques.

Cette exigence s'impose encore plus dans l'**économie insulaire** de la Martinique.

Or la crise a révélé la capacité des entreprises martiniquaises à développer de nouvelles logiques de production sur place, à privilégier les circuits courts...

C'est sur ce terreau que la Collectivité doit consolider sa politique en mettant en place des **accélérateurs de souveraineté économique**, pour réduire la dépendance aux importations, sécuriser les approvisionnements et réduire ainsi l'empreinte carbone.

Des outils transversaux comme les outils financiers, l'innovation, les dispositifs de structuration de filière devraient permettre de relever le niveau de compétitivité.

Parallèlement, le développement de cadres collectifs pour promouvoir des comportements écoresponsables.

L'objectif est de créer les conditions pour développer le « fabriqué en Martinique », dans une logique durable.

Les actions proposées viseront à accélérer la conversion écologique de l'économie et du tissu productif. La transformation des exploitations agricoles vers le bio et la qualité, le développement de l'industrie du futur, le déploiement d'une économie bleue, l'investissement dans les énergies de demain et la performance énergétique, le développement d'un tourisme plus durable, la bonne gestion de l'eau répondent à cette logique.

Ces nouvelles orientations devraient permettre de **réduire à la fois déficit économique et déficit écologique**.

III. 1 SE DOTER D'OUTILS TRANSVERSAUX DE RESTRUCTURATION

3.1.1 Une offre d'ingénierie financière répondant aux besoins des entreprises

Le tissu économique local constitué à plus de 90% par des TPE est structurellement confronté, plus que d'habitude, à des difficultés d'accès aux financements, en matière d'exploitation, d'investissement et de trésorerie. La majorité de celles-ci est concernée par l'insuffisance chronique de fonds propres. Pour résoudre ces défaillances de marché, la Collectivité interviendra en complément des initiatives prises par l'Etat pour soutenir l'initiative économique et la création de valeur ajoutée.

Pour assurer le développement de ces entreprises pourvoyeuses d'emplois, la Collectivité met à leur disposition des instruments financiers variés, d'initiative territoriale financés par les fonds européens.

Le **fonds Jérémie** permettra de déployer les outils suivants :

- **Instruments de prêt d'honneur à taux zéro** (interventions en quasi-fonds propres) ayant pour vocation de renforcer les fonds propres des TPE/ PME
- **Instruments de garantie** permettant de réduire le risque pris par les établissements financiers accordant des prêts aux TPE/ PME et donc contribuant à faciliter l'accès au crédit bancaire ;
- **Instruments de capital-investissement** ayant pour vocation de renforcer durablement les fonds propres (interventions en quasi-fonds propres et fonds propres) par des prises de participation minoritaire au capital, des prêts participatifs, compte-courants d'associés, obligations convertibles.

La création et la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux sont une des réponses dans la démarche d'insertion et de mise en activité des publics en difficulté. La Collectivité via son Dispositif d'Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises, dénommé « **Chrysalide** » mettra en place un dispositif d'accompagnement en faveur des personnes éloignées du monde du travail et les porteurs de projet à la création ou à la reprise d'entreprise afin de promouvoir l'esprit d'entreprendre, de proposer un parcours personnalisé et adapté pour encadrer la création et le développement de leur entreprise. »

En complément, **des dispositifs spécifiques devraient permettre aux entreprises de passer le cap de la crise du COVID**. En plus de la dotation initiale de 2 Millions attribuée à Bpifrance pour le Prêt Rebond Martinique en 2020, il sera mis en œuvre le Prêt Rebond Feder Martinique avec une ressource FEDER 2021. Au titre du Prêt Territorial arrivé dès 2020 en limite de ressources d'intervention, la CTM versera en 2021 une somme complémentaire à l'association Initiative Martinique Active pour l'indemnisation de perte de chiffre d'affaires et le financement du redémarrage des TPE.

Enfin, divers chantiers visant des secteurs spécifiques tels que le secteur du **Tourisme**, gagnent à être soutenus, aussi bien les petites unités d'accueil qui diversifient l'offre sur le territoire, que les grosses structures de type Hôtels qui sont confrontées en cette période de crise, à un amoncellement de leurs charges, notamment en raison du poids important sur leurs exploitations de la gestion administrative et financière du foncier. La Collectivité, aux côtés de partenaires clés tels que l'EPFL et la Banque des Territoires/CDC, s'emploiera à étudier l'opportunité d'un accompagnement de ces structures historiques mais aussi des sites et foncier à fort potentiel touristique. Le projet de création d'une Foncière Tourisme est en cours d'analyse.

La Collectivité poursuivra par ailleurs la politique développée dès 2016 par la mise en œuvre de prêts territoriaux avec son partenaire Bpifrance (2 prêts actifs à ce jour), un Fonds Territorial d'Innovation (R&DI), des dispositifs en réponse à la crise du COVID 19 (Prêt Rebond Martinique et Prêt Territorial COVID 19).

Ces outils sont amenés à être pérennisés en 2021 via des ressources nouvelles à mobiliser par la CTM sur son budget et pour d'autres au moyen de financements ou cofinancements FEDER.

Ces initiatives seront renforcées dès 2021 par le déploiement de nouveaux dispositifs financiers tels qu'un Fonds de garantie Agriculture Pêche Aquaculture et 2 fonds dédiés à la transition énergétique et la promotion de l'efficacité énergétique.

3.1.2 Accompagnement à l'innovation et à la structuration de filières

La Collectivité accentuera, en partenariat avec la BPI ou sur ses fonds propres, l'accompagnement des entreprises à **l'innovation** au travers de plusieurs volets :

- Etudes de faisabilité pour favoriser **la mise sur le marché de produits et de services innovants** à forte valeur ajoutée.
- Projets **en phase de « développement et industrialisation »** pour encourager la création durable d'activités innovantes, notamment à dominante industrielle
- **Aides à la maturation des projets et Aides à l'expérimentation des projets innovants**

Elle poursuivra, sur la thématique **Recherche Développement et Innovation**, son implication au projet **FORWARD**, à côté des huit Régions Ultrapériphérique (RUP). Ce projet qui concerne 24 partenaires pour une durée de 3 ans, est doté d'une enveloppe de 4,2 millions d'euros par la Commission Européenne). L'objectif principal du projet FORWARD est de mieux comprendre et d'accroître la participation des RUP aux programmes-cadres de recherche de l'Union Européenne.

Les actions qui seront déployées par ce projet permettront de sensibiliser et impliquer davantage les acteurs aux programmes-cadres par la mise en place d'actions de formation, de bourse de recherche, d'échanges de bonnes pratiques, d'intégrer des réseaux régionaux, nationaux et internationaux. L'objectif premier est de favoriser la coopération entre les chercheurs, structures de recherche et entreprises partageant des problématiques communes ou de nouveaux sujets communs de recherche.

La Collectivité Territoriale de Martinique poursuivra également son implication au projet « **GROW RUP** » dans le cadre du programme INTERREG EUROPE, en partenariat avec les Canaries, les Açores, Madère et la Réunion. Ce projet a pour objectif de soutenir la création et la croissance des entreprises innovantes du champ de l'économie bleue et verte, en vue de réduire le chômage de longue durée. Lancé en 2017, il s'achèvera en 2021.

Pour inciter et dynamiser les acteurs de l'innovation, la CTM réalisera :

- Une Cartographie et un annuaire des acteurs de l'innovation et de la recherche. Cet outil permettra **la mise en réseau des acteurs** et la communication entre les décideurs et les acteurs RDI. L'objectif de ce projet est de renforcer la connaissance, la visibilité et la visibilité de la RDI au niveau régional, national et international.
- L'évaluation des actions et la définition des perspectives d'évolution de sa stratégie d'innovation et de spécialisation pour la recherche et l'innovation.

S'agissant de **la structuration des filières**, la CTM poursuivra son partenariat avec la BPI pour **le financement des projets démontrant un apport et déterminant à une filière** :

- **Création d'unités industrielles partagées** permettant à des entreprises d'une même filière de mutualiser leurs investissements pour participer à la stratégie de la filière
- **Mise en commun de compétences techniques** permettant aux entreprises d'une même filière de mutualiser leurs travaux de recherche et développement ainsi que les investissements nécessaires à la conduite des preuves de concept, des tests ...,
- **Mise en place d'outils collaboratifs** permettant aux entreprises s'inscrivant dans une stratégie d'intérêt collectif pour une filière, de partager des outils à vocation non technologique dans des domaines variés tels que la logistique, les achats, l'informatique, l'intelligence économique, l'observatoire, les RH, le design, le marketing, l'économie circulaire, l'écologie industrielle...

3.1.3 Des cadres pour l'ouverture au régional et à l'international

En 2021, les principales actions viendront parachever le processus d'ancrage caribéen par la finalisation de l'adhésion à la CARICOM, et poursuivre les négociations entreprises depuis cinq ans avec les instances européennes et l'Etat.

L'objectif est d'assurer la bonne prise en compte des besoins spécifiques du territoire, et rendre la Martinique plus attractive et accessible.

A partir de novembre 2021, la Martinique assurera pour une année la présidence de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques. Ainsi la Collectivité devra assurer la coordination des travaux du Comité de Suivi de novembre 2021 à novembre 2022 ainsi que l'organisation de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques en novembre 2022. Si la situation sanitaire le permet, cela impliquera des réunions mensuelles à Bruxelles, une conférence en Martinique pour clôturer l'année de présidence ainsi que des événements tout au long de l'année (conférences, visites de sites etc.)

En outre, la France assurera la Présidence du Conseil de l'Union Européenne de janvier à juin 2022. Une coordination en amont avec les services de l'Etat sera indispensable pour garantir la continuité de la prise en compte des intérêts des Régions Ultrapériphériques en général et de la Martinique en particulier.

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale de Martinique assure actuellement le poste de Trésorier de la l'association de la CPRUP.

3.1.4 Le fonds de transition économique, écologique et solidaire (TECOS)

Afin de contribuer à apporter une réponse aux enjeux de la relance économique, de la transition écologique et de l'intégration sociale en Martinique, il est proposé la mise en place d'un budget participatif, appelé Fonds TEcoS (Transition Economique, Ecologique et Solidaire). Ce dispositif innovant permettra d'accompagner plus efficacement et de manière plus cohérente les projets en faveur d'une transition économique, écologique et solidaire.

Il est proposé de démarrer avec la mise en place d'une expérimentation du Fonds TEcoS sur une partie du territoire. Une zone réduite simplifiera les échanges entre les communes et la CTM, nécessaires à l'affinement du cadre du budget participatif. Elle présente également l'avantage de rendre le dispositif plus rapidement opérationnel tout en limitant les investissements financiers de départ. **La phase expérimentale consisterait alors à allouer une enveloppe au Fonds TEcoS sur deux ans, pour le développement de projets proposés les habitants et acteurs de la zone expérimentale retenue, et votés par les citoyens de cette zone.**

Le Fonds TEcoS devrait bénéficier d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Une gouvernance devra être mise en place au sein de la CTM, et élargie à des partenaires extérieurs. Le rôle de cette gouvernance sera dans un premier temps de valider le cadrage du budget participatif puis de suivre le déroulement du processus, en accompagnant les porteurs de projets notamment.

Le Comité de pilotage à mettre en place associera des élus des communes ainsi que des associations de citoyens concernés.

3.1.5 La promotion des comportements écoresponsables exemplaires

Sur le volet **Exemplarité**, le Département et la Région ont œuvré durant de nombreuses années afin de promouvoir les comportements écoresponsables des agents.

La mise en œuvre d'un **programme de sensibilisation interne** repose sur des moyens (humains, financiers et logistiques) forts pour atteindre les objectifs de développement durable : faire connaître les bonnes pratiques existantes, favoriser les échanges et les transversalités ou accompagner les initiatives, sont autant de leviers pour contribuer à cette exemplarité.

Le **Bilan de gaz à effet de serre (BEGES)** est une obligation réglementaire issue de la loi Grenelle II pour toutes les entités. Il permet de déployer un plan d'action opérationnel avec l'objectif d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part de réaliser des économies financières par une utilisation plus efficiente de l'énergie et la mutualisation d'outils et de bonnes pratiques. Le diagnostic devrait être lancé en 2021.

Par ailleurs, les actions communes concernant les achats courants devront obéir aux orientations d'un **Plan Local d'action pour des achats publics durables (PLAAPD)**. La stratégie d'achats devrait être définie par catégories de produits.

La **formation** est nécessaire, pour diffuser une culture partagée du développement durable. Des travaux seront donc engagés avec le CNFPT afin d'accompagner le changement des pratiques institutionnelles.

3.2.1 Le développement bleu autour de la pêche maritime et de l'aquaculture

Maillon indispensable de l'économie côtière, la filière pêche doit aujourd'hui relever simultanément trois défis majeurs :

- **le défi écologique** : l'activité de pêche est strictement encadrée pour assurer une gestion durable de la ressource halieutique et contribuer à la qualité des écosystèmes marins ; Par ailleurs, la préservation de la ressource halieutique est un impératif. La connaissance de l'état de la ressource est un élément essentiel d'orientation de la politique des pêches. Les engins de pêche doivent être adaptés pour mieux répondre aux exigences environnementales tout en permettant aux navires de réaliser des campagnes de pêche rentables.
- **le défi social** : un marin pêcheur pour mille meurt chaque année dans l'exercice de son activité et 10% des marins sont victimes d'accidents du travail chaque année. Les marins pêcheurs exercent bien le métier le plus dangereux alors que leur rémunération est directement touchée par la hausse des cours du carburant ;
- **le défi économique** : la pêche Martiniquaise doit demeurer compétitive sur le marché concurrentiel des produits de la mer.

La production (estimée par le Système d'Informations Halieutiques de l'IFREMER) s'élève à 783 tonnes en 2017 ce qui correspond à une valeur d'environ 9 M€. En 2009, ce chiffre était de 1420 tonnes, soit une baisse de 55 % et une baisse de chiffre d'affaires de 6 M€/an.

Toutefois, en dépit des difficultés (contamination du chlordécone, flottille vieillissante, augmentation des coûts de production...) que rencontrent ces socio-professionnels qui pour la plupart sont âgés de plus de 50 ans, l'engouement pour la pêche reste tout de même ouvert.

D'ailleurs, La pêche, devrait connaître un net regain, suite à la modification des lignes directrices du règlement de la Commission Européenne n° 2792/1999 qui permet désormais l'aide à l'acquisition de navires neufs (7-12m).

L'aquaculture pour sa part, tente bien difficilement de se développer, car elle est soumise aux événements climatiques, au changement de la composition des aliments depuis 2012 et à la difficulté d'approvisionnement en alevins.

Mise en regard avec la stagnation des prises halieutiques, la croissance des productions aquacoles est considérée comme une voie de réponse à l'augmentation de la demande. Néanmoins, les productions sont très concentrées sur quelques espèces avec un taux de croissance de la production très faible.

Dans ce contexte économique difficile, mais qui offre de nouvelles opportunités, les interventions de la Collectivité Territoriale de Martinique pour une pêche durable et responsable, auront pour objectifs stratégiques :

- **L'étude pour la construction de navires plus sûrs et plus durables**, permettant de réduction de la facture énergétique, pourra bénéficier du concours **de l'Accord Territorial de Relance** pour accompagner la modernisation de la flotte de pêche
- La gestion des ressources vers un rendement maximum durable pour chaque stock,
- La prise en compte de la ressource disponible et l'adaptation des techniques de pêches,
- La meilleure valorisation des produits et des perspectives de commercialisation,
- La mise en place d'un éco- label, signe de qualité des produits de la mer,
- L'installation des jeunes pêcheurs,
- L'amélioration de l'offre de formation et la sécurisation d'un revenu minimal.

S'agissant de l'aquaculture, la diversification en filières par la mise en place d'un Programme de développement durable et de promotion de l'aquaculture en Martinique en 3 phases :

- Sécurisation de l'espèce : Maîtrise de la gestion du stock des géniteurs de loups de caraïbes par un transfert de compétence de l'Ifremer vers un Centre aquacole territorial auquel sera adossée une éclosérie,
- Production : Accompagnement technique, administratif et financier des entreprises aquacoles,
- Structuration : Promotion, commercialisation et valorisation des produits transformés.

Pour la mise en œuvre de ce programme et sous réserve de l'obtention de la concession sollicitée, il est proposé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien une étude technico-économique.

Le secteur devrait par ailleurs bénéficier d'une innovation de taille : la mise en place d'un **pôle aquacole composé d'un centre technique aquacole** et d'une pépinière pour accompagner les aquaculteurs, en production comme en transformation ;

3.2.2 Un tourisme durable

La filière touristique a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie de la covid-19 et reste l'une des filières les plus touchées en terme de perte d'activité.

Profitant de la parenthèse imposée par la crise, la Collectivité mettra en œuvre des outils pour soutenir l'initiative entrepreneuriale, tout en accompagnant la restructuration de la filière.

La CTM déploiera **une stratégie de labélisation de la filière touristique**. Cette opération prendra la forme d'un audit de la filière et d'audits-produit, permettra d'identifier les dysfonctionnements de la filière et les déficiences des produits touristiques martiniquais. Il devrait se décliner, dans les deux cas, en un plan global de requalification intégrant une approche économique, une approche managériale, la prise en compte des enjeux environnementaux.

L'objectif est de repositionner durablement le produit touristique martiniquais et la Destination Martinique sur l'échiquier touristique international, à la sortie de crise.

Ce dispositif sera financé dans le cadre du CCT

Dans le cadre de son dispositif d'aides à la filière tourisme, la Collectivité continuera à soutenir la consolidation des entreprises (notamment par les dispositifs pour la création, la montée en gamme, l'accompagnement aux métiers du tourisme bleu, des activités nautiques et de loisirs en mer).

Elle renforcera le soutien à la **digitalisation** de l'activité, une solution incontournable à la survie.

La Collectivité mettra plus particulièrement en œuvre des dispositifs d'aides afin de participer à **sa transition durable**, en lien avec **les dispositifs prévus dans France Relance** (appels à projets nationaux).

Parallèlement, la CTM mobilisera le **dispositif d'accélérateur d'investissement et d'innovation**, piloté par Atout France, en partenariat avec la Banque des Territoires, pour le développement des projets touristiques plus conformes aux nouvelles exigences du marché.

Dans ce cadre, Atout France mettra à disposition des maîtres d'ouvrage identifiés, des capacités d'ingénierie des projets d'investissement et des démarches de développement territorial. L'accompagnement se traduira en journées d'expertise « France Tourisme Ingénierie » sur les projets suivants : Le parc aquatique situé au Carbet (ex-Aqwaland), l'ex-hôtel Marouba ; les grands hommes et les grands sites pour mettre en valeur les sites (La Pagerie/Dr Rose Rosette, la résidence Les Tourelles/Félix Eboué, la villa Les Bosquets/Roi Behanzin) ; la réhabilitation du golf de l'Espérance (Les Trois Ilets), l'hippodrome Territorial Maurice Bruère-Dawson

Dans le cadre des opérations de communication, l'action du Comité Martiniquais du Tourisme sera renforcée pour continuer à relayer l'image de la Martinique à l'international.

Le CMT déploiera dans ce cadre un « **label** » auprès des professionnels du tourisme garantissant la mise en œuvre des mesures sanitaires au sein de l'établissement.

3.3.3 Accompagnement des entreprises de l'industrie, de l'artisanat et des services vers le futur

A côté des nombreux dispositifs d'accompagnement déployés pour faire face à la crise, la Collectivité continuera à accompagner les entreprises à travers les dispositifs issus de la refonte des aides (aide aux primo-créateurs, à la création et le développement des entreprises, à l'embauche de travailleurs en situation de recherche d'emploi, pour anticiper et gérer la difficulté de l'entreprise, pour la prise en charge partielle des frais de conseil, accompagnement des entreprises à l'international)

Elle accentuera son partenariat avec la Banque Publique d'Investissement par la création de nouveaux outils financiers et l'abondement des outils existants.

Elle développera par ailleurs, toujours en partenariat avec la Banque Publique d'Investissement **un dispositif pour l'accompagnement vers l'industrie du futur**.

Ce dispositif consistera à offrir des prestations de conseil notamment sur différents leviers (objets connectés et îlots industriels, Technologies de production avancées : procédés et des matériaux à la pointe de la technologie et écoresponsables, organisation et management innovants ; Usines et lignes/ilots connectés, pilotés et optimisés ; Relations clients fournisseurs intégrés ; Nouveaux modèles économiques et sociétaux- Stratégie d'alliance.

Il devrait concerner une dizaine d'entreprises en 2021, et permettra de détecter les futures entreprises motrices de la Martinique de demain.

3.3.4 La transformation de l'agriculture

La crise COVID-19 a montré la nécessité de tendre vers une plus grande autonomie alimentaire.

De ce fait, la CTM continuera à proposer des outils pour soutenir la production et mettra en œuvre des actions pour diversifier et transformer l'agriculture afin d'exploiter tout le potentiel.

La protection et la sauvegarde du foncier rural, dans cette perspective, constitue un enjeu de taille. (Objectif SAR 40 000 ha).

C'est pourquoi, la CTM poursuivra ses actions dans le cadre de la Commission Territoriale d'Aménagement Foncier (**CTAF**) et financera dans ce cadre la mise en œuvre des procédures d'aménagement, de la procédure des terres incultes, de la procédure du contrôle du morcellement des terres agricoles, des zones agricoles protégées (ZAP) et des périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN)

Elle contribuera au **Plan de développement de la SAFER** dans ses missions de préservation des terres agricoles.

Elle veillera à la mise en place d'outils pour accompagner cette politique de préservation (mise à jour de la carte des potentialités agricoles, atlas de la sole agricole, outil Vigiefoncier)

En outre, dans le cadre de la **Banque de Terre territoriale**, la Collectivité poursuivra ses actions d'aménagement du foncier (travaux d'arpentage, traces, etc.) et d'acquisition de nouvelles parcelles dans un souci de maintien des terres agricoles ».

La Collectivité interviendra sur différents champs en matière de **chlordécone** (développement économique, environnemental, sanitaire et social, recherche scientifique, coopération régionale, information et sensibilisation de la population...)

Lors de sa séance plénière des 4-5 Février 2021, elle a réaffirmé sa volonté de soutenir toutes les démarches visant à établir les responsabilités dans ce **scandale sanitaire**.

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale de Martinique devra poursuivre son soutien à ses satellites (SAEM du Galion, Régie des Abattoirs, le PARM).

Il s'agit entre autres de :

- Contribuer au maintien et au développement de la filière canne (augmentation des rendements et des surfaces plantées) afin d'assurer la pérennité de l'usine du Galion.
- Poursuivre le programme de modernisation de l'abattoir, maillon essentiel pour le maintien et le développement de la filière viande. **Cette action pourra bénéficier de financement au titre de l'Accord Territorial de Relance.**

Des actions innovantes seront plus particulièrement orientées pour **réduire la dépendance aux importations, sécuriser les approvisionnements**.

Le Projet Alimentaire Territorial de la CTM devrait connaître un début d'exécution pour financer de nouvelles pratiques : actions d'éducation à l'alimentation (actions de sensibilisation), appui à la mise en réseau entre fournisseurs agricoles et utilisateurs (projets d'écoconception, mise en place de filières territorialisées, équitables...); transformation (projets d'industries agro-alimentaires pour l'amélioration des processus de fabrication), la distribution (amélioration de la logistique, traçabilité...), développement de points de vente directe, mise en place de nouveaux réseaux d'approvisionnement ...

L'accent sera mis, face à une demande croissante pour une agriculture saine, au soutien à la mise en œuvre de **pratiques agro-écologiques, à faible ou sans apport d'intrants chimiques**, au développement de **méthodes culturelles innovantes**.

L'Innovation en 2021 consistera également à accompagner

- la mise en place de plateformes relais de collecte et de distribution de proximité permettant une mutualisation des fonctions logistiques (collecte, stockage, équipements légers de conditionnements) ;
- Accompagner des initiatives de commercialisation en circuits courts et de collecte et de stockage des déchets agricoles.

Concernant **la problématique de l'irrigation**, il est nécessaire de mettre en place un outil d'optimisation de la gestion quantitative de l'eau d'irrigation afin de mieux faire face aux conséquences de la sécheresse. (Finalisation des travaux visant la création du réseau d'irrigation au quartier Nouvelle Cité – Rivière Salée (cf 4.5.2 Infrastructures d'irrigation)

Pour planifier l'ensemble des actions envisagées, **le schéma directeur territorial de l'irrigation** devrait être lancé.

L'ensemble de ces dispositifs devraient bénéficier du financement du FEADER et de l'Accord Territorial de Relance.

II.3 RENFORCER LES FILIERES INNOVANTES

2.3.1 Accompagnement de la transition énergétique du territoire

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est au cœur des objectifs de **l'Accord Territorial de Relance**.

En 2021, les priorités poursuivront cet objectif et iront à la **rénovation et à la performance énergétique**, mais également à l'autoconsommation et au développement **de la mobilité douce** (bornes de recherche pour véhicules électrique).

Ces actions viendront conforter les actions déjà mises en œuvre dans le cadre de la **programmation pluriannuelle d'actions impulsée par la CTM** (la PPE), en accord avec l'ambition de réduction de l'empreinte écologique et d'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2030.

Il est à noter que 2021 permettra la révision complète de la PPE. Il s'agira de produire un Bilan complet de la 1^{ère} période & établir de nouveaux objectifs pour une période de programmation supplémentaire : 2024-2028

Les énergies renouvelables actuelles permettent aujourd'hui d'atteindre 25% de taux de pénétration. Si des avancées ont bien été réalisées ces dernières années, les efforts doivent se poursuivre pour augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique martiniquais. Le nouveau modèle de développement martiniquais devra donc se construire autour d'une diversité

des sources énergétiques exploitées et en particulier : l'éolien & le photovoltaïque avec stockage ou encore la géothermie.

L'information et la sensibilisation, sont ainsi de précieux atouts pour accompagner notre société vers des usages, vis-à-vis de l'énergie, plus respectueux de l'environnement. La CTM s'inscrit ainsi comme chef de file au sein du PTME pour les opérations de communication et de sensibilisation mises en place sur notre territoire (exemples : showroom de la Transition Énergétique à Bellefontaine, site internet transitionenergetiquemartinique.mq, etc.).

2021 verra le renforcement de l'observation des actions menées grâce à la contractualisation avec les acteurs concernés, la mise en place du comité de suivi dédié, la réalisation des différents bilans annuels et la préfiguration du site internet de l'**Observatoire Territorial de la Transition Ecologique et Énergétique de Martinique (OTTEE)** créé en 2019 par la CTM pour assurer le pilotage pertinent et performant des politiques publiques.

2.3.2 La Maîtrise des déchets et le développement de l'économie circulaire

Sur le volet déchets, la CTM co-pilote le Programme Territorial de Maîtrise des Déchets (PTMD) aux côtés de l'ADEME. Ce dispositif permet d'aider les porteurs de projets à réaliser toutes les opérations dédiées **à la maîtrise des déchets ainsi qu'à la transition circulaire du territoire.** Des appels à projets thématiques sont prévus dans ce cadre pour l'année 2021.

Il conviendra de poursuivre en 2021 l'animation et la **mise en œuvre du Plan de prévention et de gestion des déchets de Martinique (PPGDM)** adopté par l'Assemblée de Martinique en novembre 2019 : coordination et suivi des différentes actions du territoire, production du rapport annuel de suivi du plan et présentation à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PPGDM, mise en place de l'instance de communication afférente au Plan...

En 2021, l'accent sera mis sur la prévention des déchets et l'optimisation de la gestion des déchets. A ce titre, le budget 2021 permettra de solder des opérations dont à la charge le Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets (SMTVD).

Parmi ces déchets, les VHU et BHU constituent des déchets fort problématiques notamment sur le plan sanitaire. Il est envisagé d'évaluer les dispositifs existants et/ou de réfléchir à de nouveaux dispositifs de collecte et de traitement.

Les sargasses n'ayant pas de statut de déchet défini, pour l'heure elles sont assimilées à des déchets. Ainsi, en 2021, il conviendra d'approfondir les études sur la connaissance de l'origine, les phénomènes de duplication et les voies de valorisation.

En 2020, la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) congère aux Régions le rôle de cheffe de file en matière d'économie circulaire. A ce titre, la CTM tend vers le développement du concept d'économie circulaire par l'élaboration d'une stratégie territoriale à horizon 2030 dont les travaux se déroulent sur 18 mois et ont débuté fin 2020 et doivent se poursuivre jusqu'en 2022.

Ainsi, la CTM participe aux réflexions pour l'expérimentation de la consigne en verre pour le réemploi et de la consigne plastique pour le recyclage. Ces réflexions impliquent la réalisation d'études de faisabilité et le soutien à l'investissement des parties prenantes qui seront imputées au budget 2021 et qui pourront être cofinancés dans le cadre de l'**Accord Territorial de Relance.**

2.3.3 Une gestion de l'eau pour préserver la ressource potable et améliorer les services d'assainissement

Sur le volet **Eau et Assainissement**, la CTM, en tant que cosignataire du contrat de plan, des contrats de milieux, gestionnaire du programme opérationnel et propriétaire de la station de Vivé, demeure un partenaire incontournable en matière d'eau et d'assainissement.

Après la CACEM-ODYSSY en 2018, la CAESM en 2019, CAP NORD a finalisé son contrat de progrès en 2020. Ces contrats définissent désormais la feuille de route des investissements soutenus dans le cadre du Plan eau DOM. Il s'agit d'évoluer vers une culture de contrôle de performance, avec pour objectif ambitieux de rétablir les équilibres techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement.

2020 a également été l'année de difficultés d'approvisionnement en eau potable dues à une importante sécheresse, dans un contexte de crise sanitaire. Cette double problématique est prise en compte par le lancement des plans de relance et d'urgence eau potable.

Par ailleurs, la CTM favorise le recours aux solutions alternatives à l'eau potable dans un objectif de rationalisation des ressources et réforme son dispositif « Système de Récupération des Eaux de Pluie » SREP. En outre, la Collectivité, propriétaire de la station thermique d'Absalon, entend relancer la recherche en thermalisme. Enfin, la CTM préserve et restaure les milieux aquatiques et humides au travers du soutien aux contrats de milieux.

2021 devra voir le renforcement **d'un programme d'Urgence en matière d'Eau et d'Assainissement**, grâce aux engagements mobilisés **dans le cadre de l'Accord Territorial de Relance**

2.3.5 La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et la biodiversité

Toutes les opérations menées dans ce domaine doivent toujours concourir à la préservation et à la valorisation des espèces et des écosystèmes naturels de notre territoire.

En 2021, la CTM mettra en œuvre, en partenariat avec le PNRM, les plans de gestions liés à ses 2 démarches de territoire, à savoir :

- Le projet de classement au **Patrimoine mondial de l'UNESCO des « Volcans et Forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique »**
- Le projet OGS – **Opération Grand site – du site classé des Salines à la Baie des Anglais**, en lien avec le PNRM

La CTM a créé en octobre 2014 la Réserve naturelle régionale marine du Prêcheur – Albert Falco. Sa gestion a été confiée au PNRM. En 2021, la mise en place effective de cette réserve se poursuivra.

Le projet de Sentier Nord de Grande randonnée, d'environ 77 km, se poursuivra et permettra de parcourir en cinq jours le Nord intérieur et côtier de la Martinique (5 tronçons de Fort de France/Absalon au Prêcheur). Les 2 premiers tronçons (Absalon à Caplet) ont été réalisés en 2014/2015. **En 2021, ce projet sera finalisé en réalisant les 3 derniers tronçons.**

Par ailleurs, la CTM poursuivra ses partenariats avec :

- **Le PNRM**, pour la mise en œuvre de ses actions s'inscrivant dans sa charte 2012-2027 ;
- **Et l'ONF**, pour la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers et naturels à des fins d'accueil du public et de sylviculture, tout en garantissant la préservation des milieux naturels utilisés.

Le soutien aux actions, initiatives en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel, en accompagnant les partenaires publics (communes et leurs EPCI, antenne de Martinique du Conservatoire du littoral, etc.) et les partenaires privés (Conservatoire botanique national de Martinique, associations de l'environnement, organismes divers), sera poursuivi.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au nettoyage des mangroves par enlèvement des bateaux hors d'usage, et à la mise en place de mouillages écologiques. Des financements peuvent être mobilisés dans le cadre de l'Accord Territorial de relance

Conformément à ses obligations réglementaires, la CTM installera également en 2021 la Commission Territoriale des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CTESI), lancera l'élaboration effective **du Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires (PTESI)** et finalisera la révision du le Plan Territorial des itinéraires de Promenades et de Randonnées. Par ailleurs, le **portail de la Randonnée Pédestre** destiné à valoriser les itinéraires de Martinique sera mis en ligne dès finalisation en concertation avec les acteurs de la Randonnée. Ce portail est évolutif et devrait intégrer en 2021 l'ensemble des sentiers, traces et chemins utilisés et recensés sur le territoire, et la cartographie en 3D adossée au RIGMA.

2.3.5 Le développement de la culture du risque

Dans un contexte où on assiste à la résurgence des risques naturels (pluies diluviennes, glissement de terrain, événements volcanologiques), ces actions visent, la réduction de la vulnérabilité du territoire, l'amélioration de la résilience des populations, et la construction d'un territoire durable.

Renforcer la politique d'information préventive et de sensibilisation et promouvoir la culture du risque

Outre les actions d'intervention et de communication (sensibilisation, actions mémorielles, la CTM finalisera l'étude sur la submersion à terre liée aux tsunamis en Martinique convention Tsunami CTM-BRGM-DEAL signée et validée par les élus réunis en Assemblée Plénière du 30/11/2020. Elle développera le projet de signalétique tsunami pour les 27 communes exposées de Martinique

Renforcer les dispositifs de gestion de crise de la Collectivité en termes de moyens logistiques, techniques et organisationnels

La nouvelle salle de crise du nouveau bâtiment des Services Techniques de la CTM sera rendue opérationnelle, en la dotant d'équipements innovants.

La CTM veillera par ailleurs à sécuriser ses interventions en matière 'achat **de** matériels d'intervention, sauvetage, secours, denrées alimentaires pour répondre aux besoins urgents des populations sinistrées (Martinique, pays voisins de la Caraïbe, pays faisant

partie de l'OECS) ; le transport du matériel d'intervention, sauvetage, secours et denrées alimentaires vers les pays voisins de la Caraïbe et pays faisant partie de l'OECS) ; Elle définira en lien avec les communes, les zones et lieux de refuge en cas de catastrophe naturelle ou technologique –;

Assurer le suivi des schémas et outils stratégiques

Poursuivre la veille technique, juridique réglementaire et scientifique sur les risques majeurs

Mettre en place un réseau partenarial des acteurs de la prévention des risques majeurs (poursuite des actions en cours, notamment avec le CESECEM...)

Ressources mobilisables (en M€) pour le développement économique durable dans les documents contractualisés

	Ressources mobilisables 2021-2022				Total
	Etat	CTM	UE	React ET	
Agriculture durable	8,8	6,3	16	58	89,1
Nouvelle pêche	0,5	0,2			0,7
Tourisme durable	6,1	28		10	44,1
Aide aux entreprises	2,6	40			42,6
Economie circulaire	9,8	6,4			16,2
Energie	25,7	21,1	5	10	61,8
Eau Assainissement	14,7	20,2	4		38,9
Biodiversité	7,8	2			9,8
Risques	47,1	30,7	5		82,8
TOTAL	123,1	154,9	30	78	386

AXE IV L'ACTION TERRITORIALE AU SERVICE D'UN AMENAGEMENT EQUITABLE ET RESILIENT DU TERRITOIRE

La crise a montré la plus grande vulnérabilité des populations déjà fragilisées.

En 2021, les actions engagées par la CTM auront pour objectif de redynamiser les différentes zones pour en faire des espaces **d'attractivité et d'équité**.

La Collectivité s'appuiera donc sur ses politiques publiques pour :

- Assurer un **meilleur accès aux structures culturelles**
- Renforcer le rôle de **cohésion sociale du sport**
- Agir pour le **développement du potentiel touristique**
- Améliorer les conditions **d'accessibilité, de déplacement et de mobilité**
- Aménager **les espaces portuaires**
- Assurer la **sécurisation et réhabilitation du patrimoine scolaire et administratif**

L'objectif est de faciliter l'accès de la population à l'ensemble des services rendus.

Un certain nombre d'actions viseront à rééquilibrer le territoire en accompagnant les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans leurs projets d'aménagement et d'équipement des territoires, via les dispositifs classiques de l'ACTC.

Un accent particulier sera porté aux opérations relevant de la **convention de territoire** signée avec les 8 communes du Nord Caraïbe (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds St-Denis, Morne-Rouge, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre).

De même, il faut noter **l'Aide exceptionnelle aux communes sinistrées**, suite aux intempéries du mois de novembre 2020 pour Basse-Pointe, Ducos, Gros-Morne, Lamentin, Lorrain, Marigot, Sainte-Anne, Sainte-Marie, Trinité, Robert, Rivière-Pilote, Saint-Joseph et Vauclin.

IV.1 L'ACCES AUX SERVICES ET AUX STRUCTURES CULTURELS

Au regard de la crise sanitaire actuelle, les politiques culturelles et sportives déployées par la Collectivité Territoriale de Martinique devront plus que jamais contribuer à renforcer la cohésion sociale.

La Collectivité poursuivra la politique déjà mise en œuvre autour des 4 grands axes de sa politique, en mettant en 2021, des actions plus spécifiques :

- Favoriser l'accès à la culture avec notamment la **poursuite d'une véritable politique culturelle d'aménagement du territoire à travers l'enseignement artistique dans les domaines de la danse et du théâtre – EMEA**
- Valoriser le patrimoine culturel et animer le territoire, **avec un soutien renforcé à la filière artistique**

- Soutenir la production cinématographique
- Marquer les temps forts de notre histoire, de notre patrimoine et de notre culture
- Donner de la visibilité aux sites et aux musées, pour en faciliter l'accès

4.1.1 Favoriser l'accès à la culture de la jeunesse

La Collectivité poursuivra sa politique en faveur de la jeunesse notamment au travers de :

- **Octroi de bourses** à la formation culturelle et artistique dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre, de l'audiovisuel et des arts visuels, dans des établissements reconnus assurant une formation diplômante.
- Renouvellement **d'actions en direction des collèves** :
 - o Opération « Culture et collèves » ;
 - o Action « Un livre, un débat » en 2021 autour de Lumina Sophie ; l'immigration chinoise à la Martinique ; la révolte des esclaves au Carbet, de 1822.
- Mise en place d'actions en **direction de la jeunesse**
 - o « Jenerasyon Artistik Matinik
 - o Organisation d'une manifestation autour des musiques traditionnelles

Ces opérations pourraient s'envisager, en décentralisation dans les différents sites culturels de la Collectivité Territoriale de Martinique dans le cadre de la territorialisation du spectacle vivant

4.1.2 La Valorisation du patrimoine culturel et animer le territoire

L'action phare de la Collectivité sera le soutien renforcé en direction de la filière artistique

La filière artistique, gravement impactée par la crise sanitaire, aura besoin d'être soutenue voire relancée en 2021. La Collectivité pourra apporter son soutien aux compagnies pour leur permettre de finaliser des projets non aboutis en raison du contexte.

- Le fonds de solidarité en faveur des artistes en difficultés : L'absence de prestations, de contrats, la fermeture des salles de spectacle, l'annulation des festivals ont privé les artistes de revenus, depuis le confinement de mars 2020, et ont plongé, certains, dans de grandes difficultés financières. Ce dispositif d'aide à la personne vise à accorder des aides financières exceptionnelles dites de première urgence aux artistes.

- La diffusion artistique : L'espace théâtral implanté au sein du lycée Schoelcher pourrait devenir, en accord avec le chef d'établissement, un nouveau lieu de répétitions et de diffusion pour les compagnies et être une réponse au manque de salle adaptée à la pratique artistique.

Cette proposition s'appuie sur la délibération n° 16-43-1 du 29 mars 2016, portant sur l'utilisation des locaux et équipements des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement hors temps scolaire.

La CTM pourra par ce biais, mettre en avant son soutien aux compagnies en assurant la diffusion des créations qu'elle aura soutenues.

- L'aide à l'équipement culturel : Confrontés à la crise sanitaire, les artistes ont dû s'adapter pour poursuivre leur activité. La Collectivité accompagne les musiciens professionnels dans l'acquisition d'instruments de musique et de matériel informatique adapté.

-L'accompagnement des professionnels à l'international : La mission « export des industries culturelles » répond à la demande récurrente des acteurs des industries culturelles d'un accompagnement

à l'international. Cette mission a pour objet d'accompagner les acteurs ayant un potentiel à l'export dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie export. Elle permet de mettre en relation les porteurs de projet avec des prospects à l'international.

En 2020, le porteur de projet « Biguine Jazz Collective » a été accompagné dans l'élaboration de sa tournée mondiale prévue durant le 2^{ème} semestre de l'année 2021 et de sa recherche de financements. Un dossier a été soumis à l'Institut Français dans le cadre de l'appel à projet « Relance Export 2021 » qui soutient les projets en présentiel et/ou digital dans un processus de création ou de production.

En 2021, afin de tenir compte de la crise sanitaire actuelle et de l'impact sur les activités d'exportation, les missions pour l'export des industries culturelles seront recentrées sur :

- L'accompagnement individuel des porteurs de projets afin d'élaborer une stratégie export, les budgets afférents et répondre à des appels à projet,
- L'identification d'opportunités « export » : résidences d'artistes, envoi d'œuvres et les collaborations permettant la création et les échanges malgré la pandémie ;
- Le renforcement de la coopération inter Régions Ultrapériphérique et caribéennes avec la participation à des conférences en ligne et des réunions mensuelles visant à concrétiser des opportunités d'échanges pour les artistes,
- la mise en place d'un partenariat avec les Alliances françaises caribéennes afin de promouvoir la culture martiniquaise au travers d'envoi de livres francophones et créolophones, supports à l'enseignement dans les îles caribéennes,
- la mise en place d'actions de formation en distanciel à destination des acteurs en partenariat avec l'Institut Français, la CCIM, Europe Créative, Bureau Export, l'OECS, la CARICOM pour renforcer les compétences et favoriser la professionnalisation.

-La territorialisation de la diffusion du spectacle vivant : L'opération de territorialisation consiste à aller à la rencontre du public et de proposer des spectacles en s'appuyant sur le réseau constitué par les sites culturels de la CTM : CDST, Domaine de la Pagerie, le centre culturel Antoine Tangamen, le Domaine de Fonds Saint-Jacques, le Domaine de Tivoli.

Cette opération prévue en 2020 en partenariat avec le Collectif Terre d'Arts n'a pu se dérouler comme prévu au centre culturel Antoine Tangamen, au CDST et à la Pagerie.

Ce festival, sera organisé, en 2021, à raison de 2 à 3 programmations sur l'année et étendue sur différents sites culturels de la CTM permettant aux artistes de se produire cinq week-end consécutifs, sur l'ensemble du territoire.

-Terre d'Arts – « Scène transversale de Martinique » : Terre d'Arts, collectif d'artistes de Martinique de différentes disciplines – littérature, théâtre, musique, danse, peinture, vidéo, etc – porte une ambition commune d'œuvrer à la mise en place d'actions de développement structurant. Les bâtiments mis à sa disposition par la CTM, en 2018, sur le site du Domaine de Tivoli, sont devenus un espace de création et de répétitions.

Terre d'Arts se définit ainsi comme « un lieu de fabrique ».

Deux ans après son installation, l'association dresse un bilan positif des actions menées, favorisant la formation des artistes, la recherche artistique, la création, la production et la diffusion des œuvres, d'une part, et l'éducation artistique et culturelle à travers la mise en place d'ateliers de pratiques amateurs, d'autre part.

Le Collectif entend poursuivre son projet artistique pour favoriser les rencontres et donner naissance à des projets de création.

Au titre de l'équipement, il s'agit notamment de mettre aux normes le bâtiment abritant une salle de spectacle d'une capacité de 106 places afin de permettre l'organisation de représentations publiques.

Sur la base d'un projet triennal présenté par le Collectif Terre d'Arts, la CTM intervient, au titre du fonctionnement de la structure.

La consolidation de la politique culturelle d'aménagement du territoire à travers l'enseignement artistique dans les domaines de la danse et du théâtre constituera également une action phare–

La création de l'Ecole Martiniquaise des Arts (EMEA) se veut un outil de développement au service du public. L'objectif visé est de favoriser l'accès aux enseignements et pratiques artistiques et de former des jeunes avec une exigence de qualité, dans tout l'éventail des expressions : danse, musique, théâtre.

Il s'agira pour la Collectivité Territoriale de Martinique d'accompagner financièrement les écoles existantes de danse et de théâtre en Martinique **afin de créer une mise en réseau des antennes et de fédérer ces dernières** avant d'entamer la phase de construction de l'EMEA.

Concernant le **théâtre**, un conventionnement sera établi avec **Tropique Atrium** qui assure la scène nationale.

S'agissant des autres thématiques, es partenariats suivants sont envisagés :

Dans le centre : Compagnie Art Monic – Californie Lamentin ; **Maison rouge – Centre ville** Fort de France

Dans le nord :

Face aux disparités du nord, à la carence d'écoles de danse, il est proposé à titre de lancement :

- Collaboration avec la mairie de Saint-Pierre dont les offices seront des espaces culturels de l'enseignement de la danse dédiés qui seront aménagés. Il est à noter aussi que les professeurs diplômés d'état des différentes écoles de danse pressenties pourront dispenser des cours sur tout le territoire.
- Partenariat avec le centre culturel tiers-lieu Antoine TANGAMEN dit « ZWAZO » (ex Habitation GRADIS) à Basse-Pointe qui permettra aux professeurs d'assurer des cours, de faciliter l'accès à l'enseignement dans des sites ou des antennes décentralisées et de tenir compte des disparités du nord.
- Partenariat avec la maison du Bèlè de Sainte-Marie, pour la réhabilitation de salles d'enseignement artistique et pour l'intervention de professeurs.
- Conventionnement avec la mairie de Basse-Pointe avec leur office et leurs espaces culturels. Une dotation sera réservée pour aménager les sites d'enseignement artistique et permettre l'intervention de professeurs de danse diplômés d'état qui dispenseront les cours.
- Collaboration avec la mairie du Prêcheur

Dans le sud

- Partenariat avec **Contemp' Danse** Marin/Sainte-Luce
- Partenariat avec **l'école KORZEMO** à Ducos
- Partenariat villes et écoles pour réhabilitation et mise aux normes des sites d'enseignement de la danse.

L'effort de la Collectivité territoriale en matière de financement devra porter sur :

- Le fonctionnement (financement des professeurs de danse intervenants pour l'enseignement artistique)

L'investissement (les travaux de mise aux normes des salles d'enseignement)

La Collectivité poursuivra par ailleurs son action pour :

- **Le soutien aux projets culturels** : organisation de festivals, de grands évènements culturels, création et diffusion artistique, actions en faveur de la territorialisation et de l'irrigation du son territoire en matière d'offre culturelle

- **L'EPCC Tropiques Atrium** : pour continuer une politique artistique innovante, d'irriguer le territoire, d'aller vers les publics empêchés, d'œuvrer à la démocratisation culturelle, par les actions d'initiation, de formation auprès des publics de tout âge et de toute condition.
- **La Langue Créole** : L'année 2021 se veut une année bilan, de consolidation et de construction pour la langue créole. Les principales actions de valorisation programmées en sont les suivantes :
 - o Elaboration d'un documentaire pour la valorisation de la langue créole
 - o Réalisation d'une enquête sociolinguistique dont l'objectif est de mesurer le niveau de la pratique de la langue créole à travers un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population martiniquaise.
- **Le festival Biguine Jazz** : Pour sa 18^{ème} édition, en 2020, le festival Biguine Jazz, sous l'intitulé Big'In Jazz Collective, a su faire preuve d'inventivité, dans un contexte sanitaire et a proposé une version inédite du festival en organisant à la Villa Chanteclerc, une résidence d'artistes de musiciens de renommée internationale. La CTM est restée le partenaire principal du Festival Biguine Jazz de cette édition 2020.
En 2021, il s'agira, pour asseoir l'envergure de ce festival, de donner aux organisateurs les moyens de communiquer en direction d'un public élargi et d'améliorer les conditions d'accueil du public sur les sites mis à sa disposition.
- Le projet « **Passeurs de mémoire** », inscrit dans le **Contrat de convergence et de transformation**, vise à préserver les savoir-faire qui nous sont propres, par une captation des propos et illustrations de témoins dépositaires de ces différents acquis. En 2021 deux sujets sont retenus : le bwa wonflé et le gommier. La finalisation des captations réalisées en interne sera confiée à un prestataire.
- **L'organisation de la 2^{ème} édition du concours de nouvelles** de la CTM Compte tenu du succès remporté par la 1^{ère} édition du concours de nouvelles de la CTM, en 2018, cette action devrait être reconduite en 2021.
- **L'acquisition d'ouvrages** : Ces ouvrages à caractère éducatif, littéraire, scientifique, linguistique, historiques sont destinés notamment aux Centres de Documentation et d'Informations, aux bibliothèques et à enrichir les fonds bibliothécaires de la Collectivité. Ils sont également offerts lors de remise de prix ou à des hôtes de passage

4.1.3 Les temps forts de notre histoire, de notre patrimoine et de notre culture

La Collectivité mettra par ailleurs en lumière, en 2021, 3 figures emblématiques de la Martinique, à travers les manifestations suivantes

- « **Colloque – Hommage à René Maran** » **tout public, à une figure ou un fait marquant de notre Histoire**

Il est proposé la reconduction d'un « colloque ou hommage, tout public » s'inscrivant, dans le cadre de son programme volontariste en faveur d'une meilleure connaissance des écrivains noirs ainsi que des faits marquants de l'histoire et de la société martiniquaise.

- **Hommage à René MARAN – Rencontre avec les lycéens**

Dans le cadre du centenaire du Prix Goncourt, attribué en 1921, pour la première fois, depuis sa création en 1903, à un Noir, l'écrivain René MARAN, il est proposé l'organisation d'une action en direction des lycéens, le mardi 2 mars 2021, à Tropic Atrium.

- **Hommage à Frantz FANON – Rencontre avec les lycéens**

L'année 2021 marquera le 60^{ème} anniversaire du décès de Frantz FANON. A cette occasion, une opération en direction de la jeunesse sera mise en place

-Rencontre des lycéens autour de l'épisode de « La Madone La JOSSEAUD »

La rencontre autour de l'épisode de « La Madone La JOSSEAUD », empêchée en 2020, en raison du contexte sanitaire et reportée en février 2021, il est proposé d'inscrire, dans l'axe des orientations culturelles « Marquer les temps forts de notre Histoire, une nouvelle action de transmission et de partage de la mémoire.

La Collectivité poursuivra son action autour des projets suivants:

- **Projet « Sur les traces des insurgés »**
- **Commémoration de l'Insurrection du sud au Polygone Desclieux**

4.1.4 Le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle

L'action phare de la CTM en 2021 en matière de soutien à la production cinématographique sera l'appel à projets pour la relance de la filière cinéma/audiovisuel

Dans le contexte de crise sanitaire, afin de redynamiser la création, stimuler les producteurs, auteurs, techniciens, il a été décidé, de lancer un appel à projets en direction des sociétés de production de Martinique (arrêté délibéré n° 20-911-1 du 8 octobre 2020).

Cet appel à projet vise en outre, à structurer et professionnaliser la filière, mutualiser les savoir-faire et favoriser la visibilité des talents de la Martinique (productions, auteurs, acteurs, techniciens).

Les sociétés de production retenues produiront chacune une œuvre de court-métrage d'une durée de 10 minutes, tournées dans des lieux du patrimoine architectural martiniquais, mis à leur disposition par la Collectivité. Ces courts métrages formeront une œuvre finale collective de longue durée de 90 minutes télévisuelle ou/et cinématographique.

La Collectivité poursuivra par ailleurs son action pour la production cinématographique par :

- le **renouvellement de la convention** de coopération pour le cinéma et l'image animée **CNC/ETAT/CTM 2020/2022**.
- le financement de la **3^{ème} saison de la série Tropiques criminels**
- la mission du **Bureau d'Accueil de Tournages**

4.1.5 Une meilleure visibilité aux Bibliothèques, musées et sites

La **Bibliothèque de Prêt (BdP)** et La **Bibliothèque Schoelcher** poursuivront en 2021 leurs missions de développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire par :

- L'accroissement de la médiation numérique auprès du réseau de lecture publique via le Portail des Médiathèques.
- La diffusion la connaissance et la culture à travers une offre éditoriale enrichie
- Le travail de partenariat avec les différentes structures qui interviennent au niveau de la culture, de l'éducatif et du social (bibliothèques, établissements scolaires, structures de la petite enfance, EHPAD, musées...).
- L'organisation des manifestations culturelles qui visent à élargir l'accès à la culture

En qualité de bibliothèque patrimoniale de référence du territoire, la **bibliothèque Schœlcher** continuera d'assurer en 2021 la conservation des documents patrimoniaux liés à la Martinique et plus largement à notre environnement, la Caraïbe, en vue de transmettre la mémoire locale.

Musées, domaines et sites

Après une année 2020 particulièrement difficile en raison de la pandémie, ce budget s'inscrit dans le cadre de la redynamisation du secteur muséal, et plus largement culturel. Il veut tenir particulièrement en compte l'impérieuse nécessité de refonder le lien avec les publics (notamment par la connexion des pratiques culturelles traditionnelles avec les pratiques ou cultures numériques) et d'augmenter le nombre des visiteurs, en présentiel comme à distance. Pour ce faire des liens plus étroits s'établiront avec le public scolaire et universitaire. **Par le web museo**, les collections des musées pourront être vues et étudiées dans le monde entier et renforceront les liens avec la Caraïbe par le biais de l'Association des musées de la Caraïbe (MAC) et plus largement l'aire des Amériques.

Au niveau de l'investissement, plusieurs actions seront initiées en matière de présentation muséographique des collections notamment à la **Maison de la canne** dont la scénographie remonte à 1987 et dont les équipements sont complètement obsolètes.

Il y a l'impérieuse nécessité de terminer le **Musée du Père Pinchon** pour la scénographie des salles d'exposition permanentes. La salle dédiée aux collections d'animaux et de végétaux présents dans les différents milieux de Martinique pourra ainsi montrer la richesse de notre biodiversité et sensibilisera la population à sa fragilité. Elle sera d'autant plus importante car elle servira de support et **consolidera notre demande au classement des volcans du nord fort d'un important endémisme au patrimoine mondial de l'humanité.**

En matière de fonctionnement le programme d'activités comprenant déjà la **Nuit des musées, les journées du patrimoine, de l'environnement, Grandes vacances au musée, les semaines des personnes âgées, de la science, de l'archéologie** et les nombreuses nouvelles expositions s'enrichira d'une nouvelle proposition en direction des publics regroupant tous les musées s'intitulant : « **Une semaine pour l'histoire martiniquaise et une semaine pour la science et la biodiversité** ».

La **numérisation des collections** sera poursuivie et l'ouverture du web museo activé.

Enfin la réouverture du **Domaine de Fonds Saint-Jacques** permettra de recomposer le lien avec les publics et de relancer les partenariats avec les acteurs culturels territoriaux.

Les Archives

En 2021, la priorité ira à l'**acquisition du logiciel Mnesys Expo comme support du portail de la Banque Numérique des Patrimoines Martiniquais (BNPM)** pour permettre aux internautes de plus en plus nombreux de pouvoir continuer à consulter en ligne les documents numérisés stockés dans la BNPM,

Les autres actions pour dans le domaine des Archives, en 2021, se déclinent comme suit :

- Mise en œuvre du plan d'action pour **l'aménagement du bâtiment d'archives**, validé par les délibérations de l'Assemblée de Martinique du 11 juin 2020.

- Poursuite du **programme de restauration de registres d'hypothèques**
- **Mise en œuvre du plan d'action pour l'aménagement du bâtiment d'archive sis route de Didier**, validé par les délibérations de l'Assemblée du 11 juin 2020.

IV.2 CONFORTER LE ROLE DE COHESION SOCIALE DU SPORT

En s'appuyant notamment sur le rôle de cohésion sociale du sport dans un contexte économique et social très fragilisé par la crise sanitaire, la Collectivité Territoriale de Martinique envisage de porter une attention particulière sur l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre.

La démarche vise plusieurs objectifs :

- **Une action phare sera menée sur la densification du sport**
- Un aménagement équilibré du territoire en équipement sportif;
- Une valorisation du territoire et du patrimoine martiniquais ;
- Une adaptation des dispositifs aux attentes de la jeunesse.

4.2.1 L'action phare de la collectivité en matière de sport consistera à la densification de la pratique sportive Parallèlement à l'accompagnement classique des actions présentées, des opérations nouvelles sont proposées.

- **Le dispositif de mobilité des sportifs** : Ce nouveau dispositif proposera une dotation spécifique destinée à la prise en charge des frais de transport des clubs ou sportifs qualifiés pour représenter la Martinique à l'extérieur.
- **Le renforcement du soutien à l'excellence sportive** : Actuellement, l'aide aux sportifs de haut niveau se décline en deux volets : une aide individuelle sous forme de bourse et une subvention de fonctionnement aux structures d'accès au haut niveau.

Outre la pérennisation de ce soutien, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement des athlètes retenus pour les rendez-vous mondiaux (championnats d'Europe, du Monde et JO).

- **Le développement des actions sport santé**
 - **le soutien de la plateforme sport santé de l'IMS** : avec la mise en place en son sein de ce nouvel outil, l'Institut Martiniquais du Sport, s'inscrit comme un acteur incontournable pour le suivi des sportifs (cf 4.6.1)
 - **Le soutien au dispositif SAPHYR** : Ce dispositif d'amélioration de la santé par l'activité physique régulière propose, aux publics sédentaires ou présentant des pathologies chroniques, un accompagnement adapté à leurs besoins.
- **La labellisation de manifestations sportives** : Dans sa phase initiale, cette action concernera, une dizaine de manifestations qui devront pour être retenues, répondre à des critères d'éthique, de sécurité, d'excellence dans l'organisation
- **La reconnaissance et la valorisation du bénévolat** : Pour l'accompagnement des actions du mouvement sportif visant à la reconnaissance du bénévolat, il est aussi proposé, la prise en charge de formations validant leurs acquis de l'expérience et une participation à un grand évènement sportif national ou international dans leur discipline de prédilection

4.2.2 Un aménagement équilibré du territoire

- La rénovation du parc d'équipements structurants de la CTM : L'accent sera mis sur les **travaux du gymnase de Louis-Achille et la réhabilitation du Stade Desclieux, du Golf des Trois Ilets**, le Parcours Santé des Trois Ilets, de l'Hippodrome, dojo territorial de l'IMS
- L'ancienne gendarmerie du Carbet : dans ces locaux sont prévus des travaux d'aménagement en vue de l'accueil de *la Maison territoriale des Sports*. Des fouilles archéologiques doivent être préalablement réalisées sur le site
- Le nouveau dispositif conventionnel de mise à disposition des équipements scolaires aux associations. Ce nouveau dispositif conventionnel avec les associations sportives, s'appuiera sur la cartographie actualisée des équipements sportifs scolaires de la collectivité. Sa mise en place permettra à davantage d'associations sportives de bénéficier d'un usage partagé des équipements sportifs des collèges et lycées.
- Le soutien à la **rénovation et la construction des équipements sportifs communaux**. Par le biais de l'aide territoriale aux communes, la collectivité poursuivra sa contribution à la réalisation de l'ensemble des équipements sportifs communaux structurants et de proximité.
Ces opérations trouveront leur co-financement dans le cadre du **Contrat de Convergence et de Transformation**.

4.2.3 Le sport, vecteur de valorisation du territoire

- **La valorisation des champions**. L'action se concrétisera par :
 - o la réactualisation du dispositif ambassadeurs, qui s'appuie sur la notoriété et l'excellence de nos champions pour valoriser et représenter le territoire à l'extérieur ;
 - o Une démarche de réappropriation et de reconnaissance de nos champions par le biais d'expositions photos sur différents sites tels que l'aéroport, l'IMS, ... ;
 - o L'utilisation de leur image pour le partage d'expérience et la sensibilisation à des actions citoyennes.
- **La Martinique, terre d'accueil pour la préparation des temps forts mondiaux**. Dans le cadre de la préparation des grandes échéances internationales (championnats d'Europe, du monde, et JO), la concertation est engagée avec les autres partenaires institutionnels pour positionner la Martinique comme terre d'accueil des stages des différentes délégations françaises et étrangères.

4.2.4 Des dispositifs correspondant aux attentes de la jeunesse

- **Encourager l'accès aux loisirs et à la pratique sportive des jeunes** :
 - o Opération « Sport Vacances » : La collectivité poursuivra, à travers cette opération, l'action menée en faveur de l'inclusion sociale de 600 jeunes de 7 à 14 ans identifiés par les services sociaux de la CTM. Des adaptations seront proposées pour réaliser l'opération en tenant compte des nouvelles contraintes sanitaires liées à la crise actuelle
 - o Dispositif « Caravane Sports Jeunesse ». Portée par le CTOSMA, en partenariat avec la collectivité, cette action initiée à titre expérimental en 2020, est destinée aux jeunes martiniquais de 8 à 14 ans. Elle a permis d'accueillir

gratuitement pendant une semaine, sur tout le territoire, 400 enfants autour de 26 disciplines sportives et devrait être reconduite sur une plus large période.

- **Accompagner les jeunes dans leurs parcours et favoriser leurs accès à l'information** : Il s'agit de déployer de nouveaux outils d'accompagnement des jeunes vers leur première autonomie et d'agir en faveur de l'égalité des chances, en :
 - o Lançant un dispositif d'offres de stage au sein des services la CTM et des satellites pour :
 - Pallier la difficulté de recherche de stage pour ces jeunes
 - Faire découvrir la fonction publique et les métiers des filières innovantes
 - Accompagner les jeunes vers une première autonomie professionnelle
 - o Favoriser l'accès à l'information et à l'expression des jeunes : A travers ces actions, élargir l'émergence d'espaces de participation ainsi que le développement de la citoyenneté chez les jeunes avec :
 - Le Livret d'information générale à destination du public jeune
 - La promotion du savoir- faire des jeunes
- **Accompagner les associations et développer la communication en direction du monde associatif** : A travers la participation à des salons dédiés aux associations et à des événements menés en partenariat avec les partenaires institutionnels
- **Créer un pôle centralisateur dédié à la thématique jeunesse** : Pour pallier à l'éclatement entre les différentes directions, il est proposé de regrouper en un pôle unique tous les axes relevant de la jeunesse pour :
 - o Mobiliser les interlocuteurs correspondants,
 - o Permettre un accès rapide aux droits et services les concernant.

IV.3 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL TOURISTIQUE

Dans la perspective de la sortie définitive de la crise sanitaire, la CTM mettra en œuvre des actions permettant de rénover l'Image de la destination Martinique

Outre les opérations portées en son nom, elle accompagnera les autres collectivités (communes, EPCI), dans leurs démarches d'aménagement et d'équipement touristique.

4.3.1 Le développement de l'aménagement des Zones Touristiques

Les Espaces d'aménagement Touristique (EAT)

Sont prévus :

- Les prestations d'AMO et d'assistance technique aux communes pour les marchés pour les projets suivants :
 - EAT de Sainte-Anne (Secteur Pointe Marin)
 - EAT des Trois-Ilets (Secteur Pointe du Bout, Anse Mitan, Anse à l'Ane)
 - EAT du DIAMANT (Secteur La Cherry, O'Mullane)

- EAT des Anses-d'Arlet (Secteur de Grand Anse)
- Le financement des études techniques et travaux prises en charge au titre du FEDER et de la contrepartie CTM:
 - EAT du Petit Macabou : Etudes de maîtrise d'œuvre et techniques pour la réalisation de la voie d'accès du Petit Macabou – Commune du Vauclin (Conduite d'opération Direction des Routes)
 - EAT de Sainte-Anne : Extension du camping de la Pointe Marin ; Réhabilitation de la base nautique de la Pointe Marin Assistance technique pour la gestion de l'EAT de la Pointe Marin ; Equipements ludiques de la Pointe Marin (Etude et travaux) ; Jeux aquatiques ; Etude de maîtrise d'œuvre et techniques pour la réalisation, liaison littorale
 - EAT des Trois-Ilets : Etude de maîtrise d'œuvre et techniques pour l'aménagement global du site EAT (PRO/DCE)
 - EAT du Diamant : Viabilisation des voies d'accès à la zone touristique de la Cherry, Création d'un bassin en mer de natation et d'un ponton à O'Mullane ; Etude de maîtrise d'œuvre et techniques pour l'aménagement de la base nautique d'O'Mullane (PRO/DCE)
 - EAT des Anses d'Arlets : Aménagement de la plage de Grande-Anse, Etude de maîtrise d'œuvre et techniques pour l'aménagement global de l'EAT (PRO/DCE)
 - EAT Pointe Faula et EAT Petit Macabou (Aménagement global ; Lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'EAT de la Pointe Faula

Les espaces de plaisance

Il sera également financé dans le cadre du Contrat de Convergence territoriale (CCT) des projets d'aménagement portuaire :

- Réfection de zones de mouillage,
- Ponton d'accueil de bateaux de croisière,
- Equipements de zones portuaires....

4.3.2 La mise en lumière les bâtiments culturels et le patrimoine touristique

Bâtiments culturels

- Extension et réhabilitation lourde du Centre culturel Grand Nord (Gradis)
- Musée Père Pinchon : ce chantier concerne les archives et le musée. 2021 verra, sur l'aspect bâtementaire, la levée des réserves. Puis suivront les travaux d'aménagement scénographique et la finalisation de l'équipement mobilier destinés à la mise en valeur des collections.
- Travaux de modernisation de l'Atrium
- Musée de la Pagerie et Rose-Rosette

Patrimoine historique:

- Réhabilitation de la Villa les Tourelles : Travaux de renforcement conservatoire, début des travaux de réhabilitation lourde, ou de reconstruction selon contraintes techniques, à l'identique de ce monument historique
- Musée d'art contemporain de Martinique (MACMA) dans l'ancien palais de justice : travaux de réhabilitation en vue de sa transformation en espace muséal.
- Musée de préfiguration du MACMA dans la villa Béhanzin (ex villa des Bosquets) : travaux de réhabilitation en vue de sa réutilisation en tant que Centre d'art.
- Bibliothèque Schoelcher : début des études en vue de la réhabilitation des parties basses de la structure.

IV.4 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE, LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE

4.4.1 Des Outils pour planifier la mobilité

Le schéma Territorial de la mobilité et des transports

Par délibération n°18-510-1, en date du 17 décembre 2018, l'Assemblée de Martinique s'est prononcée favorablement sur le lancement de l'élaboration du **schéma territorial de la mobilité et des transports**.

Au cours de l'année 2020, la Collectivité a procédé à l'actualisation du diagnostic de la mobilité externe qui constitue le premier volet du schéma, en prenant notamment en compte d'une part l'évolution des travaux et du financement de l'aéroport Aimé Césaire et du projet de l'aérodrome de Basse-Pointe et d'autre part les premiers effets de la pandémie COVID sur la desserte aérienne.

Au cours de l'année 2021, le travail sera poursuivi dans le cadre d'une concertation interne et avec les partenaires pour enrichir ce diagnostic et travailler sur les pistes d'orientation et d'actions.

Le second volet de diagnostic de la mobilité intérieure, ainsi que les enjeux globaux et les perspectives de développement des mobilités pour le territoire sera également poursuivi en 2021.

L'Etude sur le transport de matériaux par barges

En 2020, a été finalisée la troisième phase de l'étude sur le report modal des produits de carrière de la voie terrestre vers la voie maritime pour le nord-caraïbe, décidée par arrêté délibéré n°18-405-1 du 11 juin 2018, et concrétisée par un marché de prestation de service de recherche et développement entre le CEREMA Normandie-Centre et la CTM en date du 16 octobre 2018.

Placée sous l'angle « Territoires et risques naturels : Entre résistance et résilience : l'adaptation », l'étude vise face aux enjeux du changement climatique et de la nécessité de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, à proposer une solution alternative pour le transport des matériaux de carrière de la route vers le maritime.

L'étude conclut à une faisabilité technique sur la base d'un calibrage de 700 000 tonnes/an, le cas échéant évolutif. Le CEREMA propose, pour garantir une opérationnalité à court terme et une limitation des coûts en investissement d'utiliser les appontements privés existants et le recours à une concession de service entre la collectivité et un exploitant pour la partie maritime du transport de produits de carrière. L'objectif poursuivi dans la présente démarche est d'encadrer l'activité économique en termes de critères qualitatifs, en cohérence avec le volume d'activité projeté.

Il est préconisé une rédaction concertée du cahier des charges entre le Grand Port de la Martinique et la CTM dans le cadre d'un marché de concession pour les installations avec procédure de négociation. La trajectoire proposée nécessite en amont une très large concertation, une pérennité du scénario retenu, et une gouvernance partagée.

Le Schéma Territorial des Infrastructures Routières de la Martinique

En vue de la programmation des investissements, de l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité sur le territoire, une étude pour l'élaboration **du Schéma Territorial des Infrastructures Routières de Martinique 2017-2037 (STIRM) a été lancée en 2017.**

Il s'agit de soumettre à la validation des élus un projet visant à définir la politique routière de la CTM pour les 20 prochaines années sur les plans du développement (extension, modernisation, TCSP), en cohérence avec les autres politiques territoriales (SAR, PLU, etc..) et en adéquation avec un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce schéma sera un outil de programmation prospectif et dynamique, pour assurer une évolution maîtrisée du réseau routier Martiniquais, permettre la mobilisation de ressources financières innovantes et programmer les investissements sur le réseau en tenant compte de la demande croissante de la population et du développement socio-économique du territoire.

L'élaboration du STIRM se décompose en quatre phases : analyse de la situation actuelle, définition des objectifs et enjeux du Schéma, Rédaction du Schéma, Modélisation du réseau d'infrastructures routières CTM

Les phases 1 et 2 ont été réalisées en 2018 les phases 3 et 4 ont achevées en décembre 2020. Le 5 novembre 2020, le Conseil Exécutif ont émis un avis favorable au schéma présenté ainsi qu'au scénario proposé pour fluidifier la circulation dans le centre et désenclaver le nord et le sud.

En 2021, ce schéma devra être présenté à l'Assemblée de Martinique pour validation.

Le Schéma Directeur d'Exploitation et d'Entretien des routes.

Dans la continuité du STIRM, l'étude **d'un Schéma Directeur d'exploitation des routes de la CTM, sera engagée.** A partir notamment de la nouvelle hiérarchisation du réseau, des enjeux économiques, touristiques, environnementaux, l'objectif sera pour la Collectivité, de définir un mode d'exploitation optimal pour son réseau routier, d'en évaluer les moyens et le coût, pour un niveau de service déterminé.

Un règlement de voirie sera par ailleurs mis en place.

Les premières actions à initier dès 2021 touchent aux personnels, à l'environnement, aux outils. Il est proposé de :

- Préparer le renouvellement des équipes
- Mettre à jour de la Banque de Données Routières (BDR) de la CTM
- Prendre en compte le Développement Durable
- Mettre en œuvre des outils d'Information et de Gestion du Trafic (IGT)

4.4.2 La maintenance préventive du Réseau Routier dans une logique durable (gestion des crises, efficacité énergétique)

La Collectivité Territoriale de Martinique possède un réseau routier de près de 1 000 km soit 362 km de routes nationales et 630 km de routes départementales.

La maintenance préventive participe à la préparation du réseau et de sa vulnérabilité aux agressions provoquées **par les différents risques naturels auxquels la Martinique est sujette.**

C'est pourquoi, en 2021, pour mieux rationaliser leur fonctionnement, notamment après les intempéries, les moyens matériels des services seront remis en état voire renforcés (véhicules, engins pour fauchage

et curage, équipements du PARC ROUTIER, etc.). L'utilisation des nouvelles technologies par les équipes (mise à disposition de matériels type Tablette et de logiciels métiers) permettront une simplification, une fiabilisation et un meilleur partage des données et/ou informations sur l'état du réseau ainsi que sur son évolution.

Ces dépenses concourent donc à la conservation du patrimoine, à la sécurité routière, au maintien du niveau de service et à l'amélioration de l'environnement du réseau routier.

Au-delà des interventions directes de la collectivité sur son réseau routier, une attention particulière **est portée en 2021 sur la sécurité des populations autour des itinéraires ou dans certains secteurs enclavés.**

Le traitement des points de vulnérabilité du réseau

Les pluies de novembre 2020 ont mis en évidence un certain nombre de points de vulnérabilité du réseau routier, tant au niveau de la conservation du patrimoine que des difficultés pour l'exploitation des routes. Divers glissements récurrents de talus amont et d'effondrement de talus aval ou de chaussées ont été observés et recensés. Sur de nombreux itinéraires, l'absence de poutre de rive couplé à un écoulement des eaux anarchiques sont des points de vulnérabilité qu'il convient de traiter préventivement.

Le recensement de ces points sera complété et un programme d'études et de travaux engagé dès 2021. A titre d'exemple, les glissements récurrents des talus de la RN 1 aux quartiers Augrain et l'Estrade sur la commune du Robert devront être stabilisés dans les meilleurs délais

Par ailleurs la vétusté ou le mauvais état d'ouvrages hydrauliques sur les axes secondaires impactent la viabilité des itinéraires routiers et génèrent des contraintes fortes pour la circulation des poids lourds en cas d'incidents majeurs sur un itinéraire de transit ou de liaison.

Les restrictions de circulation imposées aux poids lourds suite aux pluies de novembre 2020 sur le nord atlantique témoignent de cette vulnérabilité et des conséquences économiques pour les acteurs concernés.

Des études géotechniques seront menées afin de définir la meilleure solution de confortement. Pour certains sites, compte tenu de l'ampleur du glissement, l'enjeu sera de rétablir la chaussée dans les meilleures conditions de sécurité.

D'autres secteurs sont aussi impactés par des glissements de moindre ampleur qui nécessiteront aussi des études géotechniques.

La mise à niveau des ouvrages et équipements de secours

Les ouvrages et équipements de secours sont des éléments indispensables pour permettre aux services routiers de la collectivité d'assurer pleinement leurs missions, notamment lors des périodes de crise induite par des phénomènes naturels (pluies, cyclones, séismes...). Il s'agit principalement des ponts de secours, passerelles piétons, glissières béton, ouvrages hydrauliques (buses bétons ou PVC), des feux tricolores de chantier, de la signalisation de chantier...

L'adoption d'une politique pour les ponts de secours est une priorité pour la CTM. Les ponts de secours ont vocation à être utilisés en interne, mais aussi dans le cadre d'opérations de coopération dans la Caraïbe.

Le stock actuel de VMD (couteux à restaurer et mettre en place) pour être complété par des ponts modulaires métallique de type MABEY (nouvelle génération de ponts Bailey).

A noter que la problématique des ponts de secours est aussi présente chez nos voisins de la Caraïbe, les pays de la CARICOM y ont répondu en dotant le CDEMA (Caribbean Disaster Emergency Management Agency) de ponts métalliques de secours de type MABEY.

Ces ouvrages pourraient être mutualisés, afin de répondre aux besoins lors d'évènements climatiques sévères.

La CTM souhaite également s'inscrire dans une logique d'efficacité énergétique avec le projet de **mise en conformité de l'éclairage public routier avec pour objectif un éclairage plus performant, la réduction de la consommation énergétique et des installations conformes vis-à-vis des normes électriques en vigueur.**

Le programme de travaux pour l'ensemble du patrimoine routier et portuaire de la CTM comprend : la mise en conformité des installations, la mise en place de luminaires à LED et d'ensembles photovoltaïques, le pilotage des installations

4.4.3 La modernisation du réseau routier

Le réseau routier de la CTM, par lequel transitent les principaux flux de déplacement de personnes et de marchandises, doit continuer à être modernisé pour :

- L'adapter aux demandes des usagers portant sur la sécurité et la fluidité du trafic
- Améliorer sa résistance aux phénomènes naturels de grande ampleur (cyclones, séismes, inondations, glissement de terrains, houle, etc.)
- Répondre aux exigences économiques, aux orientations générales pour l'aménagement du territoire et à la mise en place d'un transport collectif en site propre (TCSP).

Pour 2021, sont priorisés :

- Les opérations de modernisation sur les communes du François (RD16), de Ducos (RD4a), contribueront à la mise en sécurité des usagers de la route ainsi que la reconstruction des ouvrages hydrauliques sur la RD16 au François et sur la RD27 au Robert.
- la poursuite des actions liées à la protection des falaises, à la réalisation des murs de soutènement en amont et en aval (RN4 mise en sécurité mur DMT), notamment sur le réseau non structurant ainsi que les travaux de sécurisation sur la RN5 Pont menant au cimetière de Rivière-Salée, la RD 19 et RD 20 au Morne Vert et Bellefontaine, la RD 28 au Lamentin (Roches Carrées) et au Robert (Duchênes).
- L'aménagement de carrefours comme ceux de la R15 Maugée/Belem au Lamentin, la RN8 morne roches/concorde à Rivière-Pilote, la RD 7 accès au lotissement Taupinière au Diamant et de la RD 7 Giratoire de Maupeou à Rivière-Salée, contribuera à améliorer la sécurité en ces points de croisement dangereux.
- Le confortement parasismique de trois ouvrages d'art routiers est aussi proposé (RN5 Pont Trou au Diable- Sainte Luce, RN 9 Pont sur la Rivière-Monsieur- Fort de France, RD 41 Pont du Pavé, RN 1). Cette action pourrait bénéficier d'un cofinancement de l'Etat au titre du Plan Séisme Antilles.
- la remise en état des revêtements routiers en enrobés bitumineux et au traitement des dépendances routières (accotements, trottoirs).
- La mise en place de dispositif en béton adhérent (DBA) avec des séparateurs en béton sur le tronçon la Route Nationale n°5 sera aussi poursuivie. Elle vise à supprimer les chocs frontaux régulièrement constatés sur ce tronçon hautement accidentogène.

4.4.4 Un transport propre : les extensions du TCSP

En 2021, en collaboration avec l'Autorité Organisatrice Unique « Martinique Transport », dans le cadre de la convention de groupement de commandes entre Martinique Transport et la Collectivité Territoriale de Martinique, la CTM poursuivra le projet des extensions du TCSP déjà entamées vers :

- Schœlcher (notamment Université) depuis Fort de France,
- le Robert, depuis le Lamentin,
- vers Rivière-Salée depuis le Lamentin.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a examiné le 07 Octobre 2020 le dossier de la concertation et les modalités de déroulement de celle-ci. L'objectif est que cette concertation avec le public, obligation réglementaire se déroulant en 2021, soit suivie :

- Des études d'impact du projet tel qu'arrêté par la maîtrise d'ouvrage suite à la concertation,
- Des études de faisabilité pour la constitution du programme des concepteurs
- Des premières acquisitions amiables nécessaires au projet tel qu'arrêté par la maîtrise d'ouvrage suite à la concertation,
- Et en fin d'exercice, au dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet.

Le public devra être tenu régulièrement au courant de l'avancement du projet y compris pendant la phase réglementaire de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

L'Exercice 2021 permettra aussi de poursuivre le travail de recherche de financements du projet sur une base de coûts et de délais d'opération plus précise.

4.4.5 Une alternative à l'Aéroport : l'Aérodrome de Basse Pointe

Ce projet structurant était porté à l'origine par l'Ex-Conseil Régional de Martinique.

Par courrier adressé à la CTM, en date du 27 mai 2016, CAP NORD souhaite que la Collectivité assure le portage de ce projet, jugé trop lourd au regard de ses possibilités financières.

Après analyses, le site proposé est celui de Moulin l'Etang, comme étant celui où les contraintes techniques sont moins importantes et où les conséquences économiques sont moins lourdes en termes d'économie et d'emplois (production de bananes sur les terres impactées)

La longueur de la piste de l'aérodrome serait comprise entre 900 et 1200 mètres maximum.

Une emprise foncière de 20 hectares environ est nécessaire au projet.

Ce futur aérodrome n'a pas vocation à accueillir des appareils conséquents pour le trafic international.

Il se positionne en complément de l'aéroport du Lamentin et comme un atout pour le développement de ce secteur, à cet égard :

- Il propose une alternative pour les avions, en cas de catastrophes, sur un site situé en dehors de la zone aéroportuaire du Lamentin, unique piste en Martinique.
- Il servirait entre autres, de pistes de décollage et d'atterrissage pour les petits avions et notamment les appareils des écoles de formation et offrirait davantage de créneaux de décollage et d'atterrissage
- Les liaisons assurées seraient principalement des liaisons inter-caraïbes.
- Il contribuerait au désenclavement du Nord-Atlantique.

Le marché de MOE (Maîtrise d'œuvre) a été attribué au dernier trimestre 2020.

Il est prévu de démarrer les études en 2021:

- **Une Tranche Ferme** : pour l'étude sommaire d'opportunité du projet, ainsi que pour les études préliminaires (EP).
- **Une Tranche Optionnelle N°1** : pour les études d'avant-projet (AVP) et les prestations spécifiques (dossier d'enquête préalable à la DUP, étude d'impact, étude hydraulique et dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, ainsi que les autres dossiers d'autorisations réglementaires).

IV.5 GARANTIR UN MEILLEUR ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'EAU D'IRRIGATION

4.5.1 La maintenance des infrastructures de production d'eau potable

La Collectivité Territoriale de Martinique est maître d'ouvrage de l'Unité de Production d'Eau Potable de la Capot (UPEP Capot).

Cette unité comprend une prise d'eau en rivière Capot, une usine de traitement d'eau à Vivé, une conduite d'adduction d'un linéaire d'environ 25 km, des ouvrages et équipements connexes (station de pompage, réservoir, surpresseur, ouvrages hydrauliques).

Elle permet d'alimenter toute la façade atlantique soit environ 100 000 habitants.

L'espace Sud et Cap Nord sont en charge de la distribution à leurs abonnés de l'eau potable issue de l'UPEP de la Capot. Cette eau leur sert d'appoint en complément de leur propre production, notamment en période de carême où les ressources sont affaiblies.

L'UPEP de la Capot est primordiale pour l'alimentation en eau potable de la population, et elle sert de secours dans des circonstances particulières (sécheresse et/ou avaries sur les autres unités de l'île). Elle est indispensable à la sécurité de la production d'eau potable du territoire.

La Capot est la seule ressource en Martinique à disposer d'un potentiel tout au long de l'année même en période de carême. C'est vers cette ressource que les clients se retournent pour pallier les ressources interconnectées CACEM/ESPACE SUD/CAP NORD

Les orientations proposées pour l'année 2021, outre les crédits de fonctionnement (maintenance et exploitation de l'UPEP, prélèvement de la ressource eau, frais d'analyse divers) visent à sécuriser la production et la distribution aux usagers sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Les actions classiques de Maintenance et modernisation de l'Unité de Production d'Eau Potable de la Capot seront poursuivies :

- Réhabilitation et reconstruction des réservoirs et surpresseurs d'Assier
- Mises aux normes parasismiques des ouvrages
- Construction de l'Unité de Séchage solaire des boues de Vivé

- Travaux définitif de rétablissement de la capacité de transit de la canalisation de l'UPEP Capot d'eau au lieu-dit Séguineau au Lorrain.
- Travaux sur installation eau potable
- Réhabilitation des ouvrages de génie civil
- Etudes sur les rejets de l'usine de Vivé

Travaux de rétablissement définitif de la capacité de transit de la canalisation de l'UPEP Capot au lieu-dit Fonds Saint Jacques à Sainte Marie

- Suite aux pluies diluviennes des 10 et 11 novembre 2020, un glissement de terrain de grande ampleur, survenu au lieu-dit Pointe Bénie (quartier Fonds Saint Jacques – Commune de Sainte Marie) a provoqué une rupture de la canalisation de diamètre 800 mm de l'Unité de Production d'Eau Potable de la Capot.
- Afin de rétablir en urgence l'alimentation en eau potable des populations de la façade atlantique, la Collectivité a réalisé en novembre 2020 des travaux de dévoiement de la canalisation DN800 par la pose de 4 canalisations aériennes provisoires (2 canalisations de diamètre 315 mm et 2 canalisations de diamètre 250 mm) sur un linéaire d'environ 265 mètres.
- En 2021, l'objet est de réaliser les travaux définitifs de remise en état de la canalisation concomitamment aux travaux de remise en état de la RN1.

4.5.2 La maintenance des infrastructures de production et de distribution d'eau d'irrigation

Le Collectivité Territoriale de Martinique est le maître d'ouvrage **du Périmètre Irrigué du Sud Est (PISE)**

Dès les années 70, la Collectivité a investi dans la réalisation d'un système hydraulique visant à permettre le développement de l'agriculture dans le sud-est de la Martinique.

Le PISE dessert 7 communes : Robert, Ducos, Saint-Esprit, François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne.

Le système hydraulique du PISE dessert prioritairement la station de traitement de Directoire (propriété Espace Sud) qui alimente en eau potable le Centre et le Sud de l'île (à concurrence de 200 l/s) et le complément permet l'irrigation des terres agricoles du Sud Est, soit directement soit par le biais du Barrage de la Manzo (débit entre 600 et 800 l/s).

L'unité de production du PISE permet de répondre au développement économique de l'activité agricole dans le sud-est de l'île en garantissant de manière pérenne la distribution d'eau aux agriculteurs toute l'année.

La Collectivité Territoriale est propriétaire de parcelles agricoles situées **sur le territoire de la commune de Rivière Salée au quartier Nouvelle Cité**. Ces terres sont mises en location auprès d'agriculteurs. Ces exploitations ne disposent pas de ressources en eau suffisantes (présences de quelques mares) pour l'irrigation et la pleine valorisation des surfaces allouées.

La Collectivité a décidé d'investir dans la réalisation d'un système hydraulique visant à permettre le développement de l'agriculture dans ce secteur.

La Collectivité mettra plus particulièrement l'accent sur la Gestion patrimoniale du réseau

Afin d'optimiser la fiabilité et les performances des équipements du réseau d'irrigation du Périmètre Irrigué du Sud-Est (PISE), les ouvrages du PISE sont équipés de systèmes de gestion à distance.

Remplacement des consoles de relève des compteurs de vente d'eau et du Logiciel de facturation de vente d'eau

Il est nécessaire de faire évoluer les équipements de relève de compteurs d'eau et le logiciel de facturation de vente d'eau aux abonnés du PISE, aujourd'hui obsolète.

Etude sismique complémentaire du barrage de la Manzo

Par ailleurs, outre les frais d'exploitation, les actions suivantes seront menées :

- Sécurisation du réseau
- Réhabilitation de la station de pompage de la Lézarde
- Mise aux normes parasismiques du dessableur de la Lézarde
- Réhabilitation et Rénovation de la station de pompage de la Manzo
- Suivi de la qualité de l'eau de la retenue Manzo
- Travaux de création du réseau d'irrigation collectif de Nouvelle Cité

IV. 6 RATIONNALISER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE MISE EN CONFORMITE ET DE SECURISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF

Le patrimoine bâti de la Collectivité Territoriale de Martinique est composé de quelques 330 sites qui représentent globalement plus de 900 000m² de surface de plancher.

L'ensemble immobilier servant de support aux secteurs d'activité dans lesquels la Collectivité Territoriale intervient de manière directe ou indirecte, est très diversifié et hétérogène (établissements scolaires, centres de formations, équipements sanitaires, gares routières, ports de pêche, équipements culturels, équipements sportifs, bâtiments administratifs...).

La Collectivité gère par ailleurs un périmètre de 19 organismes dits Satellites, chargés de la mise en œuvre de ses politiques publiques phares décidées par la Collectivité : l'Économie, la Culture, L'Aménagement du territoire, la Formation...

Les orientations budgétaires proposées pour les bâtiments pour 2021 s'inscrivent, tout comme pour l'exercice précédent, dans le maintien d'une volonté d'optimisation, de modernisation et de sécurisation des bâtiments existants, tout en assurant la continuité du service public.

4.6.1 Des actions innovantes

Le Centre de culture scientifique, technique et industrielle, transféré par convention du Carbet des Sciences à la CTM : Il est proposé pour 2021 de lancer les appels d'offres et les travaux.

La mise en œuvre d'un projet de développement d'énergie renouvelable, dans le cadre du Contrat de convergence et de transformation de la Martinique, sur les sites bâtis de la CTM.

Ce projet concerne l'installation de centrales photovoltaïques permettant d'autoalimenter une partie des sites respectifs, y compris l'installation de bornes de rechargement de véhicules et le remplacement des luminaires par des luminaires à LED. Il permet de diminuer la consommation d'énergie, de diminuer le recours à l'énergie d'origine fossile, d'augmenter l'autonomie énergétique des établissements et donc d'améliorer la résilience en matière de risque majeurs.

Les sites concernés sont notamment : le bâtiment des services techniques (ex maternité de Redoute), les principaux bâtiments administratifs de la CTM, le parc routier de la Lézarde, le LGT Joseph Gaillard, le Lycée Joseph Pernock, l'IMS, la Pointe de Jaham, le CDST, le SEA (Ex SECI), l'ex-immeuble Michelin.

4.6.2 La poursuite de la relance de la commande publique

- **Les bâtiments administratifs de la Collectivité** : travaux de maintenance, de réhabilitation, des bâtiments administratifs de Cluny, du CATM, de Concorde, de l'UTR du François, des locaux de la Pointe de Jaham
- **Les établissements d'enseignement** :
 - Achèvement de la reconstruction du Lycée Schoelcher, dont l'ouverture est programmée pour la rentrée scolaire 2021-2022.
 - Construction d'un Internat de la réussite au lycée Victor Anicet de Saint-Pierre/Reconstruction de l'Internat au lycée Raymond Nérès du Marin : **ces projets s'inscriront dans les appels à projets France Relance.**
 - Le Pôle Universitaire de Santé (PUS) (en cours). Ce pôle intègrera : l'école de médecine, l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), l'école des sages-femmes, la direction de l'institut de formation aux métiers de la santé.
 - Confortement sismique des établissements scolaires : **Un cofinancement de ces opérations est envisageable au titre du Plan séisme/CCT ou de l'Accord Territorial de relance**
 - Poursuite des travaux de désamiantage, de travaux de sécurisation, de réhabilitation
 - Poursuite de la rénovation des plateaux sportifs
- **Les Centres de formation professionnelle et d'apprentissage**
 - Réhabilitation de la structure administrative et réhabilitation des bâtiments existants
 - Réalisation de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement
- **Les bâtiments sanitaires et sociaux : travaux de climatisation, d'accessibilité, d'entretien**
 - Le Laboratoire Territorial d'analyses (LTA)
 - Au Foyer de Rivière L'Or : .
 - Au foyer de Bois Joli et de l'IMP de Sainte Marie:
 - Au Service social du Carbet : extension des locaux.

- **Les structures agricoles et agroalimentaires :**

- L'Abattoir : des travaux pourront être financés dans le **cadre de l'Accord Territorial de Relance**

- **le PARM** : En 2021, le permis de construire sera finalisé et seront poursuivis les travaux d'extension des locaux du Pôle Agro-alimentaire (bureaux et laboratoires), pour permettre à ce Pôle d'une part, de mener à bien son programme de recherches compte tenu de l'évolution des activités de la structure, et d'autre part d'accueillir le personnel dans de bien meilleures conditions.

- **Les bâtiments de sécurité :**

La CTM continue d'accompagner le SDIS via une convention de conduite d'opération, pour la construction de Centres d'incendie et de secours,

En 2021, il est prévu l'achèvement des opérations à Case-Pilote, après la reprise des travaux en juillet 2020, et à Basse-Pointe, la poursuite des études.

IV. 7 RENOVER LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET MARITIMES

Selon les indications du Comité Régional des Pêches Marines et des Elevages Marins (CRPMEM), moins de 10 jeunes intègrent chaque année la profession.

Pourtant, la forte demande en produits de la mer par la population, ainsi que les ressources sous exploitées de pélagiques, laissent à penser que les métiers de la mer constituent un vivier d'emplois, pour les jeunes martiniquais.

Il convient d'assurer **l'attractivité** du secteur, en facilitant et en sécurisant les conditions de travail, notamment **sur les infrastructures et équipements** de la Collectivité.

Elle poursuivra sur le patrimoine portuaire et maritime, sa politique d'investissement destinée à offrir aux professionnels toutes les conditions requises pour exercer leur activité et assainir le littoral afin de présenter une meilleure image de ce secteur en priorisant les activités suivantes :

- La maintenance et la modernisation des infrastructures portuaires et maritimes,
- Les travaux sur appontements et pontons
- Le fonctionnement sur les infrastructures portuaires et maritimes
- Les études sur les infrastructures portuaires et maritimes,

4.7.1 La maintenance et la modernisation des infrastructures,

La Collectivité envisage pour l'année 2021 **des travaux de grosses réparations des abris et étals de vente, le reprofilage et le système d'assainissement sur le port du Vauclin, la réparation des abris de pêche du François**. Elle poursuivra en outre l'amélioration des APIT de Taupinière en procédant à la reconstruction du bâtiment sanitaire aux normes handicap, du Bourg du Marigot pour les abris, le bâtiment sanitaire, la pompe de refoulement et de l'APIT du Bourg de Sainte Anne (abris de pêche, quai).

Sur le port des *Petite Anse* un **système d'assainissement** sera réalisé en 2021 pour le fonctionnement d'un bâtiment sanitaire mis en place

Sur l'APIT de Fond Lahaye les travaux d'infrastructure sont en cours de réalisation par la Commune (digue, quai, rampe d'accès). La **CTM a lancé la consultation** pour les superstructures qu'elle doit mettre en place (abris, halle de ramendage, étals de vente, MAG, CF, bât. Sanitaire etc...),

Elle a également lancé, durant le dernier trimestre 2020, des consultations relatives aux travaux d'aménagement **de l'APIT de Baies des Mulets**, la reconstruction des 20 abris pêcheurs sur **l'APIT du Robert**, des 07 abris **l'APIT de Sainte-Marie**, la construction de 06 abris pêcheurs et l'allongement d'un quai au **port de Case-Pilote**, de la construction d'un appontement le long de la digue sur **l'APIT de Taupinière**

La reconstruction d'abris pêcheurs dans le prolongement de l'APIT de Canal François et sur le site de Dostaly au François (demande de classement en APIT) est également envisagée.

Les études pour **la reconstruction** des appontements lourds du port de pêche du Marin sont finalisées et le lancement d'un DCE travaux pour **un appontement**, devrait être lancé en novembre 2020 pour des travaux envisagés dans le second semestre 2021.

Des études sont également envisagées quant à la résolution des problèmes d'ensablement du port de pêche de Grand Rivière

D'autre part, dans un souci de réduction des dépenses énergétiques, la collectivité a commencé et poursuivra tout au long du 1^{er} trimestre 2021, au remplacement du système d'éclairage existant sur les ports de pêche, par des appareillages lumineux plus économes (lampes LED).

La collectivité a décidé aussi **la mise aux normes et la modernisation des systèmes d'éclairage public** des ports de pêche et de l'APIT du Diamant. L'objectif est la réduction des dépenses énergétiques en remplaçant les équipements existants, par des appareillages lumineux plus économes. Il s'agit également d'augmenter la protection contre les risques de surtension et de sécurité des personnes. Il s'agit des ports et APIT (Trinité, Case-Pilote, Anses-d'Arlets, Diamant, Marin, Vauclin et François).

S'agissant de **l'amélioration de la conservation des produits de leur pêche**, la collectivité a d'ores et déjà procédé, fin de 1^{er} semestre et 2^{ème} semestre 2020 au remplacement des machines à glace sur l'ensemble des ports de pêche territoriaux, l'accent sera porté en 2021, sur **l'installation de chambres froides supplémentaires**, tenant compte de la forte demande des marins pêcheurs.

La collectivité a par ailleurs **poursuivi ses efforts au niveau des infrastructures et superstructures existantes en vue de l'amélioration des conditions de travail des professionnels et de la sécurité** puisqu'elle a procédé à de gros travaux de réparation des abris pêcheurs et autres équipements sur les ports de Cosmy, de Petite Anse, et les APIT de Cap Chevalier, de Canal Ducos et en partie sur l'APIT de Taupinière (abris de pêche, étals de vente).

4.7.2 Travaux sur appontements et pontons

Ces dépenses concourent à la conservation du patrimoine, à la sécurité, au maintien du niveau de service et à l'amélioration des appontements et pontons, à la fois pour les professionnels utilisateurs et les usagers.

Il s'agit des dépenses d'amélioration et de grosses réparations des appontements et de leurs équipements annexes, voire de leur reconstruction dans le cadre d'un programme pluriannuel.

4.7.3 Fonctionnement des infrastructures portuaires et maritimes

L'ensemble de ces dépenses couvre les domaines suivants :

- Entretien des ports : Couvre de nettoyage, l'entretien des espaces verts, l'enlèvement des encombrants, l'enlèvement des huiles usagées, les petites réparations sur les infrastructures et les superstructures (abris, étals de vente, halles de ramendage, sanitaires).
- Entretien du port de Grand-Rivière et Vauclin

4.7.4 Etudes sur les infrastructures,

Les études prospectives visent à établir sur 2021 un mode de gestion des ports par :

- Des règlements police portuaire général et particulier facilitant l'exploitation portuaire seront élaborés et soumis dans un premier temps à l'avis du Conseil Portuaire.

Ces règlements sont un préalable à la délimitation de ports (Case Pilote), à une meilleure concertation entre les différents interlocuteurs (exécutif CTM, Maires, associations de marins pêcheurs, du Comité des Pêches, de la CCIM) et d'une manière générale sur tout ce qui concerne le fonctionnement des ports.

	Ressources mobilisables 2021-2022				Total
	Etat	CTM	UE	React ET	
Transport	25,9	40,95			66,85
Accompagnement des communes	23	18	3		44
TOTAL	48,9	58,95	3		110,85

AXE V LA BONNE MISE EN OEUVRE, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU BUDGET 2021

V.1 DES MESURES POUR L'EPANOUISSEMENT DU PERSONNEL AU TRAVAIL

La CTM met en œuvre un certain nombre d'actions pour favoriser le bien-être au travail des agents et leur permettre une meilleure qualité de vie au travail.

Elle envisage de donner en 2021 une forte impulsion à l'organisation et à la structuration de Œuvres Sociales du Personnel.

Elle accompagne par ailleurs les agents au travers de deux dispositifs validés par l'Assemblée plénière en novembre 2018 :

a) Le FAS (Fonds d'Action Sociale)

L'évaluation d'une situation sociale d'un agent peut conduire le travailleur social à solliciter en sa faveur une aide financière. Cette aide ponctuelle n'est pas un complément de revenu mais a pour objectif de faire face à une situation exceptionnelle en attente de l'obtention de droits ou afin de régulariser sa situation.

b) Les PASCO (Prestations d'Action Sociale à Caractère Collectif)

Ce sont des prestations attribuées indépendamment du grade de l'agent. Le montant de la prestation est calculé selon le quotient familial et le bénéficiaire doit participer à la dépense pour laquelle lui est versé une participation de la Collectivité.

Ces prestations sont versées pour les frais de garde d'enfants, les séjours de loisirs, éducatifs et linguistiques et les situations de handicap des enfants ou jeunes adultes de moins de 27 ans.

Depuis 2019, ces prestations sont à nouveau versées trimestriellement au personnel qui en fait la demande et qui remplit les conditions d'éligibilité.

Outre l'accompagnement social individualisé, la CTM, par le biais du service « Prévention-Projets » met en place des ateliers thématiques.

Pour 2021, il est prévu :

- La mise en place d'ateliers sur la préparation à la retraite,
- L'organisation de la cérémonie de départ à la retraite,
- Le démarrage de la cellule d'écoute et d'accompagnement des agents (lieu d'expression, d'écoute des agents exposés à des situations de mal-être...). Il s'agit d'un dispositif innovant créé par la D.S.S.P en réponse au contexte anxigène du moment (crise sanitaire),
- Des campagnes de sensibilisation sur des thématiques diverses (alimentation, santé, bien-être...)
- La création d'une régie de chèque accompagnement personnalisé (ticket service) pour les situations d'urgence (alimentation...)

V.2 ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION TERRITORIALE

5.1.2 Un fonctionnement courant des services plus performant

Il s'agit de mettre les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services de la CTM tout en maîtrisant la dépense :

- Poursuite de la recherche d'efficacité dans la gestion des fournitures courantes (outils de suivi des commandes, mise en place de budget indicatif par centre et/ou unité de coût à respecter, etc.)
- Modernisation du parc des copieurs (400 équipements installés dans les services) et renforcement des comportements économes (recto verso, limitation des impressions, poursuite programmation en noir et blanc pour document standard et/ou courant, etc.). Une consultation a été lancée en fin d'année pour 5 lots d'acquisition d'équipement et un lot en location pour pouvoir répondre aux besoins très ponctuels.
L'enjeu est en particulier de faire sortir du parc de nombreux appareils obsolètes et souvent en panne qui génèrent des frais élevés et gênent l'activité des services.
- Économie dans les consommations des fluides : tenue de tableaux de bord ; accroître, en coopération avec les services bâtiments, les repérages de fuites ; optimiser l'éclairage (...)
- Développement de l'approche qualité des prestations aux utilisateurs
- Dématérialisation des procédures et les outils de gestion
- Entretien courant des locaux,
Une réflexion stratégique doit accompagner l'externalisation croissante des prestations qui compense un effectif interne en personnel limité, par rapport aux besoins, et vieillissant. Ces métiers ont une pénibilité ressentie accrue. En effet, il est particulier noté un nombre important de pathologies qui nécessitent des aménagements de poste.
En outre, cette année encore, dans le cadre de la pandémie, un effort sanitaire et une vigilance accrue devront être poursuivis notamment sur les PMI et CMS ainsi que sur les locaux sensibles.

5.1.3 L'Organisation des besoins locaux de déplacements

Cette action vise à assurer une meilleure maîtrise des coûts engendrés par la flotte de véhicules nécessaire aux missions des services.

L'optimisation de la flotte reste nécessaire à un fonctionnement plus transversal et mieux adapté aux besoins de la CTM.

Il est suggéré de poursuivre le choix de l'externalisation de l'entretien des véhicules légers plus économe. La relance en appel d'offres des marchés d'entretien précédemment infructueux sera finalisée à cet effet.

Par ailleurs, une **intégration progressive des véhicules hybrides ou de véhicules verts** (à faible consommation en énergie fossile) est également préconisée avec un dispositif adapté (telles les bornes d'alimentation pour les véhicules électriques).

Enfin, il est proposé la mise en place, via un accord cadre, d'un marché pour le déplacement groupé et occasionnel des personnels et élus à l'occasion des événements ou manifestations. Un DCE a déjà été préparé et est en attente de publication.

5.1.4 L'Amélioration de la sécurité sur les sites de la CTM

Certaines des activités des services de la CTM se déroulent au cœur de tensions qui imposent, parfois simultanément, outre des travaux indispensables d'aménagement et de sécurisation, de gérer les flux et de prendre en charge l'accueil physique des usagers. Aussi, les actions de gardiennage et de sécurité demeurent une solution indispensable.

Inévitablement ces prestations courantes induisent une charge financière lourde et croissante, pour les sites traditionnellement sensibles, mais aussi dans le cadre d'activités classiques ou pour certaines manifestations.

Il reste nécessaire de parvenir à une meilleure maîtrise des coûts de gardiennage en optimisant les autres mécanismes de contrôle et à l'évaluation des divers dispositifs. A cet effet, il convient d'encadrer encore d'avantage les demandes par des nouveaux principes (amplitudes horaires redéfinies, remise à plat de la programmation, choix des sites, etc.).

Par ailleurs, les possibilités de gardiennage par télésurveillance sont aussi à poursuivre, tout en limitant les coûts.

Enfin, il est à renforcer encore les partenariats avec les autres acteurs locaux de la sécurité (polices nationale et municipales, médiation...)

La réflexion devra aussi tenir compte du fait que les marchés du secteur arrivent dans la dernière année des contrats. La consultation devra être lancée à la fin du deuxième trimestre.

Enfin d'autres actions plus spécifiques contribueront à la nécessaire démarche de sécurisation de l'environnement général des sites :

- Renforcer l'entretien des espaces verts et continuer les travaux préventifs ;
- Conserver le domaine en matérialisant les limites par la pose de clôtures permettant d'éviter les tentatives de squattérissations voire de spoliation ;
- Gérer et contrôler l'occupation du domaine public, la police d'affichage en finalisant l'assermentation des agents de la Direction du patrimoine pour faciliter leurs interventions et d'enclencher des suites judiciaires le cas échéant ;
- Finaliser la politique d'occupation et la réglementation de la profession de marchands ambulants non sédentaires en partenariat avec l'Etat ;
- Démolir les locaux insalubres sujets à des squattérissations et générant néanmoins divers frais d'huissiers, d'imposition et d'assurance. Parmi les immeubles prioritaires visés par ces mesures et qui requiert une programmation pluriannuelle :

5.1.6 Une meilleure gestion des besoins en locaux et foncier

Finaliser la stratégie globale immobilière pour l'administration de la Collectivité

Cette action serait structurée par les principales préoccupations suivantes :

- Adapter la politique foncière de la CTM à ses besoins et à l'affirmation de son périmètre d'actions (volontarisme politique par des acquisitions ciblées) : exemple acquisition Immeubles URASS, Ecole maritime Trinité, etc
- Dégager les emprises nécessaires à l'amélioration de ses équipements (exemple giratoires routiers)
- Faciliter la localisation de ses équipements au niveau pertinent.
- Rénover certains biens mobiliers (ex villas Héliconia, Hilaire, Nicole, ex logement Observatoire...) pour une valorisation (ex location pour des services ou activité que la CTM souhaiterait développer ou soutenir)
- Favoriser la création de logements d'urgence : exemple à ex tour Petit Manoir (LAMENTIN) ou dans les logements de fonction de l'IMFPA (TRINITE)
- Réduire le parc locatif en utilisant les réserves foncières de la Collectivité pour les constructions de bureaux

En l'état, le patrimoine immobilier de la CTM est très important. Il est actuellement composé d'environ 310 sites qui représentent près plus 900 000 m² de surface de plancher bâti. Ce patrimoine très hétérogène, plus 40 ans d'âge moyen, dont 50 % sont confrontés à une vulnérabilité sismique n'est pas

toujours adapté aux besoins actuels et futurs de la CTM. (cf partie 4.6 construction, mise en conformité, sécurisation du patrimoine scolaire et administratif)

De même, près de 71 locaux sont loués, parfois à des coûts élevés et sont dispersés sur le territoire. Il convient d'améliorer l'approche stratégique pour en rationaliser la composition et la localisation et mieux accompagner encore la structuration en cours des services dans l'espace martiniquais. La construction de certains locaux comme précitée permettra de réduire ces locations.

Poursuivre la mise à jour des données patrimoniales

Parmi les actions préconisées :

- Se doter d'outil d'accompagnement : schéma directeur immobilier ou d'un outil équivalent.
- Actualiser l'inventaire du patrimoine immobilier de la Collectivité, en prenant en compte notamment la valeur marchande des biens qui déterminera aussi la couverture assurantielle ; A cet effet, un marché d'expertise immobilière sera finalisé en 2021
- Continuer l'assainissement de la fiscalité
Des dégrèvements en découlent.
 - Etablir le Diagnostic de l'état physique des bâtiments en vue de décliner des scénarii de valorisation ou de cession ;
 - Elaborer un atlas des biens immobiliers et fonciers de la CTM
- Concevoir le transfert de la gestion du littoral

Développer son potentiel économique et social

Outre la valorisation du patrimoine touristique (cf partie III Développement économique durable), il s'agit de

- Poursuivre la politique foncière d'acquisition en matière des terres agricoles. (Limiter la perte et de reconstituer la surface agricole utile),
- Favoriser la promotion d'une politique en faveur des espaces naturels sensibles, par une nouvelle approche du périmètre d'exercice du droit de préemption de la Collectivité
- Assurer une solidarité intergénérationnelle et le renforcement de la démarche d'inclusion en recensant et cartographiant les terrains et délaissés pouvant accueillir des Jardins familiaux
- Poursuivre une politique foncière d'acquisition en matière des terres agricoles pour limiter la perte et de reconstituer la surface agricole utile.
- Assurer promotion d'une politique en faveur des espaces naturels sensibles par une nouvelle approche du périmètre d'exercice du droit de préemption de la Collectivité.

Contribuer aux diverses animations et interventions socio-économiques de la CTM

Il s'agira de renouveler et d'améliorer la logistique nécessaire aux événements organisés ou soutenus par la CTM. La modernisation des outils internes des services est nécessaire.

Rationalisation des contrats d'assurance CTM

En fin 2021, le renouvellement des contrats devra avoir été opéré.

Un marché d'AMO a été préparé et est en attente de publication.

Il importera notamment de déterminer rapidement :

- la meilleure prise en compte de la valeur réelle du patrimoine de la CTM
- la réévaluation du périmètre des risques à assurer
- la prise en compte d'un certain renchérissement des assurances suite à la nécessaire réévaluation de la valeur dudit patrimoine

V.2 UNE MEILLEURE EFFICACITE DES OUTILS FISCAUX

Trois grands types d'action sont prévues

5.2.1 Mettre en place des Outils de suivi et d'évaluation

La fiscalité intervient de manière transversale sur l'ensemble des prérogatives de la Collectivité Territoriale de Martinique. En alimentant les recettes fiscales, elles impactent de manière certaine l'établissement des budgets. Les recettes fiscales (Octroi de mer, Taxe Spéciale sur la Consommation des produits pétroliers, Tabacs, Rhum, Passagers) représentent en effet 52,5% du budget de la Collectivité.

Des actions seront donc entreprises ou confortées en 2021 pour améliorer leur efficacité

S'agissant de l'Octroi de mer, plusieurs chantiers seront à réaliser :

Pour la reconduction du dispositif¹ :

- la mise en place d'une AMO permettant l'accompagnement de la CTM pour les travaux de transcription de la Décision Européenne en droit français.
- Une AMO pour le suivi et l'évaluation du dispositif à venir sur la durée du dit dispositif
- les travaux d'harmonisation des tarifs d'octroi de mer entre la Guadeloupe et la Martinique.
- le partenariat avec la Douanes et l'INSEE pour les éléments statistiques
- le Conventionnement avec le CNAM pour les travaux de recherche sur l'octroi de mer

S'agissant de la Détaxe carburant, une démarche de dématérialisation a débuté en 2019 pour améliorer le traitement du remboursement aux opérateurs concernés. Ce processus a permis de faire remonter un certain nombre d'ajustements à apporter au traitement durant l'année 2021 (Révision de la délibération cadre (diminution des opérateurs et reventilation des enveloppes ; Conventionnement avec la DEAL pour le suivi des véhicules concernés par la détaxe.

5.2.2 Finaliser des outils nécessaires à la gestion fiscale et aux études fiscales de prospective économique

Depuis plus de deux ans, pour assurer le suivi de ses missions menées par la Collectivité (fiscalité, prospective économique), un travail de centralisation des éléments statistiques dans une base de données, s'alimente des informations traitées par différents outils, en cours de réalisation : Portail pour la Détaxe (en attente de finition), Portail pour l'octroi de mer (en attente de finition), Portail pour les différentes aides aux entreprises (en attente de finition), Back office ESUB pour la gestion de dossiers (instruction, procédure de validation), Back office FELSTAT pour la gestion des remontées des dépenses (mandatement, suivi financier et traitement statistiques) pour la Détaxe et les versements de subventions,

5.2.3 Vulgarisation des dispositifs fiscaux auprès du Grand Public

- Promotion, information, explication au grand public sur le dispositif d'octroi de mer.
- Campagne de détaxe

V.3 UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION DYNAMISEE

En 2021, la valorisation de l'action territoriale, sera poursuivie, dans le respect des règles de communication pré-électorale, autour de 3 thématiques :

Promotion de l'action territoriale – Mieux faire connaître l'action publique

Poursuivre les actions en faveur de la visibilité des actions de la Collectivité, ajuster au contexte l'organisation des rendez-vous récurrents de la CTM (Grand Prix Hippique, Févriyé 74, 22 Mé, Fête de la Famille, ...), ainsi que de soutenir et participer à des manifestations de partenaires.

Images et Réseaux – Etre au plus près de vous

Continuer à mieux faire connaître les actions et les dispositifs de la CTM, améliorer la visibilité sur les réseaux sociaux.

Information et Cohésion Interne – Construire une identité commune

Continuer à faire connaître les missions et les services de la CTM pour développer le sentiment d'appartenance.

V.4 LE DEPLOIEMENT DE ATOUT EVALUATION

La Société Française de l'Évaluation, dont la CTM est membre depuis 2019, donne la définition suivante :

« *L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts* ».

L'année 2019 a marqué le lancement opérationnel des actions concrètes d'évaluation des Politiques Publiques. Ainsi, près de 200 cadres de la CTM ont été formés aux techniques et aux outils permettant de piloter et de réaliser les évaluations dans le cadre du déploiement du projet « Atout Évaluation ».

La poursuite de ce projet a été grandement perturbée par la crise sanitaire, même si les travaux ont repris dès que les conditions l'ont permis.

Cette démarche se poursuivra donc en 2021 par l'amplification des études évaluatives qui seront lancées et des formations complémentaires qui seront réalisées.

CONCLUSION

Les actions proposées dans le cadre des Orientations Budgétaires 2021 contribueront à contrecarrer certains des effets, sur le court terme comme sur le long terme, de la crise sanitaire, sociale, économique

L'investissement conséquent pour accompagner les entreprises et apporter un soutien sans faille aux populations fragilisées devraient permettre d'amortir le choc.

Mais le pari pris par la Collectivité Territoriale de Martinique est de s'engager résolument vers l'avenir avec :

- Un programme ambitieux en matière d'équipement de santé, en imagerie nucléaire, dans les filières de soins d'excellence et de recherche sur les spécificités afro-caribéenne, positionnant ainsi la Martinique en leadership dans la Caraïbe
- Un effort conséquent sur la numérisation, pour abolir les distances avec l'extérieur
- Un engagement déterminé dans la diversification de la formation, notamment pour les métiers d'avenir
- La priorisation donnée aux infrastructures vertes et au confortement des technologies écologiquement durables, préservant ainsi davantage notre environnement pour les générations futures.

Il s'agit de mettre en place les cadres et les outils pour accompagner la transition vers un modèle renouvelé.

ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

DÉLIBÉRATION N°21-xxx

PRENANT ACTE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2021 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

L'An deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq février, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE, président de l'Assemblée de Martinique.

ETAIENT PRESENTS :

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.72-101-3 ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0001 du 18 décembre 2015 procédant à l'élection du Président de l'Assemblée de Martinique ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0003 du 18 décembre 2015 procédant à l'élection du Conseil Exécutif de Martinique et de son Président ;

Vu le rapport du Président du Conseil Exécutif de Martinique, présenté par Monsieur Miguel LAVENTURE, conseiller exécutif en charge des affaires financières et budgétaires, de l'octroi de mer, de la fiscalité des Fonds européens et questions européennes et du tourisme et joint en annexe à la présente délibération;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social, Environnemental de la Culture et de l'Education de Martinique (CESECEM) le xxxx ;

Vu l'avis émis par la commission logement et habitat le xxxx ;

Vu l'avis émis par la commission action sociale, gérontologie, personnes en situation de handicap le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission développement durable, environnement, énergie, risques naturels et technologiques le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission affaires européennes et coopération le xxx;

Vu l'avis émis par la commission santé et action de Prévention P.M.I., A.S.E. le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission développement agricole, agro-transformation et élevage le xxxx;

Vu l'avis émis par la commission finances, programmation budgétaire et fiscalité le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission politique des sports le xxxx ;

Vu l'avis émis par la commission éducation, jeunesse, enseignement supérieur, recherche et innovation le xxxx;

Vu l'avis émis conjointement par la commission formation professionnelle et apprentissage et la commission insertion, économie sociale et solidaire le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission BTP, équipement, réseaux numériques le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission politique de la mer, métiers de la mer le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission transports le xxx ;

Vu l'avis émis par la commission culture, identité et patrimoine le xxxx ;
Vu l'avis émis par la commission développement économique et tourisme le xxxx ;
Considérant le discours introductif du Président du Conseil Exécutif de Martinique ;
Sur proposition du Président de l'Assemblée de Martinique ;
Après en avoir délibéré ;

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Les Conseillers à l'Assemblée de Martinique prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021, proposées par le Président du Conseil Exécutif de Martinique pour la Collectivité Territoriale de Martinique.

ARTICLE 2 : La présente délibération de l'Assemblée de Martinique, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Martinique.

ARTICLE 3 : La présente délibération de l'Assemblée de Martinique entre en vigueur dès sa publication, ou son affichage et sa transmission au représentant de l'État dans la collectivité.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée de Martinique, à l'unanimité des suffrages exprimés, en sa séance publique des xxx